

# ÉCOLES DE DEVOIRS, MODE D'EMPLOI

L'ORGANISATION, LA RECONNAISSANCE ET LA SUBVENTION D'UNE ÉCOLE DE DEVOIRS



« [...] ce qui pose un problème, ce n'est pas l'envie d'apprendre, c'est la connivence culturelle, le sens des tâches scolaires, la familiarité avec la langue, le travail personnel hors du temps scolaire.

Voilà ce qui fait obstacle [...] ... pas le savoir. »

Christine Rossignol<sup>1</sup>

« Les EDD belges sont parvenues à résoudre des difficultés rencontrées par les enfants à l'école en passant le moins possible par le scolaire et en faisant plutôt appel à des activités ludiques, récréatives, sportives... »

Jean Epstein<sup>2</sup>

#### Aux côtés des enfants, de jeunes et de leurs familles

Les Écoles de Devoirs (EDD) sont un modèle original dans l'accueil des enfants et des jeunes (H/F/X). Leurs missions et leurs actions dépassent leur nom. Complémentaire à l'École, l'EDD est pour l'enfant ou le jeune un troisième lieu de vie, à côté des temps scolaire et familial. Si les devoirs en sont souvent la « porte d'entrée », ce sont les autres activités proposées, artistiques, ludiques, culturelles ou sportives, qui vont permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à d'autres horizons (social, spatial, culturel). L'accueil en EDD contribue ainsi à leur développement global et à leur bien-être.

Par son rôle de reconnaissance et de soutien des Écoles de Devoirs, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) peut témoigner de l'immense générosité, créativité et détermination qui anime les animateur-trice-s et coordinateur-trice-s des EDD reconnues, dont l'action repose sur la confiance, la créativité et une attention pointue aux besoins de chacun-e.

Les EDD se situent à la croisée de nombreux enjeux. Comment assurer que les apprentissages soient source d'estime de soi plutôt que de dévalorisation ? Comment permettre à chacun·e de progresser, à son rythme, en tenant compte de ses particularités ? Comment aider chacun·e à être « soi-même », lui offrir la possibilité de poursuivre ses intérêts propres tout en tenant compte des exigences spécifiques au groupe ? Comment construire une coéducation avec tous les parents, dans le respect de leur singularité ? Ces quelques questionnements, qui en appellent d'autres, doivent être portés collectivement. En effet, envisager le développement de chacun·e dans sa globalité impose une nécessaire articulation entre les acteur·trice·s des différents temps qui jalonne la journée des enfants et des jeunes. Le partage d'une culture commune par toutes et tous – parents, animateur·trice·s, enseignant·e·s, ... - constitue sur ce chemin un premier défi à relever.

Au lendemain des 30 ans de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), celle-ci passe par le développement d'une véritable « culture des droits de l'enfant ». Le dernier État des lieux³ du secteur révèle notamment des marges de progression par rapport à la réalisation de la mission de participation (art. 12 de la CIDE), et pose également la question de l'équilibre entre soutien scolaire et temps de repos et de loisirs (art. 31 de la CIDE). De par ses missions, une EDD constitue à cet effet un espace privilégié d'exercice de ces droits.

S'appuyer sur la complémentarité des regards de chacun des acteurs est une étape indispensable pour répondre aux difficultés sociales, souvent assimilées aux difficultés scolaires, que rencontrent les enfants et les jeunes. Les EDD constituent des espaces « charnière » où se croisent les attentes des enseignant·e·s et celles des parents. Elles s'attachent, au quotidien, à construire du sens avec les enfants et les jeunes, notamment par rapport à leurs expériences du « scolaire », et à reconnaitre les compétences des parents dans l'accompagnement de leur(s) enfant(s). Leur travail, « dans sa véritable identité et toutes ses facettes »<sup>4</sup>, gagne à être mieux compris. La (re)connaissance mutuelle est donc un second défi de taille qui appelle à soutenir le travail, dans la durée, de collaboration avec l'École et les familles.

C'est dans cette visée que s'inscrit ce « mode d'emploi ». Il ne préscrit pas le « comment faire ». Chaque équipe pédagogique d'une EDD construit en effet un accueil « sur mesure » en tenant compte des caractéristiques et besoins des enfants et des jeunes accueillis, et de leur environnement. Il aspire plutôt à guider la réflexion des acteur·trice·s de terrain et de celles·ceux qui souhaitent s'y investir ou mieux le connaitre. Les repères communs proposés visent à animer les discussions en équipe, à soutenir les pratiques, à développer la créativité, à encourager le processus de formation, à faciliter le travail avec les partenaires,...

A toutes et tous, acteur-trices du secteur ou partenaires, nous vous remercions pour votre engagement sur ce chemin vers des apprentissages sereins et plus d'épanouissement pour les enfants et les jeunes que vous accompagnez, et espérons que cette brochure puisse répondre à vos questionnements, vos besoins et vos centres d'intérêt.

Bonne lecture!

Benoît Parmentier Administrateur général

<sup>3</sup> OEJAJ, État des lieux des réalisations, des besoins et enjeux des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2017, 2019.

<sup>4</sup> Recherche RTA, ONE, À la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs, p. 73.





# Table des matières

1.	Des repères	
0	1.1 Les EDD en chiffres	6
0	1.2 Définir une EDD	8
0	1.3 Le Décret EDD et les autres textes fondamentaux  Le Décret EDD  La Convention internationale des Droits de l'Enfant	10 12 13
0	1.4 Des enjeux sociétaux	
2.	Les points cardinaux	
0	2.1. Le public accueilli  • Être ouvert à tou·te·s  • Viser le développement global	17
0	<ul> <li>2.2 L'équipe pédagogique</li> <li>Animateur·trice, coordinateur·trice en EDD</li> <li>Faire équipe</li> <li>Disposer d'une équipe pédagogique qualifiée</li> <li>Se former en EDD</li> </ul>	19 19 21
0	2.3 Le projet d'accueil	23
•	2.4. Les 4 missions des EDD  La transversalité des missions  Le développement intellectuel de l'enfant  Le développement et l'émancipation sociale  La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures  L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation	27 28 30 33

3.	Au quotidien	
0	3.1 Autour des familles, des écoles et des partenaires  • Les relations avec les parents  • Développer la collaboration avec les familles	38
	Les relations avec les écoles	41
	• L'alliance éducative : Famille – École – EDD	43
	• Le travail en réseau	45
	• L'accessibilité : un accueil pour tou·te·s	47
	• L'inclusion : l'accueil pour chacun·e	48
	Valoriser la diversité	49
0	3.2 Autour de l'enfant et du jeune	51
	• Le Temps libre	
	• Le rythme de l'enfant et du jeune	52
	Jouer pour s'amuser	53
	Vivre la langue française	54
	Les activités en extérieur	55
	• La question des devoirs et du soutien scolaire	57
0	3.3 Autour des conditions d'accueil	58
	• La santé	58
	• La sécurité	59
	• Les infrastructures et aménagements	61
	La gestion des groupes	63
	Les activités vacances	66
4.	En pratique	68
0	4.1 Démarrer en 10 étapes	68
0	4.2 La reconnaissance	
	comme École de Devoirs	74
	• Le Plan d'Action Annuel (PAA)	76
0	4.3 Les subventions	77
	• Cycle d'une année de subventionnement :	
	les étapes importantes	79
0	4.4 Autres questions administratives	80
0	4.5 Coordonnées	82
	• O.N.E.	82
	Fédération et Coordinations régionales des Écoles de Devoirs	82
	Fédération Wallonie-Bruxelles	

# 1. Des repères

## 1.1 Les EDD en chiffres



Ou Espace de Devoirs, Découvertes, Développement... Le débat sur le nom est ouvert depuis longtemps!

## 2004

Le Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs est voté à l'unanimité par le Parlement de la Communauté française.

Des modifications ont fait évoluer le Décret EDD en 2007, 2013 et 2017.

## + de 17.500 enfants et jeunes

Cela représente près d'1 enfant scolarisé sur 40 en Fédération Wallonie-Bruxelles En 2014, 66% des EDD ne pouvaient plus répondre à la forte demande et 93% des EDD bruxelloises avaient une liste d'attente.

\*

# Près de 4.000 animateur-trice-s et coordinateur-trice-s

Les équipes pédagogiques varient de 3 à 68 personnes, dont près de la moitié sont volontaires.

## 30 minutes

La durée maximale des devoirs pour les 5ème/6ème primaire suivant le Décret «Missions» (art.78). Ils sont interdits en 1ère/2ème (sauf lire ou raconter sa journée) et limités à 20 minutes. en 3ème/4ème.

# Fin 2018, 270 Pouvoirs Organisateurs (PO) organisaient 359 EDD reconnues par l'ONE

Avec la répartition Provinces/Régions suivante :

12 Luxembourg, 27 Brabant wallon, 31 Namur, 74 Hainaut, 80 Liège, 135 Bruxelles 82% des EDD sont des initiatives privées (Asbl) et 18% sont des initiatives publiques (Communes ou CPAS).

2.190.580

Budget annuel 2018 consacré au subventionnement des EDD reconnues par l'ONE.

# En 2018, 286 EDD ont bénéficié de la subvention ordinaire EDD.

L'ONE a subsidié 35 autres EDD différemment<sup>1</sup>.

Cela représente une subvention moyenne par EDD de 7.472 €

Un PO peut recevoir une subvention pour plusieurs EDD. Le montant de la subvention a varié de 4.690 € (1 EDD – 17 enfants – 961 présences) à 32.089,59 € (14 EDD – 559 enfants – 15.754 présences).

5.000 €

Chaque EDD nouvellement reconnue bénéficie d'une subvention de lancement. Cela concernait 18 EDD en 2018.

## Un jour, 115.000 € de financement annuel?

C'est la dotation idéale calculée par une EDD sur base de son fonctionnement actuel (25 enfants du primaire et 25 jeunes du secondaire accueillis)<sup>2</sup>.

# Dont 98.000 à 109.000 € d'économies pour les pouvoirs publics

L'analyse des résultats de cette EDD pointe les sources d'économie (évitement des redoublements, des orientations inadéquates, maintien dans l'enseignement ordinaire....).

<sup>1</sup> Subvention extrascolaire de type 2

<sup>2</sup> Recherche – Action menée dans le cadre des activités du Club Stylo, l'École de Devoirs de l'Association des Jeunes Marocains, 2017.

# <mark>1.2 Définir une E</mark>DD

« Et c'est ainsi un investissement en temps, dans l'interstice de la chaine institutionnelle qui va de l'école à la famille, pour permettre une accumulation de capital culturel et symbolique qui nous parait constituer l'ossature déterminante de l'identité institutionnelle des EDD [...] »³

« Au sens du Décret, l'École de Devoirs est un lieu d'épanouissement global de l'enfant, au-delà d'un simple soutien scolaire ».

Georges Gilkinet⁴

# L'EDD accompagne la scolarité des enfants et des jeunes

S'adressant en priorité aux enfants et aux jeunes en difficultés (scolaires, sociales...), les dispositifs d'accompagnement à la scolarité les aident de plusieurs façons : « il s'agit non seulement de leur fournir, par un encadrement qualifié, un soutien scolaire efficace, mais également en créant des espaces [...] où les enfants peuvent expérimenter de nouvelles activités culturelles et reprendre confiance en leurs propres capacités »<sup>5</sup>. L'accompagnement à la scolarité élargit la question du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs aux conditions de la réussite scolaire et au développement global de l'enfant et du jeune. Les actions les plus nécessaires qui en découlent sont souvent les « moins scolaires » : élargir, pour un enfant ou un jeune, son horizon et ses expériences, « développer des liens privilégiés avec des adultes »<sup>6</sup>, « redorer la capacité éducative des parents »<sup>7</sup>...

### L'EDD participe à la cohésion sociale et à la lutte contre le décrochage scolaire

L'EDD a un rôle de cohésion sociale<sup>8</sup>. Elle se caractérise par son ancrage local. Elle **tisse un réseau social et de soutien autour de chaque enfant et de chaque jeune**. Ses impacts dépassent la sphère didactique. Ils sont également d'ordre social (rencontre d'enfants et jeunes d'autres écoles, aide dans l'exercice de la parentalité, ...) et d'ordre culturel (occasions d'expérimentations culturelles, de construction de soi, de renforcement de sa capacité à prendre des décisions, à agir...)<sup>9</sup>. Par ses actions, l'EDD lutte contre le décrochage scolaire, contre la « détérioration du lien entre le jeune, l'école et la société »<sup>10</sup> (perte de sens des apprentissages, difficultés personnelles ou familiales, ...).

## L'EDD accueille les enfants et les jeunes durant leur temps libre

À côté de l'Accueil Extrascolaire (AES) et des Centres de Vacances (CDV), les EDD participent à l'accueil des enfants durant leur temps libre : « Les Écoles de Devoirs [...], ont inscrit, depuis leur origine, dans leurs missions le soutien scolaire. C'est une de leurs spécificités par rapport aux autres lieux d'accueil des enfants durant leur temps libre »<sup>11</sup>. L'accueil en EDD, ce n'est « ni faire l'école avant l'école, ni la refaire après l'école »<sup>12</sup>, l'enfant ou le jeune y construit son identité, son rapport aux savoirs sans être ramené·e à son statut d'élève (le plus souvent en difficulté) ou à un impératif d'« efficacité », de rentabilité immédiate.

N'entrent pas dans le champ de l'accueil en EDD :

- « L'étude scolaire » organisée par ou pour un établissement scolaire, après les heures de classe. Surveillée ou dirigée, elle « est destinée à la réalisation des devoirs, là où l'École de Devoirs a des missions plus étendues »<sup>18</sup>.
- Les « cours particuliers », dans les disciplines scolaires, ou le « coaching scolaire », axé sur l'acquisition d'une méthode de travail, tous deux payants. Le Décret EDD exclut les structures qui poursuivent une logique marchande »<sup>14</sup>.
- La « remédiation » ou le « rattrapage », en tant que réponse personnalisée à des difficultés d'apprentissage. La responsabilité de s'assurer que chaque élève atteigne un même niveau d'apprentissage de base incombe à l'école : « les Écoles de Devoirs jouent un rôle dans le soutien aux apprentissages [...] mais on ne peut leur faire porter la responsabilité d'assurer une remédiation »<sup>15</sup>.

<sup>3</sup> RTA Asbl (recherche commanditée par l'ONE), À la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs, p. 74, 2016.

<sup>4</sup> FFEDD, « Georges Gilkinet. Un des artisans politiques du Décret », La Filoche, brochure spéciale éditée dans le cadre des 30 ans de la FFEDD et des 40 ans d'actions du secteur EDD, p. 18.

<sup>5</sup> Judit Vari, « Les espaces d'accompagnement à la scolarité. Vers une institutionnalisation des pratiques issues de l'Éducation Nouvelle », Spirale : Revue de Recherches en Éducation, n°41, 2010.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Benoît Larbiou, « Accompagnement à la scolarité et mobilité », Sociétés et jeunesse en difficulté, 2010.

<sup>8</sup> Ce rôle est notamment reconnu dans le Décret relatif à la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale qui reprend une action prioritaire relative au soutien à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes.

<sup>9</sup> Loc. cit, À la rencontre des parents..., p. 72.

<sup>10</sup> D. Favresse, D. Piette, « Les jeunes en marge du système scolaire : inscription dans une socialisation d'exclusion », L'Observatoire, n°43, 2004.

<sup>11</sup> Exposé des motifs du Décret modifiant le Décret EDD, 2013.

<sup>12</sup> Gérard Castellani, « Qu'est-ce que l'accompagnement à la scolarité des enfants », Les Actes de lecture, n°83, 2003, p.68.

<sup>13</sup> Exposé des motifs du Décret modifiant le Décret EDD, 2007.

<sup>14</sup> Commentaire de l'Art. 7, Décret EDD.

<sup>15</sup> Exposé des motifs du Décret modifiant le Décret EDD, 2013.

#### Qu'est-ce qu'une EDD?

Une École de Devoirs (EDD) est une structure d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans, ouverte après les heures scolaires et indépendante des écoles. Sur base d'un projet d'accueil, d'un plan d'action annuel et avec l'appui d'une équipe pédagogique qualifiée, elle développe un travail pédagogique, éducatif et culturel d'accompagnement aux apprentissages et de formation citoyenne.

# Qui accueille les enfants et les jeunes après l'école.

L'EDD est accessible à tou·te·s, sans discrimination et s'adresse souvent à un public en difficulté sur le plan social, économique et/ou culturel ou face à la non maitrise de la langue française.

Qui répond à des critères de reconnaissance visant à assurer la qualité d'accueil des enfants et des jeunes.

Qui collabore avec les intervenants de l'éducation (les parents, les établissements scolaires, les autres acteurs sociaux, éducatifs et culturels de leur environnement) et favorise la cohésion sociale du quartier, du village.

Qui s'attache au développement global de l'enfant et du jeune.

L'EDD poursuit 4 missions :

- le développement intellectuel des enfants et des jeunes;
- leur émancipation sociale ;
- leur ouverture à la créativité, aux cultures, à l'expression ;
- leur participation citoyenne.

Qui est indépendante des écoles.

L'EDD est institutionnellement distincte de toute école. Elle peut éventuellement s'installer dans les locaux d'une école mais son pouvoir organisateur doit être indépendant. Elle doit également accueillir des enfants venant de plusieurs établissements.

Une École de Devoirs, est une structure :

Qui organise des activités d'accompagnement aux apprentissages.

L'EDD donne l'occasion aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs habilités, notamment scolaires. L'aide aux travaux à domicile doit être envisagée avec l'approche la plus large possible : le jeu, l'ancrage dans des situations de vie, la construction collective du savoir, ...

Qui organise des animations éducatives ludiques, culturelles ou sportives.

- Des ateliers divers (lecture, expériences, ...) pour réinvestir les notions apprises à l'école;
- Des ateliers d'expression orale, corporelle ou artistique;
- Des sorties culturelles ;
- Des activités sportives et des jeux, en particuliers collectifs et coopératifs;
- Des activités citoyennes ;
- ...

Qui met à disposition des enfants et des jeunes du matériel pédagogique et ludique.

# 1.3 Le Décret EDD et les autres textes fondamentaux

#### Le Décret EDD

« Ce décret attendu depuis de longues années par le secteur des Écoles de Devoirs, consacre son utilité et sa pertinence dans le champ social et en particulier dans le domaine de l'accueil de l'enfant [...]. »

Exposé des motifs du Décret EDD

En 2004, le Parlement de la Communauté française vote le Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs (Décret EDD). Ce Décret repose sur les principes fondateurs suivants :

- La définition de critères de reconnaissance et de subventionnement des Écoles de Devoirs;
- La dissociation entre la reconnaissance et le subventionnement. La reconnaissance par l'ONE, d'une durée de 5 ans, est préalable au subventionnement, annuel;
- Le soutien des Coordinations régionales et de la Fédération francophone des Écoles de Devoirs (FFEDD) pour encourager une dynamique de développement global et coordonné du secteur<sup>16</sup>.

Le Décret EDD est complété par deux Arrêtés, le premier complétant entre autres les modalités pratiques concernant la reconnaissance et le subventionnement<sup>17</sup>, le second précisant les éléments concernant la formation qualifiante d'animateur·trice et coordinateur·trice en EDD et leurs équivalences<sup>18</sup>.

#### Mon lieu d'accueil est-il une École de Devoirs au sens du Décret EDD ? Coup d'œil sur les critères

#### Les critères administratifs

- Être soit un pouvoir public, soit une Asbl.
- Tenir une comptabilité régulière permettant l'identification des activités de l'EDD.
- Assurer la publicité des activités organisées.
- Mettre à disposition une infrastructure adaptée à ses activités et offrant des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité.
- O Mettre à disposition du matériel pédagogique et ludique.
- Communiquer à l'ONE toutes les informations administratives et se soumettre à son contrôle.
- Contracter une assurance en responsabilité civile couvrant le personnel d'animation, les dommages corporels causé aux/ par les participant·e·s aux activités.
- Ne pas être un établissement scolaire.

#### Les critères relatifs au public accueilli

- Être ouvert à tou·te·s, sans discrimination.
- Accueillir au moins 10 enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture en moyenne annuelle (dérogation fixée à 8 enfants pour les communes rurales).
- Accueillir des enfants issus de trois implantations scolaires différentes au moins ou de deux implantations scolaires au moins, si l'École de Devoirs dispose de bâtiments indépendants de tout établissement scolaire (dérogation possible lorsque l'EDD est installée dans une région à faible densité d'établissements scolaires).
- Être accessible en dehors des heures scolaires pendant une période de deux heures minimum par semaine et au moins 20 semaines scolaires par an.

#### Les critères pédagogiques

- Organiser des activités de soutien scolaire et des animations éducatives ludiques, culturelles ou sportives s'inscrivant dans les 4 missions.
- Respecter le Code de Qualité de l'Accueil, quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes accueillis.
- Élaborer, en collaboration active et effective avec l'équipe pédagogique, et mettre en œuvre un projet d'accueil qui tient compte des caractéristiques des enfants et de l'environnement.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action annuel, qui constitue la traduction concrète des objectifs déterminés par le projet d'accueil.
- Élaborer et mettre en œuvre un règlement d'ordre intérieur à destination des parents.
- Garantir que l'éventuelle participation aux frais demandée ne dépasse pas 2,66 € (ou 5,32 € en période de vacances)<sup>19</sup>.
- Veiller à ce que la langue parlée par l'équipe pédagogique aux enfants soit le français.
- Veiller à la coordination de son travail en partenariat avec les familles.
- Veiller à la coordination de son travail avec les établissements scolaires, en partenariat avec les familles.
- Veiller à la coordination de son travail avec les autres acteurs sociaux et éducatifs.
- Respecter et défendre en son sein les Droits de l'Homme et les Droits de l'Enfant.

#### Les critères relatifs à l'encadrement

- Disposer d'une équipe pédagogique composée d'au moins trois personnes dont au minimum un·e coordinateur·trice et un·e animateur·trice qualifié·e·s.
- Permettre aux membres de son équipe pédagogique de participer à des formations qualifiantes.
- Permettre aux membres de son équipe pédagogique de participer à des formations continuées.
- Assurer un encadrement effectif dont les normes minimales sont:
   d'un e animateur trice présent par groupe de 12 enfants de
  - 6 à 15 ans accueillis; • d'un·e animateur·trice qualifié·e pour 3 animateurs obliga-
  - toirement présent·e·s.
- Garantir la présence minimale de deux adultes (ou un deuxième adulte appelable).

<sup>16</sup> Exposé des motifs du Décret EDD

<sup>17</sup> Arrêté déterminant certaines modalités d'application du décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs du 25 juin 2004

<sup>18</sup> Arrêté relatif à la formation qualifiante d'animateur et de coordinateur en écoles de devoirs et aux équivalences aux brevets d'animateur et coordinateur en école de devoirs du 23 juin 2011

<sup>19</sup> Montants indexés pour l'année d'activités 2019-2020 des montants repris à l'art. 9 du Décret EDD. à savoir 2€ et 4 €.

#### Instances

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

#### Rôles

- Traite les demandes de reconnaissance et de subventionnement des Écoles de Devoirs.
- Accompagne les EDD, subsidiairement aux Coordinations régionales et à la FFEDD.
- Contrôle les EDD reconnues.
- Assure le secrétariat de la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs.
- Développe une offre de formation continue pour les professionnel·le·s (volontaires compris·e·s) de l'Accueil Temps Libre.

La Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs

- Conseille, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement et l'ONE sur la politique de soutien aux EDD.
- Veille à l'articulation et à la concertation entre les différents partenaires du secteur.
- Formule un avis, pour certains recours, à l'intention du de la ministre de l'Enfance.

Les Coordinations régionales (Brabant wallon, Bruxelles, Hainaut, Liège, Namur-Luxembourg), sur leur ressort territorial

- Soutiennent les EDD, notamment :
  - accompagnent la création de nouvelles EDD ;
  - élaborent et diffusent des outils pédagogiques ;
  - organisent des réunions à destination de toutes les EDD reconnues ;
- Organisent une offre de formation continuée en fonction des besoins identifiés par les EDD.
- Informent le public et l'orientent.

La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs (FFEDD), sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Soutient le secteur, notamment :
  - élabore et diffuse des outils pédagogiques ;
  - publie un périodique ;
  - tient un centre de documentation ;
  - réalise des études, des colloques, des actions pédagogiques ou de valorisation concernant les EDD ;
  - informe globalement le public.
- Élabore un programme annuel de formation initiale et continuée.

Le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Assure le suivi des formations d'animateur trice et coordinateur trice en EDD.
- Traite les demandes d'équivalence.
- Subventionne les Coordinations régionales et la FFEDD.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ)

 Réalise l'État des lieux triennal des réalisations, des besoins et des enieux du secteur.

Le·la ministre de l'Enfance

- Définit les évolutions législatives et les moyens financiers attribués au secteur.
- Statue à propos des recours suite à un refus ou retrait de reconnaissance, à un refus d'équivalence, à un refus de subventionnement.

#### La Convention internationale des Droits de l'Enfant

« On trouve qu'il faudrait faire plus de conférences avec les élèves, pour parler justement des Droits des Enfants parce que jusqu'à présent, je n'en avais jamais entendu vraiment parler. »

Anaïs, 16 ans 20

« Respecter et défendre en son sein les Droits de l'Homme et les Droits de l'Enfant. » Décret EDD (Art. 7, §2, 11°)

Déjà 30 ans ! Le 20 novembre 1989, la Convention relative aux Droits de l'Enfant est adoptée par l'ONU. Pour la première fois, un texte international reconnait à tout être humain âgé de moins de 18 ans des droits fondamentaux, obligatoires et non négociables dans les domaines social, économique, civil, culturel et politique.

La connaissance de la Convention par chacun·e, enfant et adulte, sa compréhension et son application sont cruciales pour que chaque enfant puisse s'épanouir et préparer sa vie dans la société. Les Écoles de Devoirs, par leur identité et leurs missions, sont directement reliées à cette Convention et ont un rôle important pour son respect.

Le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement [...].

Aux fins d'examiner les progrès accomplis par les États parties dans l'exécution des obligations contractées par eux en vertu de la présente Convention, il est institué un Comité des Droits de l'Enfant.

(Article 43)

4 principes fondamentaux

• La non-discrimination.

- O L'intérêt supérieur de l'enfant.
- Le droit de vivre, de survivre et de se développer.
- Le respect des opinions de l'enfant

Le droit de l'enfant à l'éducation, [...] et sur la base de l'égalité des chances.

(Article 28)

Le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

(Article 31)

Le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dument prises en considération. [...]

(Article 12)

Les Droits de l'Enfant progressent-ils en Belgique? Le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU a remis 55 recommandations en février 2019, parmi lesquelles : développer une stratégie globale pour éradiquer la pauvreté infantile, très élevée en Belgique ; intensifier ses efforts pour combattre les inégalités dans l'enseignement, en veillant en particulier à l'intégration

des enfants défavorisés ; améliorer la participation de tous les enfants ; permettre à tous les enfants de vivre des moments de repos et de loisirs, accessibles en transport public, et d'accéder à des espaces verts aménagés, ...<sup>21</sup> Le public accueilli en EDD est concerné au premier plan par la mise en œuvre de ces recommandations.





#### Le Code de Qualité de l'Accueil<sup>22</sup>

« Respecter le Code de Qualité de l'Accueil de l'enfant, quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes accueillis. » Décret EDD (Art. 7, §2, 2°)

En Belgique francophone, toute personne qui accueille des enfants de 0 à 12 ans se doit de respecter le Code de Qualité. Celui-ci fixe un cadre pour guider la réflexion et l'action des équipes pédagogiques de manière à assurer à tous les enfants un accueil de qualité.

Le Code de Qualité organise les objectifs en cinq sections.

#### Les principes psychopédagogiques

- Encourager le désir de découvrir.
- Veiller à la qualité de la relation des accueillant·e·s avec les enfants.
- Favoriser l'expression, la confiance en soi et l'autonomie.
- Socialiser l'enfant, favoriser la solidarité et la coopération.

#### L'organisation des activités et de la santé

- Organiser les groupes d'enfants en fonction de leurs besoins.
- Préserver la notion de temps libres.
- O Veiller à assurer une vie saine à l'enfant.

#### L'accessibilité

- Eviter toute discrimination.
- Favoriser l'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques.
- Être ouvert à tou·te·s financièrement.
- O Veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants.

#### L'encadrement

- O Disposer d'un personnel qualifié.
- Favoriser la formation continue des encadrant·e·s.

# Les relations du milieu d'accueil avec les familles et l'environnement

- Proposer un service qui concilie les besoins de l'enfant et les attentes des parents/tuteur-trice-s.
- Informer les parents/tuteur·trice·s du projet d'accueil.
- Encourager à la complémentarité des différents lieux de vie de l'enfant.
- Tenir compte des contextes social, économique, culturel et environnemental de l'enfant.
- Favoriser les relations avec les collectivités et les associations locales.

## Le référentiel psychopédagogique

« L'idée n'est pas de dire à chacun ce qu'il « conviendrait » de faire en toute situation mais bien de stimuler chaque équipe à partager et à réfléchir ensemble sur ses pratiques [...]. »

Jean Epstein

Le référentiel psychopédagogique « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité » donne un cadre de références autour des conditions de vie et de développement des enfants dans les lieux d'accueil : on y retrouve des idées, des connaissances scientifiquement validées, des principes et des orientations prises par le secteur, des valeurs, des questionnements.

Le référentiel comprend 7 livrets structurés autour de trois axes principaux : « À la rencontre des professionnel(le)s », « À la rencontre des enfants » et

«À la rencontre des familles ». Chacune des parties se répondent et se complètent. Le premier livret introduit le contexte de l'accueil 3-12 ans et présente la table des matières générale du référentiel.

Le référentiel est une invitation à « prendre du temps » pour travailler en équipe les conditions liées à un accueil de qualité. Il sert à nourrir la réflexion des équipes pédagogiques. Chaque équipe choisira de travailler sur les questions qu'elle se pose et sur lesquelles elle fera évoluer son projet d'accueil.

<sup>21</sup> CODE, La Belgique a reçu son bulletin des droits de l'enfant !, 2019.

<sup>22</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003 fixant le Code de Qualité de l'Accueil. La mise en œuvre de la réforme de l'Accueil de la petite enfance, démarrée en 2019, amènera des modifications du Code de Qualité.

# <mark>1.4 Des enjeux sociétaux</mark>

« Il faut toujours connaître les limites du possible. Pas pour s'arrêter, mais pour tenter l'impossible dans les meilleures conditions. »

Romain Gary

« Accorder une priorité d'accès à ses activités à un public qui maitrise mal la langue française ou qui ne peut bénéficier à domicile d'un accompagnement scolaire ou social. »

Décret EDD (Art. 17, § 1, 6°)

Quand on veut, on peut ! Les choses ne sont pas si simples. Certains enfants – notamment celles · ceux des milieux les plus modestes ou d'origine étrangère – expérimentent de multiples discriminations affectant leur parcours scolaire : redoublement, changements d'établissements, réorientations précoces vers l'enseignement spécialisé ou des formes d'enseignement dévalorisées, ...<sup>23</sup> Les racines de l'échec sont globales et collectives. Les inégalités sociales deviennent des inégalités scolaires, ...

Dans ce contexte, la dimension sociale et éducative de l'accueil en Écoles de Devoirs représente un soutien pour les familles les moins favorisées. Si d'autres réponses structurelles au manque de ressources des familles, à leur précarisation et à l'échec sco-

laire restent indispensables, les EDD contribuent à amoindrir les inégalités sociales.

Aux côtés de la famille et de l'école, les actions éducatives menées en EDD, dans la durée, renforcent les compétences personnelles et sociales des enfants et des jeunes, stimulent leurs habilités (notamment scolaires), encouragent des habitudes de vie positives et soutiennent leur participation et celle de leurs familles. L'environnement favorable proposé en EDD leur permet de construire des repères dans différents domaines de leur vie : soutien scolaire, vivre ensemble, amitiés, expériences d'expression, de création, de participation, ...<sup>24</sup> Indispensables dans une société caractérisée par l'excès, l'incertitude et la fragmentation<sup>25</sup>.

## Celles Ceux qui en ont le plus besoin...

« Plus que jamais la réussite scolaire dépend de la qualité des activités privées, extrascolaires, individuelles ou familiales. »

Roger Sue

La demande pour un accompagnement en EDD est forte et de nombreuses familles restent dépourvues. Les limites évoquées par les EDD sont la configuration des locaux, le manque d'animateur·trice·s, les moyens financiers. <sup>26</sup> La régulation du public pose question à beaucoup d'EDD: faut-il prioriser les inscriptions par ordre d'arrivée, par perception de difficultés scolaires ou sociales, viser la « mixité », répondre aux de-

mandes des partenaires, ... ? Comment rester ouvert à tou·te·s ? Certains publics se tournent également vers les EDD et soulèvent de « nouveaux » enjeux dans l'organisation de l'accueil : les primo-arrivant·e·s, les adolescent·e·s (au delà de 15 ans, aucun financement n'est prévu dans le Décret EDD). Pour que chacun·e ait sa place en EDD<sup>27</sup>, il faudrait manifestement en créer davantage.

<sup>23</sup> UNIA, Baromètre de la diversité : enseignement, 2018. Voir également à ce propos le travail en croisement des savoirs mené par ATD Quart Monde et Changements pour l'Égalité : « Nos ambitions pour l'École », repris dans le document « Pour une école où TOUS réussissent », 2017, téléchargeable sur www.atd-quartmonde.be

<sup>24</sup> Recherche RTA, ONE, À la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs.

<sup>25</sup> Nicole Aubert, L'individu hypermoderne, 2006

<sup>26</sup> OEJAJ, État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des écoles de devoirs en FWB 2011-2014, 2016.

<sup>27</sup> Sachant que les EDD subventionnées doivent privilégier l'accès à un public qui maitrise mal la langue française ou qui ne peut bénéficier à domicile d'un accompagnement.

## Pas une école, pas que des devoirs...

« Vouloir à tout prix attribuer une valeur scolaire à l'ensemble du temps <mark>de l'enfant,</mark> c'est lui refuser le droit au jeu, au repos, à la rêverie. »

Dominique Glasman

C'est un enjeu de l'accueil en EDD que d'éviter l'« envahissement du scolaire ». Les EDD composent en effet au quotidien avec « le poids des devoirs », les attentes et pressions liées. Le fruit de leur l'action doit être considéré sur le long terme (la construction d'une personnalité épanouie) plutôt que sur le court terme (une interrogation réussie). Mais c'est par l'accroche du « devoir », du « sérieux » que les EDD attirent les enfants et les jeunes qui ont le plus besoin de « l'autre volet » (les activités)... notamment pour satisfaire

aux exigences scolaires !<sup>28</sup> Ce paradoxe déforce la compréhension du travail des EDD par les parents, les enseignant·e·s, ... Davantage de reconnaissance mutuelle, notamment avec le monde scolaire, est une des clés pour **renforcer la continuité éducative** (éviter un sentiment de « rupture » entre l'école et son après). Le Décret EDD donne une piste (à concrétiser) : « le Gouvernement élabore un modèle, non contraignant, de protocole de collaboration entre les Écoles de Devoirs et les établissements scolaires »<sup>29</sup>.

## Veiller au financement et au fonctionnement optimal des Écoles de Devoirs<sup>30</sup>

Les difficultés financières relayées par les EDD questionnent, par leurs répercussions (stabilité des équipes, accessibilité, infrastructure/matériel, offre d'activités...), la continuité de leur « mission d'intérêt public »<sup>31</sup>. Le Mémorandum ONE 2019 rappelle que,

pour les Écoles de Devoirs, comme pour les autres secteurs de l'Accueil Temps Libre (Accueil extrascolaire et Centres de vacances), « il est primordial d'augmenter les moyens d'actions ».

#### Écoles de Devoirs : les États des lieux 2008-2011, 2011-2014, 2014-2017

Le Décret EDD charge l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) de réaliser tous les trois ans un « état des lieux des réalisations et des besoins du secteur ». Celui-ci repose, en partie, sur les rapports d'activités annuels que réalisent les EDD subventionnées.

Les États des lieux sont disponibles sur le site de l'OEJAJ : www.oejaj.cfwb.be

#### Le Pacte pour un enseignement d'excellence : Redéfinir les rythmes scolaires ?

Le Pacte propose la « redéfinition des rythmes scolaires pour mieux prendre en compte les besoins physiologiques des élèves, favoriser les apprentissages, [...]. » La journée scolaire pourrait notamment être allongée « d'1h à 1h30 pour y intégrer une large part des travaux à domicile et des activités extrascolaires » et l'année scolaire revue en alternant 7 semaines de cours et 2 semaines de congé. La question des rythmes étant complexe, le Pacte proposait une « étude de faisabilité approfondie ». Les résultats de l'étude de faisabilité, lancée en 2017, ne concernent pour l'instant que l'année scolaire : une adaptation de celle-ci implique de « faire de l'offre extrascolaire un chantier prioritaire, en termes d'accessibilité notamment »32. L'étude pointe qu'une telle réforme « nécessiterait de bien comprendre les effets de ces changements sur le monde associatif » et devrait « s'inscrire dans une dynamique globale qui intègre tant le scolaire que « l'extrascolaire ».

<sup>28</sup> Recherche RTA, ONE, À la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs.

<sup>29</sup> Art. 7, §2. Du Décret EDD.

<sup>30</sup> Recommandation de la Coordination des ONG pour les droits des enfants (CODE) dans Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits des enfants

<sup>31</sup> OEJAJ, Loc. cit. Le rapport évoque également des différences régionales, avec le soutien de la Cohésion sociale en Région Bruxelles-Capitale

<sup>32</sup> Fondation Roi Baudouin, Étude de faisabilité visant à explorer les conditions d'acceptabilité du projet de réforme de rythmes scolaires annuels « 7 / 2 », 2018.

# 2. Les points cardinaux

# 2.1. Le public accueilli

« Les Écoles de Devoirs contribuent au développement global des enfants et à leur bien-être par les activités diversifiées (artistiques, ludiques, culturelles ou sportives) qu'elles proposent. »

Décret EDD (Exposé des motifs)

« En fait j'ai hâte que la journée d'école soit finie pour venir ici.

C'est bizarre : avant, je n'aimais pas faire mes devoirs.

Maintenant, je veux faire mes devoirs.

Ici, quand j'ai des petits bugs, on m'encourage.

Quand je rate, on me donne des idées.

Le mercredi après-midi, je viens aussi.

On fait des choses plus artistiques. [...] »33

Les Écoles de Devoirs offrent la possibilité aux enfants d'un même quartier de se rencontrer quel que soit l'établissement scolaire qu'elles ils fréquentent.

Être ouvert à tou·te·s

Provenant
d'au moins 2
implantations
scolaires, ou 3 si l'EDD
bénéficie de locaux

d'ouverture âgés de 6 à 15 ans<sup>34</sup>, 8 si l'EDD est implantée dans une commune rurale.

Critères de reconnaissance relatifs au public Décret EDD, art.7, 83.

Assurer un accueil de minimum 2 heures par semaine, pendant au moins 20 semaines scolaires par an, en dehors des heures

Garantir une
priorité d'accès aux
activités à un « public
qui maitrise mal la langue
française ou qui ne peut bénéficier
à domicile d'un accompagnement
scolaire ou social ».

(Condition de subventionnement, Décret EDD, art. 17, § 1, 6°)

#### Être ouvert à tou-te-s

S'adresser à tou·te·s, c'est notamment exclure tout comportement discriminatoire (basé sur le genre, les origines socioculturelle et socioéconomique, ...), veiller à une intégration harmonieuse des enfants ayant des besoins spécifiques, penser à la participation financière de façon à ce qu'elle ne soit pas un frein, ... Il s'agit pour l'EDD d'être un lieu inclusif<sup>35</sup>.

Le projet d'accueil de chaque EDD doit également « tenir compte des caractéristiques socioculturelles et des besoins des enfants » <sup>36</sup> qui participent aux activités. Ces enfants et jeunes sont « majoritairement issus de l'immigration, en difficulté scolaire et souvent en perte de confiance quant à leurs capacités. » <sup>37</sup>. Au-delà de l'universalité de l'accueil, le critère d'ouverture à tou·te·s invite les EDD à entretenir une réflexion continue sur les besoins des enfants et des jeunes et sur la meilleure facon de les rencontrer.

## Viser le développement global

Le « développement global » fait « référence à la façon toute particulière dont l'enfant se développe et réalise des apprentissages dans tous les domaines »<sup>38</sup>. Les enfants et les jeunes vivent la construction progressive et simultanée de toutes les dimensions de leur personne au quotidien. Ce

développement des différentes dimensions de leur personne (physique, sociale, émotionnelle) leur fait découvrir leur potentiel unique. En fournissant un lieu d'échange, d'apprentissage et d'expression de soi, l'accueil en École de Devoirs soutient le « développement global » de chaque enfant et de chaque jeune.

#### **Affectif**

Identité, expression des émotions, estime de soi, autonomie, prise d'initiatives, ...

#### Cognitif

Créativité, intérêt pour le jeu, résolution de problèmes, planification, esprit critique, ...

#### Langagier

Compréhension et expression orale, vocabulaire, lecture, écriture, ...

#### Socia

Curiosité, collaboration, partage d'idées, résolution de conflits, vie de groupe, sens des responsabilités, ...

# Physique et moteur

Mouvement, relaxation, gout, habitudes saines de vie,...

Ce que l'enfant ou le jeune vit au sein de son EDD lui donne des ressources personnelles, sociales et matérielles qui lui permettent de dépasser positivement les moments de croissance, d'adaptation et de transition qui jalonneront son parcours de vie. Aussi,

c'est en proposant des activités régulières et répétées qu'une EDD renforce durablement le développement des enfants et des jeunes accueillis pour parvenir, au final, à l'autonomie, ...



#### Questions en équipe

Qui sont les enfants et les jeunes accueillis ? Quelles sont leurs caractéristiques socioculturelles et leurs besoins ? Qui sont les enfants qui ne sont pas touchés ? Pourquoi ?

Comment ces caractéristiques et ces besoins sont-ils pris en compte dans l'accueil ?

Comment le développement global de l'enfant et du jeune est-il pris en compte dans l'accueil ?

#### Outils

« Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants » (ONE, 2017) est une porte d'entrée pour réfléchir en équipe sur l'accueil de tous les enfants.

<sup>35</sup> Thématique développée dans la partie 3.1 Autour des familles, des écoles et des partenaires. 36 Art. 7, § 2., 3° du Décret EDD.

<sup>37</sup> OEJAJ, État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles 2011-2014, 2016.

## 2.2 L'équipe pédagogique

« Equipe pédagogique : l'équipe qui est, notamment, chargée de rédiger le projet d'accueil, de réfléchir au fonctionnement de l'École de Devoirs, au plan annuel d'action, au rapport d'activités et dans laquelle l'équipe d'animation est incluse. »

Décret EDD (Art. 1er)

Chaque membre de l'équipe pédagogique fait vivre l'École de Devoirs. Permanent e ou volontaire, étudiant e ou retraité e, passionné e par le jeu ou par la lecture, ... Chaque EDD compose avec une mosaïque de personnalités qui toutes sont reliées par la motivation d'accompagner les enfants et les jeunes.

Les équipes fonctionnent aujourd'hui pour la plupart avec un mélange de personnel « permanent » (salarié·e·s) et de volontaires³9. L'animateur·trice volontaire fait donc partie intégrante de l'équipe : « il importe que chacun·e se sente concerné.e par les objectifs, la définition des moyens pour les atteindre, l'évaluation des pratiques aux différentes étapes de la construction et de la réalisation du projet »<sup>40</sup>.

Avec une équipe de volontaires, le challenge du de la coordinateur trice consiste à recruter et maintenir une équipe stable et à la faire adhérer à une philosophie particulière. Il faut jongler avec les disponibilités de chacun e et diversifier les compétences.

Avec une équipe « mixte » (salarié·e·s et volontaires), tout l'enjeu du·de la coordinateur·trice est de mettre en place les conditions nécessaires à la création, à la compréhension et à l'application concrète d'un cadre de référence commun.

Avec une équipe de salarié-e-s, beaucoup de temps de coordination passe dans la recherche de subsides pour maintenir l'équipe au complet. Cela permet d'avoir des personnes avec des compétences particulières et complémentaires et de mener un projet davantage sur le long terme et en synergie.

#### Des critères relatifs à l'encadrement

Les dispositions relatives à l'encadrement sont des critères de reconnaissance et de subventionnement. Pour viser un accueil de qualité, les enfants et les jeunes doivent être encadrés « par une **équipe d'animation dont les membres sont, au moins pour partie, qualifiés »**<sup>4</sup>!. L'encadrement minimal à assurer est « **d'un·e animateur·trice [...] par groupe de 12 enfants** de 6 à 15 ans accueillis » et « d'un·e animateur·trice qualifié·e [...] par tranche entamée de 3 animateur·trice·s obligatoirement présents »<sup>42</sup>. La présence de minimum deux adultes est requise (ou

qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable<sup>43</sup>).

Chaque École de Devoirs doit également « développer une approche volontariste et dynamique de la formation qualifiante et continuée de son personnel d'encadrement, qu'elle-il soit permanent-e ou bénévole »<sup>44</sup>. Enfin, « toute personne qui est membre de l'équipe pédagogique [...] doit être de bonne vie et mœurs »<sup>45</sup>.

## Entretenir un lien spécifique avec le public

S'investir au sein d'une École de Devoirs, c'est avant tout construire une relation avec les enfants ou avec les jeunes accueilli·e·s<sup>46</sup>. Chaque animateur·trice doit trouver une juste « place » professionnelle, distincte de la posture parentale<sup>47</sup> ainsi que de la position de

l'enseignant·e : « ce lien est fondé sur la **recherche** consciente et réfléchie des conditions nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant (ce qui n'exclut pas un échange émotionnel). Il est fondé aussi sur une [...] sécurité physique, mais surtout sur une

<sup>39 «</sup> Aujourd'hui, il est exceptionnel de voir une École de Devoirs portée exclusivement par des bénévoles ». FFEDD, Destins d'enfants. Le travail des Écoles de Devoirs, 2010, p. 16. Mais il y en a ! 40 Livret VII, À la rencontre des professionnels, p. 26.

<sup>41</sup> Art. 12 du Décret EDD

**<sup>42</sup>** Art. 7, §4, 4° du Décret EDD

<sup>43 10</sup> minutes

<sup>44</sup> Décret EDD (Commentaire de l'Art. 7)

<sup>45</sup> Art. 13 du Décret EDD

sécurité psychique que l'enfant va éprouver jour après jour auprès de l'adulte qui l'accueille » <sup>48</sup>.

Le regard de l'adulte et la qualité de la relation pédagogique ont un impact déterminant sur l'enfant ou le jeune. **Certaines dispositions sont essentielles pour avoir une influence positive**: une attitude de respect, de soutien, de collaboration ; une faculté d'écoute, d'empathie, d'ouverture aux différences ; une capacité à établir des relations de confiance et à comprendre les messages, verbaux et non verbaux des enfants et des jeunes.

#### Animateur-trice, coordinateur-trice en EDD..

#### « Je vais m'occuper du possible, aujourd'hui. [...]»

Lucien Noullez

L'animateur·trice doit être capable « d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe d'enfants et/ou d'adolescent·e·s » et « d'assurer les missions d'une École de Devoirs, sur la base d'un projet d'accueil ». Le·la coordinateur·trice doit être capable « d'assurer la responsabilité d'une École de Devoirs » et « de développer, avec son équipe d'animation, la mise en œuvre d'un projet pédagogique défini ».

#### Coordinateur-trice

- Conduire la réflexion autour du projet d'accueil (élaboration, mise à jour, évaluation, ...).
- Soutenir l'appropriation des missions des Écoles de Devoirs par les animateur trice s, expliciter les spécificités de l'accueil en EDD aux différent es acteur trice s (animateur trice s, enfants, parents, ...).
- Être garant·e du projet, des valeurs et des pratiques.
- Sensibiliser l'équipe aux règles du « vivre ensemble ».
- Veiller à ne pas reproduire une démarche scolaire.
- Aider et soutenir les animateur trice s.
- Animer les réunions d'équipe.
- Évaluer les pratiques, leur cohérence avec le projet d'accueil.
- Évaluer l'équipe.
- Communiquer avec le public direct et indirect.
- Représenter l'EDD à l'extérieur.
- Assurer les gestions administrative et financière.
- Gérer le personnel (salarié·e ou volontaire).
- O ...

## Faire équipe

Les membres de l'équipe ont leur propre personnalité : quelles sont leurs valeurs éducatives ? Quelles sont leurs forces ? Quelles sont leurs faiblesses ? Chacun·e est différent·e, par son parcours de vie, sa formation, son âge, ses attentes, ... Le périmètre d'action en École de Devoirs est large et permet l'expression des talents et des motivations de chacun·e.

De même, chaque équipe a sa propre personnalité : quelles en sont les valeurs éducatives ? Les forces ? Les faiblesses ? **Des temps de rencontre sont nécessaires** pour mieux connaître chaque membre, pour partager l'enthousiasme, l'expérience, les difficultés



« Cela fait des années que je suis bénévole à l'EDD. L'éducation par l'apiculture s'inscrit dans un processus qui va du montage des cadres de la ruche, aux visites hebdomadaires, à l'extraction du miel, à sa mise en pot. Les enfants participent à toutes les étapes. L'abeille suscite énormément de curiosité, elle fascine les enfants. Lorsque j'explique les différentes étapes de la vie d'une abeille, j'en profite pour faire un parallélisme entre la vie en société des humains et celle des abeilles. La vie en colonie, c'est la solidarité, l'absence d'égoïsme, le sens du travail, le dur labeur, le vivre ensemble, la cohésion de groupe. L'atelier apicole attire tout le monde. Ce qui est bien, c'est que ça touche tous les âges, je m'adapte au public. »

Hafid, animateur,

#### Animateur-trice

- Participer aux réunions.
- Préparer les animations
- o animer des activités ludiques, culturelles ou sportives.
- Organiser des animations autour de la langue française.
- Encourager la progression des enfants et des jeunes.
- Apporter une aide méthodologique au travail scolaire.
- Accompagner à la réalisation des devoirs avec l'approche la plus large possible.
- Accueillir les parents, répondre à leurs questions sur le suivi de l'enfant.
- Établir des contacts avec le monde scolaire, les partenaires, ...
- Apporter une aide administrative.
- Partager sa/ses passion(s).
- O ..

quotidiennes, pour exploiter les qualités de chacun·e, créer des projets, développer une synergie au sein de l'équipe, ... Bref, des temps pour construire et faire vivre le projet d'accueil, ensemble!

Agrandir son équipe est une décision à réfléchir, en concertation avec les autres membres de l'équipe pédagogique. Avant de rechercher des candidat·e·s - volontaires ou rémunéré.e·s - il est utile de **préciser les besoins et les attentes**. Ensuite, « il sera nécessaire de (ré)expliquer le projet d'accueil aux nouveaux membres de l'équipe afin que chacun·e puisse se l'approprier et participer à son évolution »<sup>49</sup>.

<sup>46</sup> S'investir dans des tâches principalement administratives est cependant envisageable.

<sup>47</sup> Les différences entre postures parentale et professionnelle sont présentées dans le Livret VII, À la rencontre des professionnels, p. 47.

<sup>48</sup> Livret VII, À la rencontre des professionnels, p. 45.

<sup>49</sup> Livret VII, À la rencontre des professionnels, p. 34.





#### Questions en équipe

Quelle place pour chacun·e au sein de l'équipe, permanent·e ou volontaire ? Comment mieux se connaître ?

Quelles sont les ressources, les forces collectives ? Quels sont les besoins par rapport aux attentes de l'équipe, des enfants et des parents ?

Comment s'organise le travail d'équipe ? Quels moments d'arrêt permettent d'échanger sur le vécu, les pratiques, le projet d'accueil, ... (moments informels, réunions d'équipe régulières, réunions d'évaluation, de planification, ...) ?

## Outils

Le Livret VII, À la rencontre des professionnels interroge « Le travail en équipe et en réseau » (2.2). Il définit ce qu'on peut attendre d'un véritable fonctionnement en équipe : une cohérence et une continuité pour les enfants et leurs familles ; une disponibilité envers les enfants ; un climat de soutien et d'entraide et une prise de recul sur les pratiques. Il revient sur des préoccupations telles que les processus décisionnels (pp. 30-31) ou le recrutement et l'intégration de nouveaux (pp. 33-34)

Le poster « Posture professionnelle de l'animateur en EDD » réalisé par la FFEDD place l'enfant au centre et organise les missions des animateur-trices autour de lui en 4 champs : les familles, les écoles, les collègues et les partenaires. La Coordination bruxelloise a également élaboré une <u>Charte de la déontologie de l'animateur-trice en EDD</u>.

La brochure « Les volontaires, acteurs essentiels des Écoles de Devoirs » de l'ONE vise à guider les personnes intéressées par le volontariat en EDD: les volontaires et les responsables. Le webdoc « Écoles de Devoirs, quels volontaires ? » présente la variété des profils d'animateur-trice-s en École de Devoirs et leur large éventail d'activités. À voir sur www.airdefamilles.be

Recruter des volontaires, accueillir un nouveau volontaire, favoriser toutes les occasions d'apprentissage. Le rapport « Volontaires en action sociale, un engagement pas si simple » (Réseau bruxellois VolontariAS, 2016-2018) propose 12 clés pour réfléchir et agir face aux 11 difficultés identifiées dans l'encadrement de volontaires. La Plateforme francophone du Volontariat y a contribué. À lire sur www.levolontariat.be



## Disposer d'une équipe pédagogique qualifiée

« Disposer d'une équipe pédagogique composée d'au moins trois personnes dont au minimum un coordinateur et un animateur qualifiés [...] »

Décret EDD (Art. 7, § 4, 1°)

### Comment être reconnue animateur trice ou coordinateur trice qualifiée en EDD?

L'animateur·trice qualifié·e doit être agé·e de 17 ans au moins et le·la coordinateur·trice de 18 ans au moins et tou·te·s doivent être de bonne vie et mœurs.

Trois filières sont possibles;

#### Le brevet<sup>50</sup>

Il s'obtient en suivant une formation qualifiante pour obtenir le brevet d'animateur trice ou de coordinateur trice en EDD.

→ La FFEDD et les Coordination régionale, voire d'autres organismes de formation habilités par le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, organisent des formations en vue de l'obtention du brevet d'animateur·trice ou de coordinateur·trice en EDD. Les parcours de formation sont précisés dans l'Arrêté relatif à la formation en EDD.

#### L'assimilation<sup>51</sup>

Disposer d'un diplôme ou certificat qui permet d'être reconnu·e animateur·trice ou coordinateur·trice qualifié·e.

→ Les diplômes, certificats, brevets doivent être transmis au Service EDD de l'ONE.

#### L'équivalence<sup>52</sup>

Faire valoir son expérience acquise ou son cursus de formation, en vue de bénéficier d'une équivalence au brevet d'animateur trice ou de coordinateur trice en EDD.

→ La demande, témoignant d'une expérience utile de minimum 180 heures au cours des trois dernières années doit être introduite par la personne ou par l'École de Devoirs auprès du Service de la Jeunesse. Celui-ci met à disposition un canevas de demande d'équivalence pour animateur·trice et coordinateur·trice sur son site: www.servicejeunesse.cfwb.be.

La notification de l'équivalence se fait dans les 120 jours de l'introduction d'un dossier complet. En cas de refus, un recours motivé, par recommandé dans les 30 jours de la notification, peut être soumis au Gouvernement.

# Quels diplômes ou certificats permettent d'être reconnue animateur trice ou coordinateur trice qualifié e (assimilation) ?

L'ONE octroie l'assimilation sur base des indications reprises dans l'Arrêté EDD<sup>53</sup>. Pour un e animateur trice : certains diplômes à orientation sociale ou pédagogique d'enseignement secondaire, les diplômes de l'enseignement supérieur de type court, certains brevets (animateur trice en Centres de va-

cances). Pour un e coordinateur trice : les diplômes de l'enseignement supérieur social, psychopédagogique ou en éducation physique, certains brevets (coordinateur trice de Centres de Vacances, Brevet d'aptitude à la gestion de projets et de programmes culturels (BAGIC)).



Là qualification a'une équipe pédagogique en EDD et les modalités liées (brevet, assimilation, équivalence) sont également expliquées dans la « Fiche D - Mon secteur et moi » (pp. 15-18) du Carnet de bord professionnel. Le Carnet de Bord se compose de huit fiches pratiques à destination des professionnel·le·s des milieux d'accueil : mon parcours, d'hier à aujourd'hui, mon portefeuille de compétences, ...

Disponible sur www.moncarnetdebord.be



<sup>50</sup> Art. 14, 15 du Décret EDD et chapitres 2 et 3 de l'Arrêté relatif à la formation en EDD

<sup>51</sup> Art. 12 du Décret EDD et chapitre 3 de l'Arrêté relatif à la reconnaissance et au soutien des EDD

<sup>52</sup> Art. 16 du Décret EDD et chapitre 7 de l'Arrêté relatif à la formation en EDD

<sup>53</sup> Chapitre 3 de l'Arrêté EDD.

#### Se former en EDD

« Proposer, encourager et permettre aux membres, volontaires ou rémunérés, de son équipe pédagogique de participer à des formations qualifiantes en rapport à leur fonction d'animation ou de coordination »

Décret EDD (Art. 7, § 4, 2° et 3°)

Droits de l'Enfant, techniques d'animation ou de créativité, pédagogie de l'apprentissage, gestion de groupe, communication non violente, accompagnement à la parentalité, ... Les domaines que chaque animateur·trice pourrait approfondir sont nombreux. Si l'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre d'un accueil suppose, pour chaque intervenant·e, l'acquisition de savoirs et de compétences généraux<sup>54</sup>, chacun·e ne peut arriver à une maitrise parfaite de tous les domaines. Aussi, la formation continuée doit s'inscrire dans une dynamique d'équipe : les compétences individuelles se complètent, se partagent pour mener à bien le projet et le faire évoluer.

Ce travail d'équipe est soutenu dans le cadre de l'élaboration d'un plan de formation. Plutôt que de partir d'une offre de formation (feuilleter un catalogue), l'équipe fait d'abord l'état de lieux de ses compétences, individuelles et collectives et des compétences souhaitées, attendues, requises en fonction des défis. A partir de là, les points à améliorer, les enjeux futurs et les besoins en formation sont identifiés. La traduction de ces besoins en actions concrètes sera opérationnalisée en tenant compte des contraintes d'organisation de l'accueil, financière, de disponibilité de formations, de mobilité, ... Après évaluation, le plan est ajusté. Cette démarche structure la formation continue de l'EDD et donne les moyens à l'équipe et à ses membres d'évoluer vers un horizon de compétences définies collectivement<sup>55</sup>.



En vue de permettre aux EDD de trouver une offre la plus proche possible de leurs besoins, le Décret EDD prévoit que la **Fédération et les Coordinations régionales organisent une offre de formation continuée** en fonction des besoins identifiés par les Écoles de Devoirs. La Fédération et les cinq Coordinations régionales réfléchissent chaque année à la conception d'un programme de formations continuées riche et diversifié répondant au mieux aux problématiques rencontrées par les animateur·trice·s et les coordinateur·trice·s<sup>56</sup>.

L'ONE subventionne également des formations destinées à tous les membres d'équipes, tant permanent·e·s que volontaires, de structures d'Accueil Temps Libre agréées ou reconnues par l'ONE. Les formations sont proposées par des opérateurs de formations agréés par l'ONE. Les formations, en inscription individuelle voire en équipe, couvrent un large spectre : accompagnement d'équipe, connaissance de l'enfant et de son développement global, transitions

et passages, partenariats avec les familles, projets d'accueil, aménagements de l'espace, créativité, gestion d'équipe ou de structures, ...

Le programme annuel « Formations continues destinées aux professionnel·le-s de l'Accueil Temps Libre » est envoyé à chaque EDD reconnue.

# Un brevet d'animateur-trice ou de coordinateur-trice si je suis déjà qualifié.e ?

Et pourquoi pas ? Le brevet complète en effet les connaissances pratiques et techniques avec des outils de réflexion en lien avec la fonction. Il propose un questionnement permettant « de prendre du recul par rapport à sa pratique, de s'interroger et d'interroger d'autres pratiques éducatives [...] »57. Comme toute formation, il permet des rencontres, des échanges d'idées, des confrontations de points de vue, de prendre du recul, de recharger ses batteries, ... Chaque participant·e, chaque expérience enrichissent le brevet !

<sup>54</sup> Voir Livret VII «À la rencontre des professionnels », p.43.

<sup>55</sup> APEF, Le plan de formation dans le secteur non-marchand, 2004.

<sup>56</sup> Programme annuel disponible sur le site de la FFEDD

<sup>57</sup> Art. 11 de l'Arrêté « Formation » EDD

# 2.3 Le projet d'accueil

« Nous devons toujours veiller à donner du sens à nos mots car ils ont pour mission de donner du sens à nos actions. »

Valère Vatin

« Élaborer, en collaboration active et effective avec l'équipe pédagogique […] et mettre en œuvre un projet d'accueil qui tient compte des caractéristiques socioculturelles et des besoins des enfants qu'il accueille… »

Décret EDD (Art. 7, §2, 3°)

Située au carrefour entre l'école et le milieu familial, « l'École de Devoirs » est un lieu d'accueil à part entière dans la journée de l'enfant et un nouveau temps collectif. Ce temps d'accueil sous-tendu par un projet est construit et porté par une équipe.

Le projet d'accueil présente le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur qui reflètent les valeurs portées par l'équipe et ses choix méthodologiques. Il décrit la structure et les actions concrètes mises en œuvre au quotidien par l'EDD. Il s'agit donc d'un engagement de l'équipe pédagogique envers les enfants et leurs parents. Il sera la **référence pour tou-te-s**, tant pour les membres de cette équipe en vue de développer leurs actions, que pour les parents qui souhaitent connaître la manière dont l'accueil de leur enfant sera organisé.

## « Se projeter » en équipe

Projeter, c'est espérer, c'est voir plus loin : rêver en équipe l'accueil idéal bouscule la force de l'habitude et permet d'imaginer ce que nous pourrions faire pour soutenir encore plus l'épanouissement des enfants. Projeter, c'est également avoir l'intention de faire quelque chose. Si la démarche de projet conduit à concevoir un idéal collectif à long terme, elle permet également de planifier le quotidien.

Questionner ses pratiques régulièrement en équipe fonde la dynamique du projet d'accueil. Qu'apportent nos choix, en termes de qualité, aux enfants et à leur famille? Cette recherche collective redonne du sens à l'action, éclaire les valeurs partagées et soude l'équipe autour de repères communs. Que recherchons-nous prioritairement? Est-ce l'autonomie, le bien-être ou la coopération, ...? Le projet d'accueil « vit », se construit, se déconstruit, se reconstruit en équipe. Les pratiques évoluent, s'harmonisent au fil des constats et des réflexions.

Le temps du projet ne connait pas de fin : diagnostic, élaboration, mise en œuvre et évaluation se répètent en permanence. Un projet d'accueil est donc toujours singulier et toujours provisoire parce qu'il correspond à un moment donné, à un lieu unique, avec son histoire, son équipe, son public, ...

## Construire son projet d'accueil

« Le projet rassemble donc tout à la fois les <u>priorités</u> <u>éducatives</u> découlant des besoins de l'enfant et les <u>principes organisateurs</u> de la pratique quotidienne de celles et ceux qui l'accompagnent. » <sup>58</sup> La dynamique du projet d'accueil nécessite un réel travail de coordination. Il appartient au·à la coordinateur·trice de déterminer la méthode propice pour une élaboration partagée au sein de l'École de Devoirs. Son attention mérite de se porter sur différents points.

Structurer le processus : décliner la construction du projet d'accueil en différentes étapes (état des lieux, élaboration, rédaction, diffusion, mise en œuvre, évaluation).

Se donner du temps : prendre le temps nécessaire pour une réflexion approfondie en équipe, inscrire le processus dans la durée.

**Travailler en équipe :** confronter, analyser, échanger, écouter, ... Le projet d'accueil est le résultat d'un travail en équipe.

Débattre des « points sensibles » : veiller à ce que le projet d'accueil tienne compte des caractéristiques spécifiques à l'EDD en abordant les éventuelles difficultés et en balisant les sujets de tension auxquels l'équipe se retrouve régulièrement confrontée : temps du devoirs/temps libre, besoins de chaque enfant/vie du groupe, attentes équipe/enfants/parents, ...

Associer les enfants et les parents : construire la citoyenneté en récoltant régulièrement l'avis de l'enfant, ses attentes, ses envies, ... Consulter les parents, penser à la place que l'on souhaite qu'ils occupent au sein de l'EDD et la manière de la transposer dans le projet d'accueil.

Mettre en forme: concrétiser le projet d'accueil à travers le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur. Ces documents présentent la structure, ses priorités et son fonctionnement. Il importe donc de leur accorder une attention particulière afin de les rendre à la fois clairs et accessibles.

## 2. Les points cardinaux

**Diffuser:** Accompagner la diffusion auprès du public, des partenaires, des nouveaux-velles animateur-trice-s, ... pour favoriser la compréhension et l'adhésion au projet.

Nourrir sa réflexion : la réflexion d'équipe peut être soutenue par différents biais : la Fédération et les Coordinations diffusent notamment des outils pédagogiques et le catalogue de l'ONE « Formations continues destinées aux professionnel·le·s de l'Accueil

Temps Libre » reprend chaque année une offre d'accompagnement d'équipe ainsi qu'une série de formations organisées sous le thème « Projet d'accueil ».

Chaque projet d'accueil est particulier. Il revient à chaque structure de le construire à son image et de le faire vivre au fil de ses changements et de ses réflexions. Enfin, avant chaque début d'année d'activités, le projet d'accueil se décline en un Plan d'action annuel.







#### Questions en équipe

Comment la réflexion autour du projet d'accueil est-elle organisée ?

Dans quelle mesure le projet d'accueil aide-t-il l'équipe à prendre en charge les problématiques vécues au quotidien ?

Comment rendre accessible et attrayante la forme finale du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur ?



#### Outils

À partir d'une liste de questions, la brochure « Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans et + ? » est un outil pour aider à rédiger, à étoffer ou à améliorer son projet d'accueil.

Le Livret VII : À la rencontre des professionnels aborde la dynamique du projet pédagogique en lien avec le travail en équipe.





# 2.4. Les 4 missions des EDD

#### « Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui. »

Maria Montessori

« Les Écoles de Devoirs développent un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité ainsi qu'un travail de formation citoyenne des enfants : ces dimensions conjointes et complémentaires sont toutes deux nécessaires à la reconnaissance [...]. »

Décret EDD (Commentaire de l'art. 2)

Lorsque des parents poussent la porte d'une École de Devoirs pour y inscrire leur enfant, la réalisation des devoirs et la réussite scolaire sont bien souvent leurs motivations principales. Néanmoins, le Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs reconnait quatre missions aux EDD. Il

importe pour chaque EDD de les connaitre, de les comprendre et de les faire vivre avec l'ensemble de son public et d'informer les parents sur les enjeux de chacune d'elles et sur les moyens mis en œuvre pour les rencontrer.



éveloppement intell

« La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animations, d'expression, de création et de communication »

- S'exprimer via différents modes artistiques ou autres.
- Appréhender pratiquement le monde, vivre la diversité.
- Développer son imagination, sa capacité à résoudre des problèmes.

**O** ..

« Le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile »

- Respecter son rythme, développer un rapport positif
   au savoir
- Apprendre à apprendre, cultiver ses intelligences.
- Devenir acteur-trice dans ses apprentissages, relier les savoirs et les réalités de la vie.
- **0** .

#### La transversalité des missions

« Si tu veux les connaître vite, fais-les jouer.
Si tu veux leur apprendre à vivre, laisse les livres de côté.
Fais-les jouer.
Si tu veux qu'ils prennent gout au travail, ne les lie pas à l'établi.
Fais les jouer.
Si tu veux faire ton métier, fais les jouer, jouer, jouer. »

Fernand Deligny

« Ces synergies et la transversalité de leurs missions constituent une spécificité de l'action des Écoles de Devoirs. » Exposé des motifs de la modification du Décret EDD de 2007

Les quatre missions gagnent à être menées de manière transversale : « les EDD ne se limitent pas à planifier des animations ciblées sur l'une ou l'autre mission mais au contraire, **elles mettent sur pied des activités qui visent à réaliser l'ensemble des missions de manière transversale** »<sup>59</sup>. Les effets positifs de la participation aux activités de l'EDD influent, pour un enfant ou un jeune, sur sa réussite scolaire mais également dans les autres domaines de sa vie. Après une journée déjà bien remplie d'apprentissages scolaires, ces missions donnent toute leur place aux apprentissages informels et expérientiels ainsi qu'à l'expression des différentes intelligences. À chaque équipe pédagogique de puiser dans les différentes approches pédagogiques pour les réaliser.



#### Questions en équipe

Comment les 4 missions sont-elles définies et comprises au sein de l'EDD (équipe pédagogique, enfants, parents, ...) ?

Comment se concrétisent, au quotidien, chacune des missions des EDD ? Certaines missions sont-elles davantage investies que d'autres ?

Dans quelle(s) direction(s) l'équipe souhaite-t-elle faire évoluer les missions ? Comment chaque mission, et ses transversalités, peut-elle être approfondie ?

Outils

Là FFEDD explique, dans la brochure « Philosophie des Écoles de Devoirs », les missions, les valeurs et les priorités qui rassemblent le secteur des Écoles de Devoirs. L'affiche « Philosophie des Écoles de Devoirs » qui expose les 4 missions est également disponible sur le site internet de la FFEDD.



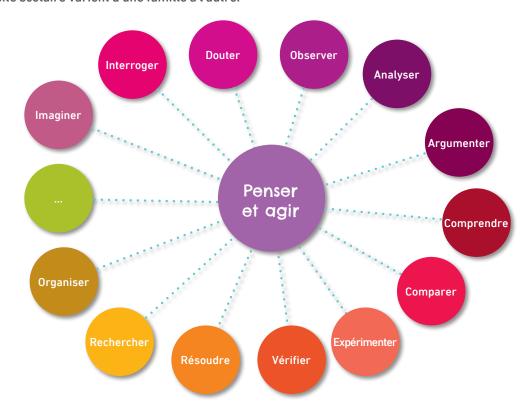
## Le développement intellectuel de l'enfant

« Les actions que les Écoles de Devoirs mènent sont centrées sur le plaisir et la nécessité d'apprendre autrement. »

Décret modifiant le Décret EDD (Exposé des motifs)

Les clés de la réussite scolaire dépassent le champ de l'école. Les apprentissages scolaires se tissent à l'école (théorie, exercices d'application, ...) et dans la « vraie vie » (curiosité pour un objet d'apprentissage – scolaire ou non -, réinvestissement de notions acquises dans une tâche globale, ...). Or, tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes ressources. Les apports, notamment culturels, nécessaires à la réussite scolaire varient d'une famille à l'autre. 60

Pour beaucoup d'enfants, l'école et la « vraie vie » sont deux mondes distincts ! L'apport de la mission de développement intellectuel n'est donc pas de « refaire l'école après l'école » mais de consolider les conditions nécessaires pour une scolarité réussie et de développer la capacité de penser et d'agir, à l'école et en dehors.



Favoriser le développement intellectuel implique de stimuler, chez l'enfant et le jeune, la réflexion, le raisonnement, la créativité, l'attention, la mémorisation. l'organisation, la planification, l'autonomie, la coopération, ... en s'adaptant au rythme de chacun·e. et en guidant chacun·e vers l'autonomie et l'estime de soi.

## Aider aux devoirs et aux travaux à domicile : un prétexte, une opportunité.

La question des travaux à domicile appelle une vraie réflexion au sein de l'équipe pédagogique. En théorie<sup>61</sup>, aucun enfant ou jeune ne devrait avoir besoin d'aide pour réaliser ses devoirs. Les Écoles de Devoirs restent cependant attachées à ce que chaque enfant puisse être aidé et qu'elle-il ait tous les moyens nécessaires pour réussir. Elles savent également que les modalités liées à la remédiation sont variables

d'une école à l'autre. Il revient donc à chaque équipe pédagogique de définir, en accord avec le Décret EDD, les actions à mener pour favoriser le « développement intellectuel » et leurs limites. Aussi, les travaux à domicile ne peuvent pas constituer une fin en soi mais doivent être envisagés comme une opportunité de renforcement des compétences scolaires, personnelles et sociales de l'enfant et du jeune.

## Accompagner aux apprentissages, à la scolarité : Courage, tu y es presque!

Tout apprentissage implique un engagement personnel qui ne peut être imposé. Pour faire face à un nouvel apprentissage, l'enfant ou le jeune doit pouvoir oser: faire une erreur, poser des questions, aller vers l'inconnu, élargir son horizon, ... Le rôle de l'équipe pédagogique est de garantir un climat de confiance et un cadre sécurisant pour encourager cette mise en mouvement.

<sup>60</sup> G. CASTELLANI, « Qu'est-ce que l'accompagnement à la scolarité des enfants ? », Les Actes de Lecture n°83, 2003.

L'équipe pédagogique veille à compléter les outils dont dispose chacun·e pour apprendre à apprendre. L'équipe peut notamment proposer des méthodes, des routines (se préparer, gérer son temps, ...), sti-

muler l'intelligence de différentes façons (manipuler, mettre en situation, changer de plan, ...), mobiliser les différents types de mémoires, amener à s'exprimer sur ce qu'elle·il aura appris, ...





#### Questions en équipe

Comment notre accueil permet-il de cultiver un rapport positif aux apprentissages (temps d'accueil après l'école, aménagement de l'espace, règles de vie, rituels rassurants, ...)?

Quelles activités mobilisent profondément les enfants ou les jeunes et leur permettent de réinvestir pleinement des apprentissages, scolaires ou non ?

Quelle est la part de l'aide aux devoirs dans notre accueil ? Son organisation correspondelle à nos valeurs, à nos objectifs, ... ? Quelle souplesse est prévue pour les besoins et les demandes des enfants et des jeunes ?



#### Témoignage

« On fait plein de petites expériences en chimie. Avant chaque expérience, je prépare une fiche d'activité avec le matériel, les ingrédients et le déroulement de la préparation. Les enfants ont besoin de manipuler et d'expérimenter avec le corps. Quand elles ils savent que l'on va faire une petite expérience de chimie, elles-ils sont super contents! Elles-ils vont chercher leur tablier et c'est parti. Cette activité leur permet de travailler les matières scolaires autrement. Ça leur apprend par exemple qu'il faut lire un mode d'emploi jusqu'au bout avant de s'amuser. Si on mélange tout et qu'on ne fait pas attention, ça ne marchera pas. C'est comme les problèmes : si on ne lit pas tout jusqu'au bout, on va commencer par faire le calcul pour se rendre compte à la fin que ce que l'on a fait ne correspond pas à ce qui est demandé. » Sylvaine, Coordinatrice



#### Outils

- « Qu'est-ce qui facilite l'apprentissage ? » est la question qui a guidé la réalisation de l'ouvrage « 7 facilitateurs à l'apprentissage : vivre du bonheur pédagogique » <sup>62</sup>. Les auteurs retiennent les facilitateurs suivants :
- Tenir compte des émotions.
- Faire et exposer (agir).
- O Se montrer humain et engagé.
- Gérer le temps, les consignes et les référents (organisation).
- Offrir de la stabilité et de la sécurité.
- Parler de ce que l'on apprend (réflexivité).
- Organiser les interactions (coopération).

### Le développement et l'émancipation sociale

« Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. »

Art. 4 du Code de Qualité de l'Accueil

L'accueil en École de Devoirs est aussi, pour un enfant ou un jeune une occasion de prendre le temps de se situer dans sa propre histoire, dans son rapport avec les autres, dans sa relation avec le monde, pour apprendre à choisir par elle·lui-même ce qui est bon pour elle·lui-même.

#### Pouvoir décider et pouvoir agir

L'enfant ou le jeune a-t-elle-il la possibilité de choisir ? Les parents, l'école, l'équipe pédagogique de l'EDD choisissent-ils « ce qui est bon » pour elle-lui ? Sur quoi portent ces choix ? Quelles en sont les contraintes ? Chaque « choix » d'un enfant ou d'un jeune participe à la construction de son autonomie : « s'émanciper, c'est devenir responsable de soi, de

ses choix, de ses ambitions, de ses réussites comme de ses échecs »<sup>63</sup>. **Cette prise de pouvoir sur sa propre vie est également une prise de pouvoir sur son environnement**: l'émancipation consiste aussi « à sortir, aussi modestement que cela soit de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou les handicaps de toutes sortes »<sup>64</sup>.

En École de Devoirs, favoriser l'émancipation d'un enfant ou d'un jeune engage l'équipe pédagogique à **renforcer le pouvoir de décider et d'agir** de celle-celui-ci. Élargir sa liberté commence par l'aider à réfléchir, à se poser des questions pour mieux se connaître et mieux comprendre les autres et le monde.



# Se relier à soi et aux autres pour trouver son chemin

# « C'est à plusieurs qu'on s'apprend tout seul. »

Réfléchir sur soi-même est déterminant pour se connaitre. L'animateur·trice contribue à soutenir la construction de l'identité de l'enfant ou du jeune dès qu'elle·il l'aide à mettre des mots sur son vécu : « Accompagner l'enfant dans sa conscience de elle·luimême, c'est tout d'abord l'écouter sans la·le juger, sans la·le conseiller, sans tenter de la·le diriger, simplement en lui permettant de mettre des mots sur ce qu'elle·il vit, en l'aidant à identifier, à accepter et à comprendre ce qui se passe en elle·lui. 65»

S'estimer et se faire confiance permet la prise de conscience de ses potentialités et de ses qualités. Les dialogues quotidiens sont des occasions pour rappeler à chaque enfant et à chaque jeune qu'elle-il est riche de compétences : « Être assuré-e d'être entendu-e, compris-e, connu-e, valorisé-e, reconnu-e en tant qu'individu au sein d'un groupe, bénéficier de la présence et de la disponibilité d'adultes [...], ce sont là autant d'expériences qui contribuent petit à petit à renforcer, chez l'enfant, l'estime de soi »<sup>66</sup>.

Face aux difficultés scolaires, renforcer l'estime de soi passe par donner le gout au succès aux enfants et aux jeunes et les convaincre qu'elle-il-s peuvent y arriver! Les activités sont de réelles opportunités pour développer la personnalité des enfants et des jeunes de manière ludique et créative: « [...] elles-ils peuvent prendre une place et rayonner autrement. On peut changer le regard des parents, des enseignant-e-s, etc. »<sup>67</sup>.

Prendre place dans la société (dans sa famille, dans son école, dans son quartier, dans sa ville, dans son

<sup>63</sup> GALICHET François, L'émancipation. Se libérer des dominations, Ed. Chronique Sociale, 2014.

<sup>64</sup> MAUREL Charles, « Un immense besoin d'éducation populaire », Le Monde, 02 février 2011. 65 Livret V, À la rencontre des enfants « Créer des liens – Permettre à chaque enfant d'être en lien pour consolider son identité », p. 21.

<sup>66</sup> Livret V, p. 7.

<sup>67</sup> RTA, p. 60.

pays, ...) suppose de relier sa propre histoire à un contexte plus vaste. L'enfant ou le jeune qui aura mieux compris certains éléments de son histoire, de son référentiel culturel, pourra les comparer à ceux des autres, identifier les points communs et les

différences, rechercher des explications, ... Cette démarche de compréhension critique de ce qui se passe autour d'elle-de lui ouvre la possibilité de prendre du pouvoir sur sa vie : décider d'apprendre, de créer, de s'engager, de transformer, de revendiquer, ...



## Outiller en ressources personnelles et sociales<sup>68</sup>

# Engagement social

Participer aux prises de décisions et aux actions favorisant sa santé, son bien-être et sa réussite.

# Adoption de comportements prosociaux

Respecter les autres, le milieu, communiquer de manière appropriée, coopérer, faire preuve d'empathie, d'ouverture, gérer les conflits, ...

# Gestion des émotions et du stress

Identifier les sources d'émotions et de stress, exprimer le ressenti, user des stratégies adéquates pour soi, ...

# Demande d'aide pour soi (ou pour les autres)

Connaitre ses limites, identifier et consulter des ressources (personnes, organismes), ...

#### Choix d'habitudes de vie éclairés

Saisir les conséquences de ses choix, se fixer des objectifs en matière d'alimentation, de sommeil, d'activités physiques, ...

#### Gestion des influences sociales

Distinguer les influences positives et négatives, poser un regard critique sur les messages véhiculés dans la société, ...

#### Connaissance de soi

Connaitre ses valeurs, ses gouts, ses intérêts, ses qualités, ses limites, ses aspirations, ...



#### Témoignage

Suite à une formation, un animateur a démarré des ateliers philo dans son EDD. Au démarrage de chaque atelier « philo », les jeunes sont invités à fermer les yeux pendant quelques minutes, à se concentrer sur leur corps et à écouter leur respiration. Ensuite, chacune lit, à tour de rôle, un morceau du texte. Elle-il-s le travaillent à deux pour voir quelles sont les questions « philosophiques » qui peuvent s'en dégager. Ce sont les questions ouvertes, qui peuvent faire l'objet d'un débat. Ces questions sont mises en commun, chacune explique les siennes et les jeunes choisissent une ou deux questions qui vont faire l'objet d'un débat. Elle-il-s prennent alors la parole, pas pour chercher la bonne réponse mais plutôt pour construire un dialogue. Enfin, l'atelier se termine par une petite évaluation. Le rôle de l'animateur-trice est de gérer les interventions. Elle-II invite souvent à reformuler ce que les jeunes disent pour qu'il-elle-s soient compris-es et que les autres puissent réagir. « C'est vraiment très riche pour l'apprentissage du vivre ensemble »,

Bernard, coordinateur



#### Questions en équipe

Comment l'émancipation sociale de l'enfant est-elle comprise au sein de l'EDD ? Comment le bien-être de chaque enfant est-il pris en considération lors de l'accueil ?

Quelle disponibilité les animateur-trice-s ont-elle-il-s pour écouter les enfants qui en ressentent le besoin ? Quelles attentions quotidiennes de l'équipe pédagogique permettent de renforcer l'estime de soi ?

Comment l'équipe pédagogique favorise-t-elle un climat de confiance, de respect mutuel et de coopération ? Des espaces de parole pour tou-te-s sont-ils instaurés ? Comment les différents points de vue se confrontent-ils ? Quelles activités sont organisées pour mieux comprendre les autres, le monde, les valeurs, les cultures, ... ?



#### Outils

Le Livret IV: À la rencontre des enfants « Vivre ensemble des expériences de vie diversifiées » développe notamment les conditions d'accueil qui aident les enfants à se sentir bien dans les groupes (4.): le sentiment de sécurité, le sentiment de reconnaissance ou d'être concernére et le sentiment de vivre son autonomie. Il présente également les principes pour élaborer les règles du vivre ensemble (7.2.) avec les enfants et éduquer à la diversité (8.).

Le Livret V : À la rencontre des enfants « Créer des liens – Permettre à chaque enfant d'être en lien pour consolider son identité » revient sur la construction de l'identité de l'enfant et sur le renforcement de l'estime de soi (2.3).

Le Livret VI: A la rencontre des enfants
« Promouvoir la participation des
enfants aux faits et évènements qui
les concernent » introduit le droit à la
participation de l'enfant, présente les
enjeux et les conditions pour permettre
cette participation et développe deux
outils: le conseil et les projets avec les
enfants.



#### La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures

« Je m'absorbais pendant de nombreuses heures dans la lecture de récits de voyage de Jules Verne. Leurs héros peuplaient de leurs exploits mes rêveries enfantines [...]. Ma résolution était prise. Comme eux, et mieux encore si possible, je voyagerais! »

Alexandra David-Néel

« Les États parties [...] encouragent l'organisation [...] de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

CIDE (Art. 31., 2.)

Aujourd'hui, un ado innova: à partir d'un intrigant tracas inconnu auparavant, il scruta, tout d'abord confus, la situation... Il prit un bol d'air. Tout en agrandissant son horizon pour avoir un panorama total, il mobilisa son imagination. D'un brouillon, il murit tout un tas d'imparfaits choix puis saisit La solution. Alors, il conçut un plan original pour bannir à jamais son insatisfaction du jour, puis aboutit. Son ambition crût, sans fin !69

Chacun·e possède une capacité créative (qui peut également être collective). C'est la capacité de concevoir et de faire quelque chose de neuf, qui a du sens. Pour chacun·e, l'expression de celle-ci varie en fonction du domaine : certain·e·s affirmeront davantage leur créativité en poésie plutôt qu'en cuisine et inversement. Favoriser la créativité des enfants et des jeunes en EDD, c'est leur permettre de construire leur personnalité à travers leur imagination et les pratiques culturelles.

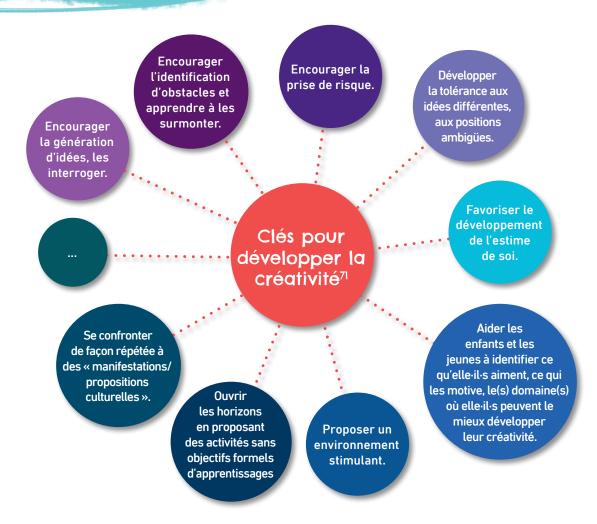
La créativité a sa place en École de Devoirs et les animateur·trice·s ont un rôle à jouer pour la stimuler. Face à un problème ou à un obstacle rencontré par un enfant ou un jeune, sa créativité va faciliter la recherche de solutions originales. Aider les enfants à développer des capacités à résoudre des problèmes, à imaginer des alternatives (même farfelues), à réfléchir autrement et librement fait partie du quotidien en EDD. Les activités réalisées en EDD nourrissent également la créativité des enfants et des jeunes. Ces activités visent à ouvrir l'esprit des enfants et des jeunes : imagination, observation, curiosité, autonomie, esprit critique, plaisir, humour, connaissance de soi, des autres, de son environnement, ... Les accomplissements créatifs en EDD participent aussi au développement de leur personnalité (leurs gouts, leurs envies, leurs pensées, ...): œuvres visuelles, techniques ou radiophoniques, productions dans les domaines du multimédia, de la musique, de la sculpture, du théâtre, de la danse, du cirque, de la littérature, de l'artisanat, ...



La capacité créative de chaque enfant et de chaque jeune repose sur son imagination et sur les références culturelles qu'elle il a acquises. Les pratiques culturelles restent socialement différenciées (ex: la lecture 10). La « distance culturelle » à l'école des familles peut peser sur les parcours scolaires. Les EDD donnent donc accès à l'exercice de leurs droits culturels aux enfants et aux jeunes par des visites

culturelles, des rencontres, ... Considérés comme des interlocuteur·trice·s, les enfants s'enrichissent, découvrent d'autres cultures, explorent leur identité, les métissages, s'ouvrent à ce qui les entoure. L'action de la culture rassemble autour de valeurs (l'art, la diversité, ...) tout autant qu'elle questionne notre société (antagonismes sociaux, rapports de domination, ...).

<sup>69</sup> Phrases (difficilement) écrites à la manière du roman La Disparition de Georges Perec, c'est-à-dire sans le « e ».



#### « Dans la vie, il n'y a rien à craindre, tout est à comprendre. »

Marie Curie

L'équipe pédagogique peut encourager les aptitudes qui nourrissent la créativité : l'ouverture pour explorer de nouveaux horizons, le non-conformisme pour faire émerger des idées originales, la persévérance pour mener un projet jusqu'au bout, ... Les animateur-trice-s étant des « modèles », leurs comportements quotidiens vont également influencer la créativité des enfants et des jeunes lorsqu'elle-il-s encouragent à l'autonomie, partagent leur enthousiasme, font preuve d'ouverture, d'imagination, d'empathie, déploient leur humour, leur spontanéité, accordent de l'attention aux relations interpersonnelles, aux besoins de chacun-e, démontrent leur capacité d'improvisation, de prise de risque, ... et sont créatif-ve-s en laissant, par exemple, l'activité prévue évoluer au gré des propositions des enfants!

## « L'ennui de l'huitre produit les perles. »

José Bergamín

Les moments de temps libre jouent également un rôle important. Laisser du temps aux enfants et aux jeunes pour « ne rien faire », c'est leur permettre de laisser libre court à leur imagination. « Rêver, c'est vivre à l'intérieur de soi des aventures, des découvertes, des relations importantes [...], des émotions aussi ». L'ennui, rare dans un quotidien chargé d'écrans addictifs et où « être » se complète par « débordé », amène également l'enfant et le jeune à chercher des centres d'intérêts, à prendre des initiatives.

<sup>71</sup> Delphine Laustriat, « La créativité chez l'enfant. Fondements et leviers », www.syn-lab.fr 72 Ibid.

<sup>73</sup> Livret III. p. 71.



#### Témoignage

« On veille à ce que chaque enfant puisse s'exprimer et que cette expression s'enrichisse au fur et à mesure qu'elle-il évolue dans les activités. La créativité intervient dans différentes activités mais on veut surtout garder la spontanéité des enfants. Lorsqu'on fait du théâtre avec elles-eux, on va surtout travailler leur expression. Quand on monte un spectacle, c'est avec elles-eux, elles-ils sont co-auteur-trice-s du thème, des orientations que le spectacle prend. On fait beaucoup d'improvisation avec elles-eux. On travaille avec elles-eux pour qu'il y ait un fil rouge mais c'est d'abord leur expression qui compte. »

Stéphane, coordinateur



#### Questions en équipe

Comment encourager les enfants et les jeunes à créer d'elles-eux-mêmes ? Dans quel(s) domaine(s), chaque enfant peut-elle-il le mieux développer sa créativité ?

Que souhaite privilégier l'équipe pédagogique dans les activités ? Est-ce le plaisir qu'a l'enfant de créer ? Est-ce la découverte d'une technique ? Comment les animateur trice s soutiennent-elle-il·s les propositions des enfants et des jeunes ?

Quelles sont les pratiques culturelles des enfants et des jeunes ? Que souhaitentelle-il-s explorer, découvrir ?



#### Outils

Livret III « À la rencontre des enfants — Donner une place active à chacun et à tous les enfants » explore « l'agir et l'interagir », ses formes, ses enjeux et ses conditions, notamment le(s) projet(s) (4.1), le jeu (4.2), les ateliers (4.3) et du temps pour ne rien faire (5.5.2).



## L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

« J'ai appris qu'on n'est jamais trop petit pour faire une différence. Et si quelques enfants peuvent faire la une des journaux du monde entier rien qu'en ne fréquentant pas l'école, imaginez ce que nous pourrions tous faire ensemble si nous le voulions vraiment. »

Greta Thunberg

« Par l'ensemble des activités qu'elles proposent, les Écoles de Devoirs participent à la formation de citoyens critiques, curieux et attentifs au devenir du monde [...] »

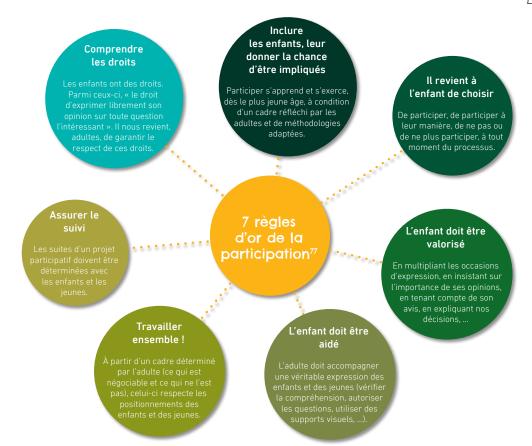
Décret EDD (Commentaire art. 2)

Pour les enfants et les jeunes, le droit à la participation citoyenne, c'est « le droit d'être entendus, consultés, inclus, associés, au même titre que les adultes, aux débats, aux réflexions et aux processus décisionnels qui permettent de faire la société »<sup>74</sup>. Pour les Écoles de Devoirs, favoriser la participation citoyenne de celles·ceux-ci suppose « un engagement qui requiert [...] d'adopter une position humble et de reconnaître la valeur ajoutée de cette autre façon de faire la société avec les enfants et les jeunes »<sup>75</sup>.

La vraie participation citoyenne ne s'improvise pas ! Bien pensée, elle bénéficie au développement de chaque enfant et de chaque jeune : « elle·il·s développent des compétences sociales (dialogue, coopération, négociation, empathie, ...) et elle·il·s apprennent aussi à saisir les opportunités, à faire face à une difficulté, à faire preuve d'esprit critique, de créativité, ... »<sup>76</sup>

« La seule manière de percevoir ou de faire comprendre des notions aussi théoriques que la tolérance, la solidarité ou la démocratie est de les instaurer. »

Laurent Ott



#### Accompagner la participation citoyenne

« Il faut beaucoup d'indisciplinés pour faire un peuple libre. »

Georges Bernanos

De « naitre » citoyen à **devenir un citoyen qui agit positivement sur notre société**, voilà l'enjeu de l'apprentissage de la participation citoyenne ! Des ressources<sup>78</sup> sont nécessaires pour avoir la capacité de participer et d'exercer ses droits. L'accueil en

<sup>74</sup> Rapport annuel du Délégué général de la Communauté française aux Droits de l'Enfant 2017-2018, p. 114

<sup>75</sup> Rapport annuel du Délégué général..., p. 116.

<sup>76</sup> Livret VI, À la rencontre des enfants, p. 16.

<sup>77</sup> Développées par le Children and Young People's Commissioner (Scotland) et reprises dans Le Rapport annuel du Délégué général..., pp. 113-116.

<sup>78</sup> N'oublions pas l'accès aux « biens de base » (logement, sécurité, santé...) !

École de Devoirs contribue tout d'abord à cultiver les **préalables individuels nécessaires à tout engagement citoyen** : se sentir concernée ; comprendre le contexte ; examiner avec un esprit critique ; avoir envie de s'impliquer ; oser ; avoir l'autonomie nécessaire, la confiance en soi ; croire qu'un changement est possible ; ... Ajoutons-y la maitrise des technologies numériques : rechercher et traiter des informations ; évaluer la crédibilité des sources ; interroger les représentations véhiculées<sup>79</sup> ; ...

L'équipe pédagogique veille également à préserver un cadre collectif clair qui favorise l'échange et la coopération. Ainsi reconnue comme lieu de parole et de dialogue, l'École de Devoirs encourage dès lors la participation au service du collectif : faire entendre des avis ; proposer des projets ; débattre ; prendre des positions ; décider démocratiquement ; assumer des responsabilités ; ...

Déterminer le cadre est une prérogative des animateur-trice-s. Cependant, la participation des enfants et des jeunes à la construction des règles (processus d'échange permettant la négociation, la prise de décision, rôles des enfants, des adultes...) contribue collectif et l'y impliquer.

À partir des préoccupations des enfants et des jeunes et de leur réflexion, l'équipe pédagogique encourage l'expérimentation de pratiques citoyennes, à l'échelle de l'École de Devoirs, de leur famille, de leur quartier et soutient la participation à des projets collectifs. Les moyens de concrétisations de la participation citoyenne en École de Devoirs sont variés. Tous permettent une réelle implication des enfants et des jeunes et le partage d'une part de pouvoir avec les adultes. Par exemple, le conseil de coopération exerce

à leur meilleure compréhension. Par ailleurs, aider

un enfant ou un jeune à se reconnaître comme ci-

toyen·ne, c'est avant tout, pour l'animateur·trice, lui

faire prendre conscience qu'elle-il fait partie d'un

la liberté de pensée et d'expression tout en respectant les règles d'écoute. La pédagogie du projet solidarise autour d'un objectif commun, nourrit les échanges, la réciprocité, la coopération. Be La participation peut aussi revêtir une forme plus simple comme, par exemple, lorsqu'un enfant ou un jeune décide juste de participer à un atelier sans autre responsabilité que celle de prendre part à une animation.



#### Questions en équipe

Quelle image ont les animateur trices de la participation des enfants? Les activités permettent-elles la participation? Comment est pris en compte l'enfant qui n'a pas ou plus envie de participer?

Comment encourager les enfants et les jeunes à exprimer leurs attentes, leurs idées, leurs visions, leurs questions, leurs craintes et leurs soucis? Comment les soutenir dans leurs différentes formes de participation? Comment partir de celui-celle qui participe le moins pour penser la participation de tou-te-s?

Comment et à quelles conditions peut-on développer des pratiques démocratiques et stimuler la participation des enfants ?



### Outils

Le Livret VI: À la rencontre des enfants « Promouvoir la participation des enfants aux faits et aux évènements qui les concernent » introduit le droit à la participation de l'enfant, présente les enjeux et les conditions pour permettre cette participation et développe deux outils : le conseil et les projets avec les enfants. L'échelle de Hart détaille les 7 niveaux d'implication et de prise de responsabilité des enfants et des jeunes (p.13).





Une EDD a décidé de réaliser un film sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les enfants ont choisi l'article sur lequel elle-il-s avaient envie de travailler. Le choix s'est porté sur l'Article 27 : la liberté de création, le fait de produire pour la communauté, d'en tirer bénéfice et d'avoir la satisfaction d'être reconnu dans sa création. Les enfants ont écrit le scénario du film. Au travers de leurs personnages et des dialogues, elle-il-s ont expliqué l'Article 27 avec leurs mots.

<sup>79</sup> Des minorités, des femmes, .

# 3. Au quotidien

### 3.1 Autour des familles, des écoles et des partenaires

### Les relations avec les parents

« Le travail entre parents et professionnels est de l'ordre de la rencontre (...). C'est par la rencontre avec les parents que nous pouvons découvrir l'univers de l'enfant en nous mettant à leur égard dans une position d'écoute compréhensive et en tant que professionnels construire les conditions d'un échange éducatif. »

Myriam Mony<sup>8</sup>

« Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant. »

Code de Qualité (Art. 17)

Accueillir un enfant en École de Devoirs, c'est aussi faire une place à ses différents environnements et milieux de vie, principalement les milieux scolaire et familial. La création d'un lien avec les familles fait partie intégrante du travail des Écoles de Devoirs. À ce propos, le décret stipule que, pour être reconnue, une École de Devoirs doit « veiller à la coordination de son travail avec les familles »82. Instaurer cette collaboration essentielle passe par différentes étapes, la clé étant d'agir ensemble, chacun avec sa spécificité, pour viser l'épanouissement global de l'enfant.

### Rondes familles...83

La famille est le premier lieu de développement et d'éducation des enfants. Elle a le devoir d'éduquer, c'est-à-dire de former l'esprit de l'enfant, de développer ses aptitudes intellectuelles, physiques et son sens moral. Élever un enfant, c'est l'aider à grandir, à progresser dans toutes les dimensions de sa personnalité. C'est lui permettre d'exercer ses talents et de bâtir une saine confiance en lui.

La famille est caractérisée par le concept imagé de la forme ronde car l'affectif et l'attachement sont à la base des relations qui s'y tiennent. Chaque famille est unique et les modèles familiaux sont divers. Chacune a des ressources, des membres, un environnement, une histoire, ... qui lui sont propres. Si toutes les familles ont pour mission d'éduquer leur(s) enfant(s), elles ne le font pas de la même façon puisqu'elles sont toutes différentes. Il est important de partir à la découverte de chacune d'entre elles, mais également de se faire connaitre d'elles car la méconnaissance des uns et des autres est souvent source d'incompréhension.



L'équipe a décidé de mettre en place des ateliers « devoirs parents admis ». Les parents, s'ils le souhaitent peuvent venir travailler avec les enfants à l'EDD. « Ça amène une complicité entre les parents et les enfants et ça permet aussi aux parents de se rendre compte qu'à faible cout, il y a moyen de faire de chouettes activités. On voit la différence chez les enfants, elles ils sont beaucoup plus épanouis et on voit la différence chez les parents aussi ».

Éric, coordinateur

<sup>81</sup> Myriam Mony, « Le rôle des parents dans le débat sur la qualité », extrait de l'intervention réalisée dans le cadre d'un colloque organisé par Kind en Gezin (Mai 2005) 82 Article 7 § 1 er 8° du Décret EDD

### Développer la collaboration avec les familles



Accueillir Préparer l'accueil.

Envisager les conditions matérielles, organisationnelles, comportementales, ... dans lesquelles nous accueillons les parents.

- Y a-t-il un espace où ils peuvent attendre leur enfant ?
- Un membre de l'équipe est-il disponible pour échanger avec eux ?
- Que pouvons-nous mettre en œuvre pour qu'ils se sentent accueillis et bienvenus ?

2

Se connaître
Créer les conditions de la confiance.

Connaitre ses valeurs, ses croyances, individuellement et en équipe, se montrer curieux des valeurs, des cultures, des habitudes des familles accueillies.

- Que sait-on des familles qui fréquentent notre EDD ? Connait-t-on leur envie de participer à la vie de l'EDD ?
- Que savent-elles de nous en tant qu'équipe et individuellement ?
- Connait-on leurs attentes vis-à-vis de leur enfant ? De l'EDD ? Connaissentelles les nôtres ?
- Que pouvons-nous faire pour favoriser une plus grande connaissance mutuelle?

3

Communiquer
Penser les moyens et le message.

Anticiper les obstacles à la communication et déployer sa créativité pour que chaque message rencontre son destinataire.

- Comment communiquons-nous ? Comment nous rendons-nous disponibles pour les familles ?
- Nos communications sontelles reçues et comprises par chacun ?
- Quelle communication voulons-nous instaurer? Comment y parvenir concrètement?

4

Être partenaires
Construire la relation
Prendre chaque famille
là où elle est, soutenir
ses compétences
parentales et
accompagner l'enfant,
ensemble, dans son
épanouissement.

- Comment pouvons-nous impliquer chaque parent qui le souhaite dans la vie de l'EDD ?
- Comment améliorer notre collaboration, dans l'intérêt de l'enfant ?
- De quoi ces familles ontelles besoin pour remplir leur rôle au mieux, et comment pouvons-nous les y aider?

### L'inscription à l'EDD, un moment à privilégier

L'inscription de l'enfant à l'EDD est un moment clé durant lequel les bases de la collaboration sont posées. Si les travailleurs en EDD savent que l'EDD n'est pas une école après l'école, force est de constater que celles-ci portent mal leur nom et que le grand public a souvent à leur égard des attentes toutes autres que ce que demande le Décret.

Afin que chaque parent puisse inscrire son enfant aux activités en connaissance de cause, il est important

de s'assurer qu'elle-il ait une image claire du travail de l'EDD et de ses limites.

Certaines barrières peuvent légèrement compliquer les choses : l'illettrisme, la non-maitrise de la langue française, les différences culturelles, la méconnaissance des uns et des autres, ... mais celles-ci sont loin d'être infranchissables. Les EDD regorgent de créativité, il revient à chaque équipe de la mettre à profit pour réinventer la bonne manière de communiquer, en tenant compte des spécificités de son public.



### Mettre du sens dans les documents administratifs

L'inscription est aussi un moment où les parents sont amenés à signer différents documents qui garantiront pour le bon déroulement des activités : ROI, droit à l'image, autorisation de sortie, ... Il est donc très important de prendre le temps nécessaire et de mettre en place des stratégies adaptées au public pour s'assurer que les informations ont bien été comprises et qu'ils pourront les appliquer. La compréhension est un fondement indispensable à la confiance et au respect mutuel!



Les animateur-trice-s se sont rendu compte que lorsque l'on lisait le règlement papier avec les parents, les messages ne passaient pas bien ou ne passaient pas du tout. L'EDD a décidé de retravailler le règlement avec des images pour le présenter aux parents à la rentrée sous forme d'une présentation visuelle. Cela permet d'impliquer les parents lors de cette présentation, d'interagir sur base des images. D'année en année, l'EDD a vu une vraie évolution. Aujourd'hui la totalité des parents sont présents lors de la présentation.

Christelle, coordinatrice



#### Outils

Là brochure « Le soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil » (2016) invite les équipes pédagogiques à la réflexivité sur les questions liées à la parentalité. Elle contextualise ces questions pour les lieux d'accueil en mettant l'accent sur la « coéducation ». Elle propose des repères et des balises pour se positionner par rapport aux familles, pour faire des choix conscients et promouvoir la participation des parents dans l'accueil de leur enfant. L'édition spéciale du « Flash Accueil : Accompagnement de la parentalité dans les lieux d'accueil » illustre ces questions.

Le Livret II, « À la rencontre des familles » et « Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants » abordent la construction de la relation de confiance entre le lieu d'accueil et les familles

Relevons, parmi les ressources élaborées par les Coordinations provinciales et la FFEDD, « Les relations entre Écoles de Devoirs, Familles et Écoles, guide de bonnes pratiques » de l'AEDL (Coordination liégeoise)



### Les relations avec les écoles

« Veiller à la coordination de son travail avec les établissements scolaires d'où proviennent les enfants qui la fréquentent, en partenariat avec les familles ».

Décret EDD - Art 7, §1er, 9°

Développer une relation de partenariat entre l'école et les familles est essentiel pour l'épanouissement de l'enfant au sein de ces deux environnements. Pour ce faire, il est indispensable que le parent puisse trouver une place au sein de l'institution scolaire. Les École de Devoirs peuvent alors se révéler un appui précieux!

### L'école et la famille : deux mondes importants pour l'enfant et le jeune

Les parents sont les premiers éducateur·trice·s de leurs enfants. La manière dont ils ont vécu leur propre scolarité, leurs attentes vis-à-vis de l'école, la façon dont ils perçoivent sa fonction évaluative, ... sont quelques facteurs parmi tant d'autres qui vont déterminer la nature de leur relation avec le milieu scolaire et la perception que leurs enfants en auront à leur tour.

Si École et Famille forment deux mondes aux codes et aux objectifs différents, l'enfant ou le jeune emporte sa famille avec elle·lui lorsqu'elle·il franchit le seuil de l'école et ramène ce qui s'y est passé lors de son retour à la maison. Une bonne compréhension et une

communication fluide entre ces deux mondes se révèlent déterminantes. La réussite scolaire est influencée positivement par la collaboration famille-école et par le sentiment de continuité entre la maison et l'école. Ce sont des éléments majeurs pour prévenir le décrochage scolaire et favoriser la réussite<sup>84</sup>.

### Développer la relation entre écoles et EDD

Pour une EDD, « le dialogue avec l'école est particulièrement important »<sup>85</sup>. Il permet de garantir au mieux la continuité entre les différents milieux de vie de l'enfant ou du jeune. Se positionner comme partenaire de l'école, permettre l'échange d'informations, de points de vue, d'expériences, permet également de renforcer les parents dans l'accompagnement de leur enfant et dans leur dialogue avec l'institution qu'est l'école.

Pour autant, il est important que chacun se fasse connaitre et identifie clairement les missions, les rôles et les objectifs de chacun. Ouvrir le dialogue et clarifier sa communication sont des prérequis indispensables pour apprendre à se connaitre et prendre en compte les difficultés de chacun.



Amorcer
Penser la prise
de contact.

Envisager les modalités pratiques selon lesquelles nous souhaitons contacter les établissements scolaires.

- Quels types de contact souhaitons-nous avoir avec les écoles ?
- Quel investissement en temps cela représente-t-il? Comment pouvons-nous répartir cette tâche au sein de l'équipe?
- Avons-nous un point d'entrée dans les écoles fréquentées par les enfants? Les directions sont-elles ouvertes à nous recevoir? Avons-nous de bons contacts avec un membre de l'équipe enseignante?

2

Se (faire) connaitre Créer les conditions de la confiance.

Faire connaître les valeurs et les missions du secteur. Partager le projet de notre EDD. Se montrer curieux du vécu, de l'expérience et des difficultés rencontrées par les écoles.

- Que sait-on des écoles où vont les enfants de notre FDD ?
- Que savent-elles de nous, de nos activités et de nos objectifs ?
- Connait-t-on l'envie de chaque enseignant de nouer des contacts avec l'EDD?
- Que pouvons-nous faire pour favoriser une plus grande connaissance mutuelle?

3

Communiquer
Penser les moyens et le message.

Penser la communication afin qu'elle soit bénéfique pour l'enfant et permette à l'école et à l'EDD de développer un réel partenariat.

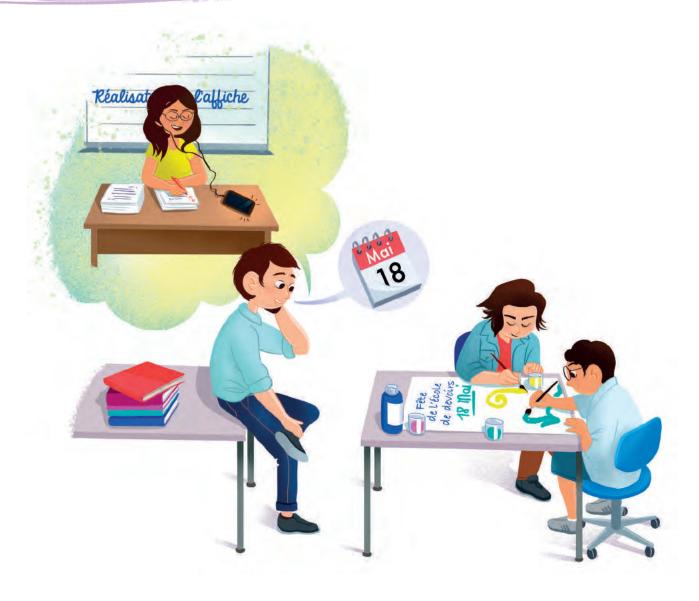
- Quelles informations communiquons-nous ?
- Par quel biais ? Dans quel but ?
- Comment pouvons-nous nous rendre disponibles pour les écoles, dans l'intérêt des enfants ?

A

Être partenaires Construire la relation.

Prendre ce que chaque enseignant est prêt à donner, soutenir la relation pour accompagner l'enfant, ensemble, dans son épanouissement.

- Comment pouvons-nous informer les enseignants qui le souhaitent de la vie de l'EDD?
- Comment améliorer notre collaboration, dans l'intérêt de l'enfant ?
- De quoi les enfants ont-ils besoin pour progresser au mieux dans leur parcours scolaire, et comment pouvons-nous les y aider?



### Témoignage

Une journée porte ouverte est organisée chaque année. L'EDD invite les enseignant·e·s à venir discuter autour d'un sandwich. Les animateur·trice·s présentent ce qu'est une EDD et ce qu'on y fait. C'est l'occasion de faire connaissance et de visiter les locaux où se trouvent différents panneaux qui éclairent sur les activités de l'EDD.

Christelle, coordinatrice

### L'alliance éducative : Famille - École - EDD

« Toute action éducative, consciente, volontaire et finalisée n'est qu'une contribution qui s'inscrit dans la globalité et la continuité de l'éducation. »

Bernard Bier

« Veiller à la coordination de son travail avec les autres acteurs sociaux et éducatifs de l'accueil de l'enfant et du jeune dans son environnement direct, en associant les familles. »

Art. 7, §2, 10° du Décret EDD

L'enfant ou le jeune, considéré·e « au centre » de ses milieux de vie (famille, école, EDD), doit vivre une continuité éducative entre ces différentes sphères.

Aussi, pour que sa journée soit partagée et non scindée entre ces différents milieux, il importe que les acteurs se connaissent et se comprennent l'un l'autre.



Le monde (espace public) de l'enseignement recherche davantage l'intérêt collectif tandis que celui des familles (espace privé) se préoccupe des intérêts individuels. L'EDD, quant à elle, se situe à mi-chemin entre les deux. Pour autant, ces trois systèmes forment un trinôme qui se doit de coordonner son action pour le bien-être de l'enfant et du jeune.

Une alliance éducative se crée lorsque tou·te·s les éducateur·trice·s de l'enfant ou du jeune asso-

cient leurs forces en complémentarité : « on parlera d'alliance éducative lorsque, autour de l'enfant, les personnes ayant un rôle, une responsabilité et des devoirs singuliers vis-à-vis de lui, échangent, confrontent leurs pratiques et ajustent leurs opinions éducatives dans le respect de chacun »<sup>86</sup>. L'ouverture à la collaboration est donc primordiale : la construction d'une alliance entre partenaires nécessitant un travail en réseau, des lieux d'échanges, des temps de discussions collectives, ...

### Du « pour » au « avec » les familles

Le développement des compétences parentales et l'amélioration des relations entre les parents et les autres acteurs éducatifs bénéficient aux enfants et aux jeunes. Ce cercle vertueux démarre par la conscience d'une prise en charge partagée, et donc concertée et par l'amélioration de l'estime de soi chez les parents. Tous les acteurs peuvent y participer.

L'EDD peut plus particulièrement occuper une position charnière entre la famille et l'école dont elle ne maitrise parfois pas les codes. Elle peut intervenir comme médiatrice dans la relation parfois compliquée entre la famille et une institution scolaire mal comprise et/ou crainte, comme interprète quand les parents ne sont pas en mesure de comprendre les communications émanant de l'école. Autant de rôles clés qui permettent d'enrayer la non-communication qui s'installe parfois, si facilement interprétable comme un manque d'intérêt de la part des familles envers la vie de l'école.

### L'EDD peut notamment, toujours avec l'accord des parents :

- accompagner les parents à l'école, comme médiatrice, sans prendre leur place;
- o préparer les réunions des parents avec eux ;
- lire les communications de l'école et les expliquer aux parents ;
- organiser des moments de soutien à la parentalité;
- permettre aux familles de connaître l'environnement socioculturel qui peut soutenir leurs enfants dans leur scolarité (bibliothèques, espaces culturels, ...).



L'outil « Le rôle de chacun » a été élaboré à la Commission Communale de l'Accueil de la Commune de Saint-Gilles avec la participation de plusieurs écoles et EDD. Ce document précise les rôles de chacun autour de la question du devoir, il permet donc à tous de comprendre les missions, les rôles et les responsabilités de chacun<sup>87</sup>.

### Le travail en réseau

« Le réseau, on peut le comparer au jeu Tetris : si on assemble les intervenants dans le bon ordre, les obstacles tombent comme des lignes de jeu. »88

« L'accueil de l'enfant est un enjeu essentiel pour l'organisation de la société, il est donc particulièrement utile que les acteurs de cet accueil se coordonnent dans les lieux formels et informels les plus adéquats. »

Exposé des motifs du Décret EDD

En École de Devoirs, les collaborations se nouent pour mener des activités, s'informer, échanger des « bons plans », partager des ressources, ... mais aussi pour toujours mieux accompagner le public! En effet, chaque École de Devoirs accueille une diversité d'enfants, de jeunes et de familles. Chaque équipe pédagogique est donc susceptible d'être confrontée à une diversité de besoins et de problématiques (scolaire, familiale, sociale) dont certaines peuvent dépasser son champ d'action!

Difficulté ou trouble d'apprentissage ? Changement d'école ? Orientation vers l'enseignement spécialisé ? Plus les liens sont présents entre les différents intervenants actifs autour de l'enfant ou du jeune, plus les réponses à ses problématiques seront adéquates et complémentaires (en associant toujours les familles!). Les interactions entre les partenaires permettent ainsi « d'agir en cohérence »<sup>89</sup>. Un réseau resserré fonctionne comme un véritable filet de sécurité pour toutes les parties impliquées qui s'assurent et se renforcent l'une l'autre.

### Des collaborations variées pour rencontrer les besoins des enfants et des jeunes

#### Sphère scolaire

La richesse de points de vue différents (parents, animateur·trice, enseignant·e, éducateur·trice, psychologue, infirmier·e, logopède, ...) permet de guider les initiatives dans le meilleur intérêt de l'enfant ou du jeune. L'EDD partage donc la responsabilité, avec les autres intervenants, de connaitre les rôles et les responsabilités de chaque acteur·trice et reconnaitre ses compétences.

Néanmoins, cela ne va pas toujours de soi<sup>90</sup>. Bien souvent, l'EDD et son·sa coordinateur·trice doivent créer des ouvertures face au manque de temps et à la méconnaissance ou à la méfiance (manque de reconnaissance de sa parole, de ses savoirs)<sup>91</sup> entre les différentes parties.

### Sphère sociale, culturelle, associative, institutionnelle

Prendre connaissance des différentes associations du quartier, des possibles partenariats, permet à l'EDD de proposer à son public un panel d'activités favorisant notamment le développement de la citoyenneté et de l'émancipation sociale. L'EDD, les enfants et les jeunes se font connaître dans leur quartier, trouvent leur place dans leur communauté. Outre les partenariats élargissant le choix des activités proposées, les animateur-trice-s peuvent développer des collaborations pour faire évoluer leurs pratiques et leurs réflexions (formations, rencontres avec d'autres animateur-trice-s, transfert des acquis, ...).

### Des collaborations... Dans le cadre de l'Accueil Temps Libre

« La CCA définit, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE [...] » Art. 11/1 §1er du Décret ATL

La Commune qui adhère au décret ATL<sup>92</sup> s'engage à jouer un rôle de **coordination de l'offre d'accueil sur son territoire**: « on peut se réjouir de l'existence presque généralisée (237 communes sur 262), d'une coordination du troisième milieu de vie de l'enfant (entre l'école et sa famille) à l'échelon de pouvoir le plus proche des familles »<sup>93</sup>. Cette dynamique est incarnée collectivement par la Commission communale de l'accueil (CCA) et par le·la coordinateur·trice ATL.

Ai sein de la CCA, qui se réunit au moins deux fois par an, y sont représentées : la sphère politique communale, la sphère scolaire, la sphère familiale, la sphère de l'accueil des enfants et la sphère des activités sportives, culturelles et artistiques proposées aux enfants. Les Écoles de Devoirs y ont donc leur place ! La CCA crée l'opportunité d'une réelle participation citoyenne et de concertation au sein d'une commune : « Un enfant fréquente une multitude de lieux d'accueil au cours d'une année : accueil extrascolaire, école de devoirs, stages, bibliothèque, club sportif, centre de vacances, mouvement de jeunesse, ... La CCA est l'occasion pour l'ensemble des personnes qui vont animer, encadrer, accompagner cet enfant durant l'année de se rencontrer pour créer du lien entre elles et les lieux d'accueil »94 et développer des projets communs.

Enfin, chaque Coordination régionale des Écoles de Devoirs organise « régulièrement des réunions à destination de toutes les écoles de devoirs reconnues de son ressort territorial »<sup>95</sup>.

<sup>88</sup> Centre bruxellois de la Promotion de la Santé, Intersectorialité : « on n'est pas tombé dedans quand on était petit ».

<sup>89</sup> Livret VI, « À la rencontre des professionnels », p. 36.

<sup>90 «</sup> Faire équipe ne va pas de soi dans les traditions scolaires », selon R. Déprés, « Un nouveau métier », Les Cahiers pédagogiques, n°496, 2012.

<sup>91 «</sup> Beaucoup d'entre-eux [professionnels travaillant en EDD] expriment d'ailleurs le souhait que leur travail puisse être mieux compris des autres protagonistes, dans sa véritable identité et dans toutes ses facettes. », explique la Recherche RTA (commanditée par l'ONE), À la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs, 2016.

<sup>92</sup>Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, 19/08/2003

<sup>93</sup> Interview d'Annick Cognaux (Responsable de la Direction Accueil Temps Libre de l'ONE), Nouvelles Vagues – «L'Accueil Temps Libre, un temps pour s'épanouir », n°49, 2019.

<sup>94</sup> Jean-Paul Liens, « Une CCA, ça apporte quoi ? », Newsletter 100%ATL, mai 2019.

<sup>95</sup> Art. 9, § 1er, 3° c)

Les d'aide en milieu ouvert (AMO)

des difficultés, soutien de projets, ... pour favoriser l'épanouissement des jeunes dans leur milieu de vie habituel

Les associations spécialisées dans une thématique (volontariat, jeu, médiation culturelle, inclusion, pédagogie, ...)

Les Centres psycho-médicauxsociaux (CPMS)

pour l'enfant/le·la jeune et/ ou sa famille à propos des préoccupations scolaires, d'éducation, de vie

opérateurs de formation agréés par l'ONE

Fédération francophone des Écoles de **Devoirs** 

Les EDD voisines

Le-la coordinateur-trice ATL et la Commission Communale de l'Accueil (CCA)

Les partenaires institutionnels: Service EDD de l'ONE, Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction/ Service de la Cohésion sociale (Région wallonne/COCOF), Perspectives.Brussels, AVIQ/ Service PHARE...

Le CPAS et la Coordination de l'Action

> <u>établissements</u> scolaires (les chef-fes d'établissements, les enseigant-es, les éducateur-trices)

Coordination

régionale des Écoles de

**Devoirs** 

Autour des enfants, des jeunes, des familles Autour de l'EDD, de son équipe pédagogique

Sphères scolaire – sociale culturelle – associative institutionnelle -...

Les Centres et Maisons de ieunes

Les associations locales (action sociale, éducation permanente, cohésion sociale, insertion, jeunesse, loisirs, ...), les infrastructures sociales de quartier (maison, régie de quartier, ...), les Centres de santé, les Maisons médicales, ..

**Les Centres** d'expression et de créativité Les

**Bibliothèques** 

publiques, les

Centres culturels

les Musées

associations de parents

Les

Services

Le Service de l'aide à la jeunesse (SAJ)

Propose une aide aux jeunes en difficultés ou en danger ainsi qu'à leurs familles pour trouver une solution aux problématiques (pour éviter notamment l'intervention de la justice) ...

d'inscription

communaux (ATL, Infrastructures sportives, Prévention du décrochage scolaire...), provinciaux

L'Accrochage scolaire (Services d'accrochage

Accueil, prise en charge (sociale, éducative, pédagogique) et réintégration des élèves exclu-es, en situation de décrochage ou d'absentéisme ou pas inscrit-es



Outils

La Newsletter 100% ATL, disponible sur le site de l'ONE, donne de la visibilité aux 3 secteurs de l'ATL (AES, EDD, CDV). L'édition de mars 2019 présente le lieu de concertation et de coordination locale qu'est la Commission Communale de l'Accueil (CCA), où les EDD ont toutes leur place%.





### L'accessibilité : un accueil pour tou-te-s

« L'enfant dispose d'une centaine de langues, de cent mains, d'une centaine de pensées, d'une centaine de façons de penser, de jouer et de parler toujours à cent pour cent... »

Loris Malaguzzi

« Être ouvert à tous, sans discrimination. » Décret EDD (Art. 7, §3, 1°)

Si, en théorie, « l'enfant a droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives [...] et de participer librement à la vie culturelle et artistique »97, l'accès à des activités extrascolaires de qualité ne concerne pas tous les enfants : « 30% des enfants de 1 à 15 ans vivant dans un ménage à risque de pauvreté ne peuvent pas s'adonner régulièrement à des activités de loisirs en dehors de leur domicile » ; « l'accès aux activités extrascolaires pour les enfants en situation de handicap est un parcours d'obstacles »98...

Selon le Code de Qualité, l'impératif d'accessibilité se décline pour chaque lieu d'accueil en : évitant « toute forme de comportement discriminatoire » ; en favorisant « l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques » ; mettant « tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière » ; veillant « à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités »<sup>99</sup>.

Mon EDD est-elle « accessible » à tou-te-s ?

« Les individus doivent d'abord être intégrés au niveau sociétal ou communautaire pour pouvoir jouir de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux. »

Franziska Felder

C'est le critère de reconnaissance portant sur le projet d'accueil qui traduit le mieux la démarche posée par l'objectif d'accessibilité. En effet, en demandant de tenir « compte des caractéristiques socioculturelles et des besoins des enfants [...] ainsi que de l'environnement social et culturel dans lequel il évolue »100, il invite l'équipe pédagogique à se demander : Qui accueille-t-on ? Et qui n'accueille-t-on pas ? Pourquoi ? Les familles comprennent-elles l'offre d'accueil ? Se savent-elles les bienvenues ? Est-ce un choix ? L'équipe travaille alors « les conditions qui permettent aux familles de pouvoir accéder au lieu d'accueil (un projet d'accueil visible et lisible, des locaux avec des aménagements raisonnables, des tarifs accessibles, ...) »101. Est-ce que l'opportunité de participer à l'EDD est connue de toutes les familles du quartier, du village ?

Puis, la porte franchie par les familles, l'enjeu de l'accessibilité se déplace sur « les conditions qui font que les familles se sentent attendues, écoutées, accueilles, prises en compte au sein du lieu d'accueil »<sup>102</sup>, dès les premiers contacts : comment accueillons-nous chaque famille au quotidien ? Estce qu'on prend le temps d'échanger avec chaque famille ? Où les accueille-t-on ? Plutôt dans le hall d'entrée, plutôt dans le lieu de vie ?

### Comment garantir l'accessibilité dans ce contexte d'engorgement ?

Chaque équipe pédagogique doit **être conscientisée** « à la question de l'accessibilité à tou-te-s et notamment à l'importance de l'intégration de nouveaux enfants » à côté d'autres mesures sectorielles comme « l'accompagnement à la création d'EDD » ou la promotion du secteur « aux pouvoirs communaux [...] dans une optique de soutien à la création d'EDD ».<sup>103</sup>



Lè Livret II « À la rencontre des familles » propose notamment de réfléchir, dans la partie « Au centre de l'accueil, l'enfant... et sa famille », à ce que signifie « être accessible à toutes les familles », à la publicité faite à propos du lieu d'accueil, à son organisation (horaires, prise en compte des besoins de chacune, accessibilité du projet d'accueil, ...).



97 Art. 31 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant

98 CODE, Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Belgique de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, 2017.

99 Art. 9, 10, 11, 12 du Code de Qualité de l'Accueil

100 Art. 7, §2, 3° du Décret EDD

101 Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants, p. 24.

102 Loc. cit

103 OEJAJ, Etat des lieux... 2011-2014, 2016, p.66

### L'inclusion: l'accueil pour chacune

« On est partout chez soi. Partout où s'étend le ciel on est chez soi. » Etty Hillesum

« Un enfant est un enfant, quel que soit le lieu qu'il fréquente. Lui et ses parents ont le droit à bénéficier des services offerts, quelles que soient leurs caractéristiques. »

Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants.

« De quoi avons-nous besoin pour accueillir tous les enfants et les jeunes dans les meilleures conditions pour tou·te·s ? » est la question qui doit orienter le processus d'inclusion. Une École de Devoirs inclusive vise en effet à être accessible à chacun·e, quel que soient ses particularités et à tirer profit des diversités (culturelle, sociale, individuelle, ...) envisagées comme des richesses.

#### Un cheminement

Un « lieu inclusif » est un lieu qui considère chacun·e comme le·la bienvenu·e quelles que soient ses caractéristiques (comportements, besoins spécifiques,...) et qui prend ces différences en considération. Cela implique de placer l'enfant ou le jeune au centre de l'accueil, de connaitre et de reconnaitre les différentes composantes de son identité et de promouvoir la diversité. « Cela concerne tous les enfants et toutes les familles. » 104

### Le développement du plein potentiel de chacun

« Repérons les compétences, les habilités sociales, pour créer de la dynamique de vie. Les enfants disposent d'un espace de création qu'il faut comprendre, soutenir et contenir. À nous de générer de la pulsion de vie pour que les enfants et leur famille « puissent fréquenter leur avenir ».

Chantal Zaouche Gaudron<sup>105</sup>

Cette approche « globale » de l'enfant ou du jeune évite de réduire son identité à une catégorie assignée, à une/des particularité(s). Elle favorise l'adaptation à chaque situation car il n'existe pas de réponse unique à la diversité et aux besoins des enfants et de leurs familles. Cette vision se construit sur la **prise en compte des compétences des personnes**. C'est à partir des compétences et des ressources de chacun·e qu'une réponse ajustée à ses besoins et à ses aspirations, personnalisée, peut être tricotée. Sachant que réfléchir pour un·e, c'est réfléchir pour tou·te·s.

### Le bien-être des unes profite à toutes les autres

L'inclusion se nourrit donc également des gestes quotidiens des animateur trice s: valorisation des capacités des enfants, reconnaissance de l'importance des liens (de solidarité notamment) entre tous les enfants et tous les jeunes accueillis, stimulation des échanges positifs entre tou te s les enfants, communication respectueuse, reconnaissance des parents (et de leurs efforts), reconnaissance des partenaires, attitude d'ouverture, de compréhension, de tolérance, de patience, d'adaptation, ... Ajoutons-y l'ambition d'élargir le champ des possibles, pour une société plus juste!



« Par où commencer? » est une des questions abordées dans « Mômes en santé – La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans » (ONE, 2017) dans le chapitre « Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap » (pp. 107-114). L'équipe est invitée à rechercher les clés pour aider à la prise en charge : « comment se préparer à cet accueil ; de quoi l'équipe a-t-elle besoin pour parvenir à accueillir l'enfant ou le jeune dans les conditions les plus adéquates - » ? Que faire si, « après examen de la demande [...] l'accueil ne peut pas être envisagé (besoins trop spécifiques, impossibilité d'aménagements, ...) ?

« Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants » (ONE, 2017) est une porte d'entrée « pour réfléchir en équipe sur l'accueil de tous les enfants : quels aménagements envisager pour que le plus d'enfants possible, quelles que soient leurs caractéristiques, puissent fréquenter le lieu d'accueil ? Pour que tout le monde s'y sente le bienvenu ? » Le dossier explore les manières de prendre en compte la diversité, dans toutes ses facettes (origine familiale, dimension culturelle, sociale, particularités, ...) dans le cadre de l'accueil.

L'ONE met également à disposition des lieux d'accueil deux malles pédagogiques (malle « émotions » et malle « sensorimotrice ») proposant des animations inclusives avec tous les enfants. La cellule CAIRN<sup>106</sup> de l'ONE peut être contactée pour plus d'informations : accessibilite-inclusion@one.be

104 Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants, p. 18.

### Valoriser la diversité

« Le respect de la diversité n'est pas la tolérance de ce qui dévie de la norme mais la remise en question des normes qui créent la différence. »

Jacques Derrida

« Quel(s) homme(s), quelle(s) femme(s) voulons-nous pour la société de demain ? »

Livret IV107

Les Écoles de Devoirs, dont « le public est particulièrement hétérogène »108, sont des lieux d'expression du métissage de notre société. La richesse collective des EDD est faite de sa diversité : diversité des enfants, diversité des parents, diversité des animateur·trice·s, ... Cette diversité – chacun·e est tout à la fois semblable à l'autre et unique – est une opportunité d'apprendre à mieux se connaître et de rencontrer les autres. Pourtant, « être face à la diversité, à la différence, peut faire peur ou mettre mal à l'aise »109, celle-ci peut être aussi source de malentendus.

Les actions éducatives menées en EDD offrent l'occasion de travailler, avec les enfants et les jeunes, la diversité: « agir sur les représentations, les discours, les attitudes et les gestes quotidiens »<sup>110</sup>. La sensibilisation à la diversité passe notamment par « mettre en évidence ce qui nous caractérise sans stigmatiser, d'en discuter [...] et de montrer en quoi elles ne sont pas problématiques »<sup>111</sup>.

Cela commence par les animateur·trice·s en adoptant une posture de questionnement. La rencontre de la diversité, des questions posées par la particularité (réfugiés, handicap, pauvreté, ...) imposent de sonder ses représentations, de réinterroger les évidences (« on a toujours fait comme cela ») et de réfléchir en équipe aux pratiques : que faisons-nous ? Sommes-nous conforté·e·s dans nos pratiques ? Sommes-nous amené·e·s à les ajuster, à innover ?

Vivre l'égalité, de genre par exemple ...<sup>112</sup>
« N'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui. Ce monde aura changé lorsqu'ils seront grands. »

Maria Montessori

Hormis Marie Curie, les femmes sont (quasi)absentes de manuels scolaires 113. La CODE rappelait récemment que « trois quarts des dépenses publiques en matière de loisirs profitent aux garçons »114. Cependant, les relations entre les enfants et les jeunes, participent également à l'apprentissage des inégalités de sexe. « Il ne suffit pas de mettre ensemble ou de permettre la rencontre entre enfants pour éviter chez eux la formation de préjugés. »115 Les préférences et les attitudes des filles et des garçons sont soumises aux réactions quotidiennes, positives ou négatives, de leurs pairs. Tout comportement non conforme étant susceptible de moqueries, les filles et les garçons se démarquent progressivement et développent des attitudes de genre stéréotypées 116.

« L'enfant qui se comporte selon les attentes associées à son genre est encouragé par ses pairs (réactions positives, approbation). Elle-il est sanctionné e si elle il s'engage dans une activité du sexe opposé (moqueries, insultes, exclusions) »<sup>17</sup>. « Les filles se rassemblent en petits groupes en périphérie de la cour pour pratiquer des jeux statiques et dialoguer. Les garçons occupent le centre, avec des jeux plus agressifs et physiques »<sup>18</sup>.

« Les filles privilégient le dialogue et l'interactivité. Les garçons s'interrompent, se menacent, se donnent des ordres et se vantent »<sup>II9</sup>.

« Encouragements à développer de la grâce, de la retenue, de l'harmonie dans un espace restreint pour les filles, de la force, de l'assurance dans un contexte de forte mobilité spatiale pour les garçons »<sup>120</sup>.

107 Livret IV, « À la rencontre des enfants – Vivre ensemble des expériences de vie diversifiées », p. 58.
108 Exposé des motifs du Décret EDD

109 Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants, p. 60

110 Livret IV, « À la rencontre des enfants – Vivre ensemble des expériences de vie diversifiées », p. 58.

111 Ensemble, visons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants, p. 60.

112 Une composante de la diversité...

113 Sabrina Sinigaglia-Amadio, « Places et représentations des femmes dans les manuels scolaires en France : persistance des stéréotypes », Nouvelles Questions Féministes, vol. 29, n°2, pp. 46-59, 2010.

114 CODE, Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Belgique de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, 2017.

115 Livret IV, « À la rencontre des enfants – Vivre ensemble des expériences de vie diversifiées », p. 58.

116 Sophie Ruel, « La socialisation de genre entre pairs dans l'enfance », Diversités, n°162, pp. 127-132, 2010.

117 Christine Guionnet, Erik Neveu, Féminins/masculins : sociologie du genre, 2004.

118 Patrick Rayou, La grande école : l'approche sociologique des compétences enfantines, 1999.

119 Christine Guionnet, Loc. cit.

120 Laure Bereni, Introduction aux études sur le genre, 2012.

### Des expérimentations techniques pour toutes, de l'expression artistique pour toutes

L'accueil et les activités en EDD peuvent offrir un cadre à chacun·e pour exercer des habilités (relation-nelles, techniques, artistiques, sportives, ...) qu'elle·il serait moins susceptible de développer du fait des assignations (« sois belle/sois fort »). Pour ce faire, chaque animateur·trice doit réfléchir sur son rôle dans la reproduction ou la déconstruction des inégalités de genre : est-ce que ses pratiques, son langage, ses interactions avec les enfants et les jeunes, ses

rapports avec les parents, ... permettent d'éviter de renforcer les stéréotypes et les différences entre les sexes ? Chaque équipe pédagogique doit considérer les actions utiles à mener pour compenser les stéréotypes de genre, modérer la pression liée à la conformité et encourager chacun·e à dépasser les préférences assignées : s'initier, par exemple, à des activités associées à l'autre sexe.



### 3.2 Autour de l'enfant et du jeune

### Le Temps libre

« Aujourd'hui je n'ai rien fait. Mais beaucoup de choses se sont faites en moi. »

Roberto Juarroz

« Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun∙e des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques ».

Art. 7 du Code de Qualité

Le temps libre doit être considéré comme un temps d'éducation au même titre que d'autres activités d'apprentissage. Ce temps libre amène l'enfant ou le jeune à plus de réactivité, d'autonomie, d'initiative, ... Autant d'éléments renforçant son bien-être et son intégration dans une société en mouvement constant. Le temps libre porte ainsi bien son nom : libéré de toute contrainte, il devient pour l'enfant ou la jeune un formidable espace d'action.

Si les signes d'ennui peuvent « inquiéter » : « Reconnaitre et accepter l'importance pour l'enfant d'un temps réellement libre, « oisif », sans contrainte extérieure et sans exigence de résultat n'est pas aisé dans le contexte sociétal actuel qui valorise la rentabilité, la performance, la productivité, selon des normes élitistes et qui investit le temps disponible à des fins de réussite sociale ou économique »<sup>121</sup>.

### Pourquoi faut-il laisser un enfant ou un jeune s'ennuyer?

Lorsqu'un enfant ou un jeune s'ennuie, elle-il a la possibilité de laisser les choses advenir, de ne plus être dans le faire ou dans l'agir ni surtout dans l'intensité. C'est l'occasion de **rêver**, de **s'inventer un monde** à elle-lui qui ne soit pas imposé de l'extérieur. **L'ennui est une ressource**. Sortir de l'ennui est une capacité innée chez tous les enfants et les jeunes. L'essentiel est de les accompagner – présence sécurisante et bienveillante et non « laisser aller » ou « laisser faire » – dans l'apprentissage de l'observation de leur environnement et de leur laisser faire leurs propres associations d'idées.



### Témoignage

« L'ennui fait grandir l'enfant, lui permet de se construire. Quand elle-il s'ennuie, elle-il est au centre de lui-même, elle-il est face à lui. Pour mettre en place un atelier ennui-envie, elle-il faut pouvoir apporter à l'enfant la proposition c'est-à-dire un cadre où il peut s'ennuyer, où elle-il a le temps et surtout où, quand une idée fabuleuse germe, elle-il faut pour la soutenir. Il faut également être capable de recevoir les petites parts sombres, de mélancolie. »

Christelle, coordinatrice





#### Outils

Là campagne de valorisation du temps extrascolaire « Prendre son temps dans l'extrascolaire » invite les équipes à laisser l'enfant prendre son temps, évoluer à son rythme, se débarrasser des préoccupations et du stress des adultes ainsi que des contraintes de performances issues du monde scolaire : www.du-temps-extra.be



### Le rythme de l'enfant et du jeune

« Un enfant qui est toujours dans l'agir répète ce qu'il a appris à faire, il est efficace. Mais, grâce à l'ennui, il peut chercher d'autres solutions, être plus imaginatif. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement, où les enfants sont en permanence stimulés par l'extérieur et non de l'intérieur. Les écrans en sont une preuve. »

Boris Cvrulnik

« [...] mettre en œuvre un projet d'accueil qui tient compte [...] des besoins des enfants [...]. »

Aujourd'hui « les temps de la société [...] ne sont pas adaptés aux réalités constituées par les rythmes de l'enfant »<sup>122</sup>. Comment souffler, se (re)poser, laisser libre cours à ses envies, à sa créativité alors que l'école, la nécessité de réussite scolaire, l'impératif de performance individuelle (courir plus vite, chanter mieux, ...) pressent le temps et les esprits ? Aussi, face à cette accélération, chaque équipe pédagogique doit être particulièrement attentive à ce que le respect des besoins de l'enfant ou du jeune et de son rythme de développement soit au cœur de l'accueil et des pratiques.

### L'attention à chacune favorise l'épanouissement de toutes

Tous les enfants et les jeunes sont différents. Chacun·e apprend à son rythme, qui sera, à certains moments, plus rapide, plus lent, en dents de scie et variera également en fonction des domaines! De plus, de nombreux éléments influencent le rythme d'apprentissage de l'enfant ou du jeune: l'âge ou la maturité, la concentration, l'envie ou la motivation, la fatigue, ... Chaque personne est unique. Le respect des rythmes propres à chacun·e passe par une reconnaissance de ses besoins et par le soutien de ses caractéristiques, de ses habilités, de ses talents propres.

Au-delà des contraintes imposées par l'environnement scolaire, familial, ... Les Écoles de Devoirs doivent donc tenir compte de la capacité physique et biologique d'un enfant ou d'un jeune à répondre positivement aux stimuli extérieurs que sont les activités éducatives et pédagogiques. Par ailleurs, durant la période EDD, soit vers 16h30-17h00, la vigilance et la concentration de l'enfant et du jeune commencent à diminuer. Ce qui annonce clairement que des efforts surhumains ne doivent pas être attendus. C'est le début d'une période plus propice aux « activités ludiques, physiques et sportives »<sup>123</sup>.

Il s'agit donc pour chaque équipe pédagogique d'apprendre à doser repos, loisirs et activités éducatives: présenter des activités correspondant aux intérêts de l'enfant ou du jeune ainsi que la possibilité pour elle·lui de dire non; prévoir un temps de repos; prévoir un temps de sortie afin de permettre à chacun·e de s'aérer, d'apprendre à aménager le temps et surtout d'apprendre à adapter la prise en charge pédagogique en fonction de l'âge et des particularités de chacun·e.



#### Témoignage

Le moment du gouter est très important pour les enfants de l'EDD et il est entièrement préparé par eux sous la surveillance des animateurs. Les enfants font eux-mêmes les pains, les confitures, .... Chaque semaine, elle-il·s ont des fruits. Il y en a toujours une corbeille sur la table. Au moment du gouter, tout le monde se met autour de la table, enfants et animateur trice-s compris-e-s. Le gouter se prend ensemble. Les enfants sont en autonomie, ils dressent la table, la débarrassent et font la vaisselle.

Claude, coordinatrice.

### Jouer pour s'amuser

### « Le jeu c'est tout ce qu'on fait sans y être obligé. »

Mark Twain

« Les Écoles de Devoirs proposent des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication, le plus souvent par le biais du jeu. »

Exposé des motifs du Décret EDD

Mesurer un risque puis décider de le prendre ou pas. Cette compétence est à la base de la réussite du parcours de vie de chacun·e. Connaître un échec et le surmonter également. L'enfant ou le jeune apprend, en action, par le jeu à résoudre ses propres problèmes et développe ses compétences, le tout en s'amusant!

Jouer est important. C'est porteur de sens et d'apprentissages. Cependant, la pression de la réussite ou la peur du risque rognent les temps et les espaces de jeux ou d'activités libres. Les devoirs deviennent « ludiques » et les apprentissages scolaires se déguisent en jeux « éducatifs ». Il est donc plus qu'important pour l'enfant ou le jeune (et l'adulte aussi) de jouer librement pour s'amuser, pour profiter d'un « bon » moment, seul·e ou ensemble, sans chercher une forme de rentabilité. L'accueil en EDD est également un espace où l'équipe pédagogique « laisse » chacun·e se divertir, gérer son temps, s'épanouir librement.



### Donner le choix :

une variété de matériel, d'équipement, d'espaces (intérieurs et extérieurs), d'ambiances, ...

#### Donner du temps :

équilibrer jeux/temps libres et activités dirigées, s'adapter au rythme de chacun·e, lui laisser le temps, ...

#### Donner de l'autonomie :

des règles mais également faire confiance à l'enfant ou au jeune, lui permettre d'expérimenter, de tester, de se confronter à ses limites, de déployer sa créativité, ...

#### Témoignage

« Le jeu est très important pour le développement de l'enfant. D'abord pour le développement des compétences intellectuelles parce que ca sollicite toujours systématiquement le langage et très souvent la stratégie, le fait de se projeter dans des situations, le fait de collaborer. Ça développe les compétences sociales et la gestion de conflits. Cela familiarise au principe des règles et des règlements qui permettent de fonctionner en commun et en communauté. Cela développe parfois d'autres compétences plus spécifiques comme les mathématiques ou des connaissances de culture générale. Il y a aussi la logique, la psychomotricité, ... c'est indénombrable. Le fait que ça soit amusant fait tomber des barrières ou des blocages que les enfants peuvent avoir au cours des apprentissages. Ça augmente très fort la motivation ! Il y a une dimension dans le jeu qui fait que les enfants sont complètement ouverts et perméables à ce qu'elles ils peuvent en retirer, aux apprentissages et à tout ce que ça peut avoir de bénéfique dans toutes les dimensions. » Julie, coordinatrice.

« Au départ, je n'étais pas convaincu par le jeu, j'avais l'impression que la Coordination régionale mettait trop l'accent sur le jeu. Je ne voyais pas tous les bénéfices que pouvaient retirer les enfants du jeu. Pour moi, l'idée était qu'elles-ils soient contents d'être venus pour revenir le lendemain et qu'elles-ils puissent se détendre un peu après les devoirs. Quand j'ai commencé, c'était 20 minutes de détente puis c'est devenu 30 min et maintenant c'est 45 min minimum. Mon point de vue a complètement évolué. »

Raphik, coordinateur

### Vivre la langue française

« L'être humain est avant tout un être de langage. Ce langage exprime son désir de rencontrer un autre, semblable ou différent de lui, d'établir avec lui une communication »

Françoise Dolto

« Accorder une priorité d'accès aux activités à un public qui maitrise mal la langue française ou qui ne peut bénéficier à domicile d'un accompagnement scolaire ou social. »

Décret EDD, art. 17, § 1, 6°

Pratiquer et vivre la langue française est un fondement de l'accueil en EDD. Les bibliothèques, ludothèques<sup>124</sup> ainsi que les centres culturels sont des partenaires à privilégier pour les Écoles de Devoirs. Ces lieux donnent accès à de nombreuses activités ou ressources qui permettent de vivre la langue française en s'amusant!

La scolarité de l'enfant et du jeune le confrontera à son rapport avec la langue des apprentissages. Cette langue « de l'école », clé de la réussite scolaire, ouverture sur des savoirs, sur une compréhension du monde, peut différer de celle de l'environnement familial, voir le « disqualifier ». L'accueil en École de Devoirs est un espace privilégié pour intéresser l'enfant ou le jeune à la langue de scolarisation, la faire vivre et lui donner du sens : expériences « linguistiques » multiples, communications interpersonnelles, ... En variant les approches, en jouant avec la langue, en ouvrant les portes des théâtres, des bibliothèques, des centres culturels, les EDD leur ouvrent les portes de l'expression!

Chez les enfants et les jeunes accueillis en EDD, quelle richesse de langues parlées! Le plurilinguisme est plutôt la règle que l'exception. Reconnaitre et valoriser la langue maternelle de l'enfant et du jeune est



fondamental (apprendre avec elle-lui à prononcer correctement son prénom, en partageant le vocabulaire de base dans toutes les langues de l'EDD, en racontant des histoires et des contes de toutes origines, ...).



#### Témoignage

Notre EDD a mis en place une bibliothèque pour promouvoir l'importance de la lecture. Elle a démarré grâce aux dons et la Ville qui y déposait des livres dans un prêt à long terme. Très vite les animateur trices ont constaté que par rapport au public accueilli, les livres n'étaient pas adaptés et qu'il y avait très peu d'emprunts. L'EDD a alors fait un appel à projet pour financer l'achat de BD et de mangas afin de stimuler l'apprentissage du français grâce au côté ludique de la bande dessinée. Ensuite, les enfants sont devenus acteurs du projet : Ce sont les enfants qui sont responsables de la bibliothèque, elle-il-s gèrent le cahier des emprunts, le rangement des livres, ... Les emprunts de livres sont rapidement multipliés.

Stéphane, coordinateur



#### Outils

Dans le cadre de la campagne « Langage », l'ONE a réalisé des outils spécifiquement destinés à sensibiliser les professionnels de l'Accueil Temps Libre au développement du langage des enfants de 3 à 18 ans. Les outils ont pour objectif d'inciter les professionnel·le-s à adopter des attitudes propices au développement du langage chez les enfants et chez les jeunes.



### Les activités en extérieur

« L'abeille, quand elle récolte le miel, ne coupe pas la fleur. »

Proverbe Rom

« Les Écoles de Devoirs proposent également des activités et des jeux [...] qui participent aux développements intellectuel et corporel de l'enfant et à son émancipation sociale. »

Exposé des motifs du Décret EDD

Si certaines EDD jouissent d'espaces extérieurs au sein même de leurs locaux ou à proximité immédiate, ce n'est pas le cas pour toutes. Rechercher un espace vert et planifier les déplacements du groupe vers et au retour de celui-ci peut sembler être une charge supplémentaire sur un emploi du temps déjà bien rempli. Cependant pour « vivre » ses apprentissages, il importe que l'enfant ou le jeune puisse mettre du sens derrière ceux-ci. Les activités en extérieur peuvent être des leviers précieux pour y parvenir.

Les bienfaits des temps d'activités d'extérieur et/ou au contact de la nature concernent tant la sphère physique des enfants et des jeunes, en leur permettant de stimuler leur développement psychomoteur, leur endurance et en développant leur immunité que leur développement cognitif et socioaffectif<sup>125</sup>. Au contact de l'extérieur et en dehors de leur environnement habituel, leurs cinq sens sont en éveil et leur présentent de nouveaux défis en continu. C'est l'occasion pour eux de s'interroger, d'émettre des hypothèses, de les vérifier, de résoudre des problèmes, seuls ou en mobilisant le groupe. Autant de compétences au



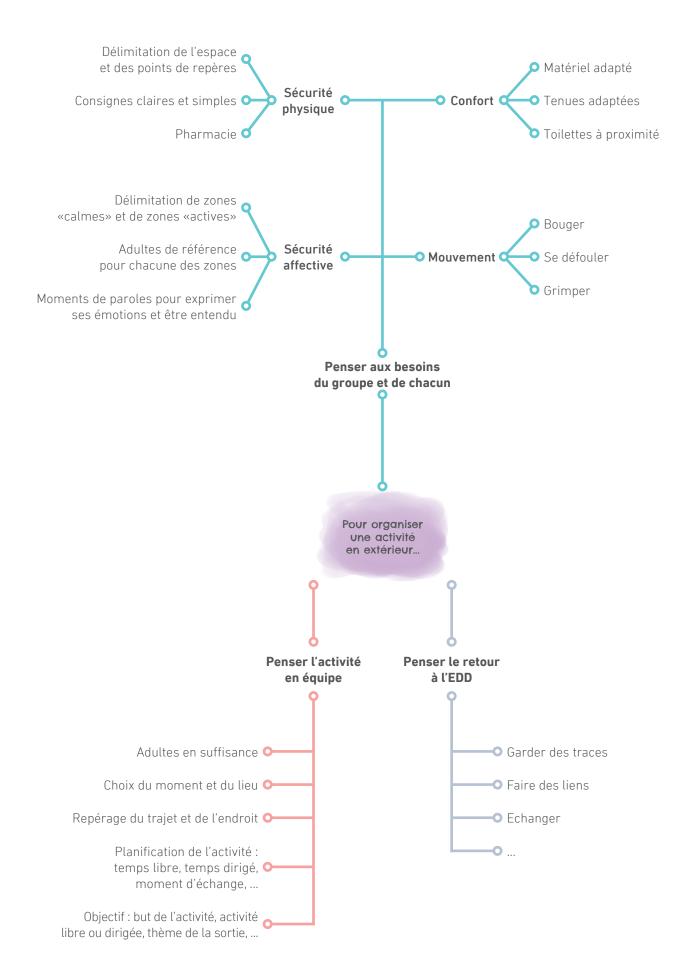
cœur de l'action des EDD qui visent, à travers leurs missions, à développer la confiance et la connaissance de soi, le gout et l'audace de faire seul et l'esprit de coopération et d'entraide!



### Témoignage

« Notre devise c'est « il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais vêtements ». Par tous les temps, on est le plus souvent dehors. Être en extérieur, ça permet aux enfants de canaliser leur énergie, de se défouler, de s'extérioriser, de se décharger après une journée d'école. Avant de commencer les devoirs, elles-ils vont jouer dehors pendant 10 à 20 minutes, ça leur permet de mieux se concentrer pour les devoirs. On a la chance d'avoir un grand extérieur où les enfants peuvent évoluer librement. Il y a un terrain de foot créé par les enfants, des cabanes, un petit champ de fleurs semées par les enfants, un bac à sable, ... On a installé des pneus qu'un papa garagiste nous a offerts dans la cour et ça marche super bien. Elles-lls jouent avec tout le temps, elles-ils créent des parcours, construisent des toboggans, ... C'est un véritable succès. »

Isabelle, animatrice



### La question des devoirs et du soutien scolaire

« Au pays de Magritte, une École de Devoirs, ce n'est pas une école après l'école et on n'y fait pas que des devoirs. »

« Par un suivi adapté, les Écoles de Devoirs permettent aux enfants de réaliser, dans de bonnes conditions, leur éventuel travail scolaire à domicile [...]. »

Exposé des motifs du Décret EDD

Le Décret EDD stipule que l'une des missions d'une EDD est de « favoriser le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et aux travaux à domicile »<sup>126</sup>. L'aide aux devoirs est donc une partie de la première mission des Écoles de Devoirs.

Favoriser le développement intellectuel dépasse de loin le suivi scolaire. Cela implique « d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages et dans ses différentes découvertes, dans le plaisir d'apprendre, dans un climat de confiance et d'ouverture, avec des méthodes différentes : jeux, braingym, créativité, ... tout en faisant le lien entre les savoirs appris à l'école et les réalités de la vie »<sup>127</sup>. L'aide aux devoirs et le soutien scolaire doivent par ailleurs tenir compte de différents paramètres : le bien-être et l'épanouissement de l'enfant avant tout, le respect des Droits de l'Enfant et les obligations décrétales.





### Questions en équipe

Comment accompagner l'enfant autour de la tâche scolaire en tenant compte de ses besoins? Jusqu'où aller dans le soutien scolaire en tenant compte des Droits de l'Enfant, en particulier l'article 31 et le droit au repos et aux loisirs?

Quelle méthodologie doit-on mettre en place pour permettre à l'enfant de devenir autonome au niveau des devoirs ?

Finir ou pas le devoir, jusqu'où aller sans mettre l'enfant en difficulté par rapport à sa son enseignant e et à sa famille ? Quelle communication mettre en place avec les parents et l'école sur la question du devoir ?

### Le Décret « Missions » qui régule les travaux à domicile

Le décret « Missions »<sup>128</sup> (1997) définit la notion de « travaux à domicile » et donne des directives pour réguler cette tâche. C'est « une activité dont la réalisation peut être demandée en dehors des heures de cours par un membre du personnel enseignant ».

En 1ère et 2ème années primaire, le devoir est interdit, sauf lire et raconter sa journée.

En 3ème et 4ème primaire, la durée du devoir ne doit pas dépasser 20 minutes.

En 5ème et 6ème primaire, le temps du devoir est limité à 30 minutes.

Notons qu'aucun cadre législatif ne régit les travaux à domicile des jeunes du secondaire.

L'enfant doit **être capable de réaliser le devoir seul-e**. L'enseignant-e doit s'assurer que l'enfant dispose de référents théoriques. Le travail est un prolongement des apprentissages vus en classe et ne concerne pas de nouvelles matières. Il est adapté au niveau de l'enfant. Il ne doit pas être terminé si l'enfant s'est bien investi-e. L'évaluation est uniquement formative (pas de points). Il est donné dans un délai raisonnable.



Outils

Les réflexions des EDD par rapport aux travaux à domicile trouvent des échos au sein de la FFEDD et des Coordinations régionales : l'affiche « Ce que dit le Décret qui régularise les travaux à domicile » mérite d'être affichée dans les locaux, les vidéos et les fiches pédagogiques « Devoirs cauchemars » peuvent faciliter le quotidien, le rapport du groupe de travail « Les devoirs en questions » 2017-2018 interpelle.

Quelle place les devoirs occupent-ils dans la vie des enfants ? Qu'en pensent les enfants et les parents qui fréquentent les EDD ? Comment se passe leur réalisation ? Quelles sont les attentes envers les EDD ? Ces questions et les tensions qui en découlent ont fait l'objet de différentes recherches. Notamment, RTA (recherche-action commanditée par l'ONE), « À la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Écoles de Devoirs », 2017, qui a également fait l'objet de deux vidéos : « Ce que les parents en disent ? » et « Ce que les enfants en disent ? ». La recherche et les vidéos sont disponibles sur le site de l'ONE.

<sup>126</sup> Art. 2, § 1er du Décret EDD

<sup>127</sup> FFEDD, Philosophie des écoles de devoirs, 2017.

### 3.3 Autour des conditions d'accueil

### La santé

« On ne se débarrasse pas d'une habitude en la flanquant par la fenêtre ; il faut lui faire descendre l'escalier marche par marche. »

Mark Twain

« Le milieu d'accueil veille, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, à assurer une vie saine aux enfants. »

Code de Qualité (Art. 8)

La santé est un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »129. La question de la santé en École de Devoirs doit être envisagée largement : c'est un milieu de vie qui encourage le mieux-être, individuel et collectif. Elle doit faire l'objet d'une attention et d'une réflexion en équipe à partir des besoins des enfants et des jeunes, dans une perspective de développement global.

S'interroger, en équipe pédagogique, sur les conditions de bien-être physique, mental et social des enfants et des jeunes lors de l'accueil permet de couvrir le champ des questionnements liés à la santé en EDD et les leviers d'action : comment se sent chacun·e (fatigue, stress, ...) ? Est-ce que chacun·e vit des expériences positives ? De l'activité physique est-elle proposée ? Un espace pour décharger l'excès d'émotions est-il prévu ? Qu'en est-il de l'environnement (physique, sonore, propreté, ...) ? Qu'en est-il du climat,

des relations entre les enfants et les jeunes, avec les animateur·trice·s, de la taille des groupes ? Quelles sont les règles par rapport à la vie saine au sein de l'EDD (alimentation, boissons, ...) ? Quelles sont les règles de sécurité ? Est-ce que les enfants et les jeunes participent à la construction de ces repères ? La participation est le processus indispensable de sensibilisation aux questions de santé. Elle permet à chacun·e de se sentir concerné·e, d'avoir l'opportunité de choisir, de s'impliquer et d'agir pour son bien-être et celui des autres.

L'équipe peut également interroger son environnement, notamment l'accessibilité à une alimentation de qualité. Les inégalités sociales en matière de santé rappellent que nous ne sommes pas égaux devant les possibilités de choisir une alimentation saine. L'équipe peut aussi faire appel et s'entourer de spécialistes pour approfondir certaines questions.



### Outils

Pour soutenir l'action des intervenants de terrain, « Mômes en santé – La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans » (2017) est l'outil de référence indispensable. www.momeensante.be

Mômes en santé: 9 chapitres pour la santé en collectivité

- 1. La prise en charge des enfants en collectivité
- 2. L'hygiène, c'est bon pour la santé
- 3. Pour un environnement de qualité
- 4. La gestion des soins
- 5. Des bosses et des bobos aux premiers secours
- 6. Les maladies infectieuses
- 7. Les allergies
- 8. Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap
- 9. Bien dans son corps, bien dans sa tête

Après une journée d'école, les enfants et les jeunes ont besoin de se rassasier, de s'hydrater, de se reposer, d'échanger, ... La brochure « Le gouter – le repas indispensable » ! apporte des conseils (diététique, organisation, recettes, ...) pour ce temps d'arrêt indispensable.

L'affiche « Je pense être face à une situation de maltraitance » indique les conseils de base et les numéros utiles pour tout-e encadrant-e d'enfants. Il y est spécifiquement renseigné la possibilité de contacter le « Service écoute enfant » (103) qui accompagnera l'adulte responsable dans sa réflexion.



### La sécurité

« La « sécurité » consiste plutôt dans la manipulation habile des dangers et non dans l'évitement des risques. »<sup>130</sup>

Roger Prott

« Afin de permettre à un animateur qui serait seul avec un groupe d'enfants de s'absenter pour raison impérative telle qu'un accident survenu à un enfant [...], l'École de Devoirs doit pouvoir assurer à tout moment le fait que dans un temps raisonnable un autre adulte puisse assurer l'encadrement des enfants. »

Exposé des motifs du Décret EDD

Les missions du Décret EDD se réaliseront pleinement dans un « lieu sécurisant ». C'est en effet une condition préalable pour que les enfants, les jeunes et les animateur·trice·s « se consacrent pleinement aux activités »<sup>131</sup>. Le sentiment de sécurité varie en fonction de facteurs d'ambiance (bruits, matières, couleurs, ...), physiques (disposition du mobilier, ...) et humains (appropriation du lieu, ...)<sup>132</sup>.

Chaque École de Devoirs est tenue de « contracter une assurance responsabilité civile couvrant le personnel d'animation et les dommages corporels causés aux participants aux activités de l'École de Devoirs<sup>133</sup>. Les autres critères de reconnaissance visant à assurer la qualité de l'accueil participent également à ce que l'EDD et ses activités soient « sécurisées », notamment les normes minimales d'encadrement d'un animateur présent par groupe de 12 enfants<sup>134</sup> ou la présence minimale de deux adultes<sup>135</sup>.

### Les adultes restent responsables de la protection de l'enfant

« Lors d'un jeu, un enfant lance une branche d'arbre trouvée par terre et blesse un camarade » ou « l'alarme incendie retentit et il manque un enfant au rassemblement ». **Qui est responsable ?** L'enfant ou le jeune confié·e à une EDD est soumis·e à sa surveillance : « un·e encadrant·e peut être tenu·e responsable civilement [faute qui cause un dommage] et/ou pénalement [acte illicite] d'un enfant »<sup>136</sup>. « Mômes en santé » détaille la question de la responsabilité (civile et pénale) des encadrant·e·s<sup>137</sup>.

### Des précautions

Les moyens de « sécurisation » à prendre (signe distinctif, délimitation, ...), les consignes à s'approprier (déplacement en groupe, ...), les gestes à expliquer (manipulation de matériel, ...) doivent être clarifiés en équipe à partir du contexte propre à chaque EDD, des espaces ou des activités identifiés comme susceptibles d'être dangereux.

Les accidents, par exemple, sont plus susceptibles d'arriver pendant les jours « critiques » (du mercredi au vendredi), aux moments où l'attention se relâche (pauses, fin de journée), dans certains lieux à « risques », lors de certaines activités à « risques » 138.



<sup>130</sup> Roger Prott, « La pédagogie : l'art de manier le risque, non de l'éviter », Enfants d'Europe, n°19, p. 18, 2010.

<sup>131</sup> Livret V, pp. 79

<sup>132</sup> Livret V, pp. 85-86

<sup>133</sup> Art. 7, §1, 8°.

<sup>134</sup> Minimum 1 animateur-trice qualifié pour 36 enfants

<sup>135</sup> Art. 7, §4 du Décret EDD

<sup>136</sup> Mômes en santé, p. 12

**<sup>137</sup>** Mômes en santé, pp. 12-19

<sup>138</sup> Mômes en santé, p. 26

### Droit de monter, sauter, dévaler, ... et de se faire mal

Cependant, « mettre l'accent sur la sécurité ne signifie pas pour autant adopter une approche sécuritaire de l'accueil ». L'enfant ou le jeune est également acteur trice de sa sécurité. Il apprend à évaluer ses capacités à la suite de ses expériences. Pour trouver un équilibre entre la supervision et la volonté de soutenir l'initiative des enfants et des jeunes, leurs activités peuvent être analysées à partir des réflexions suivantes :



#### Outils

La brochure « Responsabilités, dominos dynamiques – Prévenir, anticiper pour mieux accueillir les enfants » poursuit le même objectif de prévention. Elle vise en effet à attirer l'attention de toutes les acteurtrices concernées quant à leurs responsabilités face à certaines situations problématiques ou potentiellement dangereuses et quant aux moyens à mettre en œuvre afin de prévenir ces évènements ou d'en diminuer les risques et les conséquences. Au travers de 19 situations (assez courantes), chaque équipe pourra réfléchir et ajuster ses moyens de prévention et de gestion pour améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes.

Le Livret V, V2 « À la rencontre des enfants – Créer des lieux sécurisés et sécurisants » aborde la notion de risque, la sécurité comme « responsabilité partagée » et « affaire d'équipe », la nécessaire démarche de prévention comme « réflexe préalable » et les facteurs d'ambiance, physique et humains qui contribuent au sentiment de sécurité.

- 1. S'agit-il d'un pas vers le libre développement, l'indépendance et la responsabilité ?
- **2.** Peut-on identifier certains dangers spécifiques dans l'activité programmée ?
- **3.** Cela vaut-il la peine de prendre le risque présumé ou y a-t-il un moyen d'arriver au même résultat en prenant moins de risques ?
- **4.** Puis-je maintenir une vue d'ensemble de l'activité ?
- 5. Suis-je préparé à réagir en cas d'accident (et comment) ?<sup>139</sup>



L'accueillant·e est seul·e : un accident arrive. C'est l'heure de la fin de l'accueil : un enfant est toujours là. Il y a plus d'enfants que prévu (surnombre).

Un adulte manifestant des comportements agressifs et/ou n'étant pas dans son état normal se présente à l'accueil.

Un enfant se blesse dans une plaine de jeux, un terrain de sport : le goal lui tombe dessus/ il se blesse à un clou en descendant du toboggan/ il tombe de la balançoire et se casse les poignets.

> Un enfant occasionne un dégât à l'équipement (bris d'un carreau, autres).

### Responsabilités, dominos dynamiques

Mises en situation pour prévenir et anticiper

Un enfant fait preuve de comportements agressifs, violents. Un déplacement avec un groupe d'enfants est organisé. Un enfant traverse la route de sa propre initiative. Un enfant quitte seul le local d'accueil, il rentre seul chez lui (cas 1) / il va à la toilette (cas 2) /il râle et « fait une fugue » (cas 3).

La personne qui vient rechercher l'enfant n'est pas sur la liste remise à l'accueillant·e. Elle-il ne connait pas la personne.

### Les infrastructures et aménagements

### « Tout est affaire de décor »

Louis Aragon

« Mettre à disposition de chaque École de Devoirs une infrastructure adaptée à ses activités et offrant des garanties suffisantes d'hygiènes et de sécurité. »

Décret EDD (Art. 7, §1, 4°)

Le Code de Qualité précise que le lieu d'accueil doit « encourager le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins »<sup>140</sup>. L'aménagement des infrastructures renforce les animations proposées : il « doit être pensé de manière à ce que tous les enfants puissent s'amuser et trouver de l'intérêt quel que soit leur âge [...] »<sup>141</sup>.

Dans cette optique, l'équipe pédagogique doit privilégier un positionnement du mobilier en ilots, plus propice à la formation de petits groupes, à la socialisation

et à la convivialité. Un alignement scolaire et sévère est à éviter. Pour optimiser l'espace, celle-ci doit également favoriser la polyvalence et la flexibilité. Un mobilier plus léger, modulaire et empilable permet, par exemple, de passer plus facilement d'activités individuelles à des activités en petits ou grands groupes dans un même espace. L'équipe peut aussi chasser les espaces sous-utilisés et en libérer d'autres : un dépôt ou un « entre-deux » pourrait, par exemple, servir de coin « calme ».

Le bien-être de chacun·e, enfants, jeunes et anima-



teur-trice-s impose une attention aux conditions de vie. Dans un local, le bruit peut être minimisé par l'utilisation d'un mobilier léger ou poreux (exit les chaises métalliques!), par l'utilisation de paravents et l'installation de panneaux d'absorption, en équipant les chaises (de balles de tennis par exemple), en décorant de plantes, de livres, etc. pour « absorber » les sons. La luminosité est également importante. Adapter les luminaires aux activités et rafraichir son local avec une couleur adaptée aident à s'y sentir bien. Proposer un accès facile à de l'eau potable et des toilettes « de rêve »<sup>142</sup> (pas un point de détail) sont indispensables! Tout comme aérer (au moins 5 min. toutes les heures).

Alors que les enfants et les jeunes passent de plus en plus de temps à l'intérieur, aménager un espace vert à proximité, des balconnières, une plante grimpante en façade, ou « verduriser » son intérieur permet de faire rentrer la nature dans le quotidien de l'accueil. Certaines adaptations pour renforcer le bien-être peuvent se faire à court terme, d'autres sont plus difficiles à mettre en œuvre. L'important est que la question des aménagements possibles soit posée et la faisabilité de chaque proposition étudiée, notamment celles des enfants et des jeunes.

<sup>140</sup> Art. 2 du Code de Qualité de l'Accueil

<sup>141</sup> Mômes en santé, p. 25

### 3. Au quotidien

Chack list
Check List
□ Le local est-il accueillant ?
□ Le local est-il décoré ?
□ Le local est-il facile d'entretien ?
□ Les dimensions du local conviennent-elles aux activités de l'EDD ?
□ La configuration du local permet-elle l'aménagement de zones de jeu ?
□ La température est-elle adéquate dans le local ?
□ Le niveau de bruit dans le local est-il acceptable ?
□ Le local est-il muni de fenêtre donnant directement sur l'extérieur ?
□ L'éclairage correspond-il aux besoins ? peut-on en moduler l'intensité ?
■ Est-il facile de circuler entre les tables, au sein des espaces ?
□ Le mobilier est-il disposé de manière à optimiser l'espace dédié aux enfants et aux jeunes ?
□ La quantité de rangement est-elle suffisante dans le local ?
□ Y a-t-il un espace attitré pour l'affichage dans le local ?
■ Y a-t-il des plantes dans le local ?
□ Y a-t-il une poubelle, des bacs à recyclage et à compostage dans le local ?
■ Y a-t-il des toilettes facilement accessibles à partir du local ?



### Témoignage

Pour réaménager l'espace accueil temps libre, l'EDD a fait appel à une Asbl qui fabrique du mobilier pour les enfants. Celle-ci travaille sur le principe du bois et avec très peu de couleurs car elle considère que c'est l'enfant la couleur. L'idée était de mettre en place des choses qui sont extrêmement fonctionnelles où on peut stocker énormément de matériel. Le but était d'avoir beaucoup de place pour les enfants, que ce soit adapté à leur âge, à leurs capacités et qu'ils puissent aussi avoir beaucoup d'espace pour naviguer. Le résultat est un espace très ouvert avec beaucoup de rangement caché. Tout est classé par thème avec des codes couleurs. Selon l'animateur, « Les enfants sont beaucoup plus vivants, elles ils sont plus organisés, c'est plus facile. Elles lls savent directement où aller, elles ils ont moins difficultés à ranger, tout est expliqué, elles-ils savent où sont les choses. C'est beaucoup mieux, il y a plus d'espace. Même pour nous en tant qu'animateur trice s, c'est beaucoup plus agréable de rentrer dans une salle comme ça où tout est bien organisé. »

Léo, animateur



### Outils

Là brochure « L'air de rien, changeons d'air! » (ATL) propose, sous forme de fiches pratiques, des informations précises et surtout des conseils utiles et souvent faciles à réaliser afin de garantir une bonne qualité de l'air intérieur dans les espaces collectifs.



### La gestion des groupes

« Un rituel, c'est ce qui rend un jour différent des autres jours, une heure différente des autres heures »

Antoine de Saint-Exupéry

« Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération. »

Art. 5 du Code de Qualité

Les conditions indispensables pour bien vivre au sein du groupe sont le sentiment de sécurité ; le sentiment de reconnaissance ou d'être concerné et le sentiment de vivre son autonomie.

Parmi les moyens, les règles « sont nécessaires au fonctionnement de tout groupe social et permettent à chacun·e de vivre son autonomie »<sup>143</sup>. Les animateur·trice·s en sont les garants : ils doivent les rappeler, les faires appliquer et les ré-expliquer. Chaque animateur·trice doit rester vigilant·e aux dérives possibles au sein des groupes (uniformisation des comportements, rejet/exclusion, conflits, ...)<sup>144</sup>.

### Liberté et responsabilité sont indissociables

Les règles prennent sens pour les enfants et les jeunes si elles sont **claires** pour le groupe (encourager à réfléchir à son comportement plutôt qu'un catalogue de choses permises/interdites); **concrètes** (préciser une action attendue); **constantes** (son

application ne varie pas selon l'humeur du jour); cohérentes (les actions des animateur·trice·s les reflètent); conséquentes (les écarts doivent être assumés)<sup>145</sup>. Les enfants et les jeunes y adhèrent davantage lorsqu'elle·ils participent à leur élaboration (Règles de vie en commun, Charte, ...).

### « Ce que l'enfant est en mesure de faire aujourd'hui en collaboration, il pourra le faire tout seul demain. »

Lev Vygostski

Les enfants et les jeunes ont le **droit à l'erreur**, au « pardon ». Les règles font l'objet d'un apprentissage. Chacun·e apprend à vivre avec les conséquences de ses choix, pour elle·lui-même et pour le bien du groupe. Les sanctions, directement reliées à l'acte (et non à la personne), doivent avoir un caractère éducatif : elles incitent l'enfant ou le jeune à **se responsabiliser et à réparer les paroles ou les actions négatives**.



Chaque animateur·trice doit être attentif·ve à prendre le recul nécessaire et à s'interroger sur les situations ou sur les comportements identifiés comme problématiques : quels sont ces situations et ces comportements ? Que se passe-t-il généralement juste avant et juste après ? Pourquoi les protagonistes agissentelle·il·s ainsi ? Quels sont leurs besoins, individuels, collectifs ? Faut-il intervenir de manière ciblée ou pour tou·te·s ?

<sup>143</sup> Livret IV. À la rencontre des enfants – « Vivre ensemble des expériences de vie diversifiées », pp. 17-23.
144 Voir le partie « Vigilances à propos de quelques phénomènes dans les groupes », du Livret IV, pp. 35-44.
145 Loi des 5 C

S'exprimer...

« Ne méprisez la sensibilité de personne. La sensibilité de chacun, c'est son génie. »

Charles Baudelaire

« Encore et toujours, c'est parce que des moments de parole ou, quelquefois, des moments d'expression alternative [...] sont aménagés que l'enfant pourra décoder ce qui se passe, tant en lui que dans le groupe et acquérir de vraies compétences sociales »146. Le conseil de coopération est un « moyen d'offrir un espace d'expression aux enfants, par son aspect rituel, codifié et récurrent, il offre des possibilités à la fois de régulation, de développement de pratiques sociales et il favorise la participation de tous les enfants à la vie du groupe »147.

Quels critères pour constituer les sous-groupes ? « [...] il ne faut pas opposer une pédagogie à une autre : elles ont toutes leur place, pour autant qu'on les comprenne, qu'on les approfondisse,

qu'on y réfléchisse ensemble [...]. Dans tous les cas, le choix d'un système ou d'un autre n'est jamais irréversible. »

Laurence Marchal<sup>148</sup>

L'accueil en École de Devoirs est souvent organisé en sous-groupes. Chaque équipe pédagogique doit prendre conscience des paramètres en jeu pour opter pour son modèle d'organisation : la configuration de l'espace ; la régularité des animateur trice s ; l'approche pédagogique et les activités mises en place ; les critères de constitution privilégiés, leurs avantages et leurs inconvénients (le groupe vertical mélange les âges et favorise l'entraide, le groupe horizontal rassemble des enfants d'âges et de niveaux de développement propre ; le groupe libre permet de réunir les affinités ; le groupe aléatoire permet de nouvelles rencontres, ...)149.

### Les règles de vie en commun

Droits: J'ai le droit... D'être respecté.

Devoirs: Je dois Respecter les autres en paroles et en gestes.

### Conséquences:

Si je ne respecte pas ..

### Observer - comprendre - agir

- 1. Percevoir la situation, le comportement problématique (ne pas agir sous l'impulsion).
- 2. Recueillir les faits, de manière objective.
- 3. Analyser les informations et planifier l'action.
  - 4. Agir sur la situation, le comportement.
- 5. Évaluer l'efficacité de l'action, l'ajuster si nécessaire.

### Le conseil de coopération

- « Le conseil commence »
- « Qui a quelque chose à dire sur... »
  - « Propositions? »
  - « Qui est pour ? »
  - « Qui est contre ? »
  - « La décision est prise. »
    - « Le conseil est fini. »

### Outils

Le Livret IV, « À la rencontre des enfants - Vivre ensemble des expériences de vie diversifiée » traite spécifiquement de la vie des groupes. Il questionne la note de « groupe », les conditions pour s'y sentir bien, la vie en petits groupes ou encore certains phénomènes courants.

Une Charte de Vie, un Conseil de coopération dans votre EDD? Ces projets ont été étudiés dans tous les sens dans différentes éditions de « La Filoche » de la FFEDD, notamment « Le conseil de coopération » (N°14) ou « Dynamiser la charte de vie » (N°33). Le Livret VI, « À la rencontre des enfants – Promouvoir la participation des enfants aux faits et évènements qui les concernent » détaille également des pistes pour « mettre en place un conseil de coopération » (pp. 35-38).

Besoins d'idées ? Les  $\underline{\text{w}}$  petites institutions  $\underline{\text{w}}$  qui agissent sur les temps, les lieux, les objets, les responsabilités et les règles peuvent aider la vie des groupes : accueil, album de la vie du groupe, bilan de la journée, boite à colère, ... Lire, entre autres, « La Pédagogie Institutionnelle au fil des jours » du CGé (2017). En attente d'une formation pour aller plus loin (notamment via l'offre des Coordinations provinciales, de la FFEDD ou du Programme de l'ONE) ? Recherchez des fiches d'activités soutenant la vie de groupe ! L'Université de Paix (opérateur de formation agréé par l'ONE), entre autres, propose sur son site des fiches-outils, pour les enfants et les jeunes, pour apprendre à vivre ensemble.





<sup>147</sup> Livret VI, À la rencontre des enfants – « Promouvoir la participation des enfants aux faits et évènements qui les concernent », pp. 25-38.



<sup>148</sup> Interview de Laurence Marchal (Directrice psychopédagogique à l'ONE, « Une approche pédagogique globale », Badje Info, n°78, 2019.

<sup>149</sup> Livret IV, À la rencontre des enfants – « Vivre ensemble des expériences de vie diversifiées », p. 24-51.

<sup>150</sup> Gilbert Mangel, « Je demande le conseil », repris dans le Livret VI

### Organiser l'accueil

#### Afficher les règles

- Définir en équipe les règles « impérieuses » (indispensables et indiscutables).
- Élaborer avec les enfants et les jeunes les « 3 »<sup>151</sup> règles de vie en commun (d'abord en sous-groupe par exemple, puis avec un mise en commun, ...).
- Formuler les règles positivement (ce qui est attendu), les illustrer par des exemples concrets.

### Envisager les rituels, les routines, les transitions comme des moments de communication, plaisir et développement

- Laisser à chacun·e le temps « d'atterrir », faire des pauses, permettre de « bouger », afficher le déroulement des activités, avertir des moments de transition et rendre compte du temps (horloge, sablier, ...)
- Structurer le moment de soutien scolaire (moment de détente, temps pour s'installer, rappel de la façon de procéder, ouverture du journal de classe, découpage du travail en séquences, ...), prévoir différentes activités lorsqu'elle·il·s ont terminé.
- Alterner: activités calmes et actives, individuelles et collectives, ...

#### Aménager l'espace

- Faciliter la circulation, disposer le matériel couramment utilisé à proximité.
- Réserver un coin « calme » pour permettre l'apaisement et la régulation des émotions.

• ...

### Consacrer du temps à chacune Prendre le temps de connaître chacu

Construire des relations positives

- Prendre le temps de connaître chacun e, écouter activement, reformuler les propos, interroger sur les intérêts, les activités préférées, reconnaître l'importance de ses opinions, ...
- Prévoir des activités pour se découvrir, mieux se connaître, partager son état d'esprit, son vécu, ...
- S'adapter au rythme de chacun·e, relever les progrès, les efforts de chacun·e, encourager et féliciter.

#### Reconnaitre les besoins de chacun-e

- Être attentif à chacun e. à ses émotions.
- Poser des questions pour mieux comprendre les préoccupations de chacun·e.
- Faire le bilan de l'activité avec les enfants et les jeunes.

### Entretenir le sentiment d'appartenance

- Accueillir chacun·e de façon chaleureuse et personnalisée à son arrivée et la saluer à son départ.
- Garantir une place à chacun·e dans le groupe, lui permettre d'exprimer ses idées, aider à la prise de parole.
  - Organiser des activités axées sur la coopération, permettant l'entraide (jeu collectif, apprentissage coopératif, projet commun, sport, ...).

...

### Idées pour bien vivre au sein du groupe

### Développer l'autonomie

- Permettre aux enfants de participer à l'élaboration des règles de vie en commun, à la régulation de la vie de groupe.
- Prévoir des activités qui reposent sur les intérêts des enfants et de jeunes.
- Inviter les enfants et les jeunes à faire des choix, à prendre des décisions.
- · Confier des responsabilités aux enfants et aux jeunes.
- Discuter avec chacun·e de son parcours, de ses progrès (sans le·la comparer aux autres), apporter l'aide nécessaire pour qu'elle·il atteigne ses objectifs.

• ...

### Gérer les comportements

- Renforcer positivement les comportements appropriés (signe d'approbation, compliment, encouragement, félicitations, ...), définir les comportements inappropriés et expliquer les conséquences, éviter les renforcements négatifs (« Tu n'y arriveras jamais comme ça ! », ...)
- Proposer des moyens d'apaisements (techniques de relaxation, coin « calme », balle antistress, ...).
- Apprendre aux enfants et aux jeunes à réguler leurs comportements, à gérer les conflits (ouvrir à la perspective de l'autre, à l'empathie, ...), questionner pour aider à mettre des mots sur les émotions.
- Recadrer les écarts, régler les situations conflictuelles, privilégier l'intervention la plus simple et la moins lourde (prendre à l'écart, proposer deux possibilités avec leurs conséquences, aider à nommer l'émotion, proposer une activité en adéquation avec le besoin exprimé, ...).
- Améliorer les règles, repenser ses méthodes pédagogiques pour « travailler avec et sur » les résistances<sup>152</sup>.
- Communiquer aux parents le Règlement d'ordre intérieur (ROI), le comportement approprié de l'enfant ou du jeune

• ...

<sup>151</sup> Les règles ne doivent pas être trop nombreuses

### Les activités vacances

« [...] on mesure le bonheur d'un coin de terre à la qualité de ses melons. »

Nicolas Bouvier

« L'année d'activités des Écoles de Devoirs [...] débute le 1er septembre et se termine le 31 aout. » Art. 2, § 2 du Décret EDD

Un enfant ou un·e jeune qui n'a pas de devoir peut, bien sûr, fréquenter une École de Devoirs. Elle-il peut même y aller pendant les vacances ! Pour une équipe pédagogique, accueillir durant les vacances est une occasion privilégiée pour varier les activités, s'aérer et surtout prendre le temps de côtoyer les enfants et les jeunes − réguliers ou nouveaux − dans une ambiance plus détendue, libérée des pressions du quotidien.

### Esprit « vacances »

Les vacances, c'est un autre temps ! À l'EDD, c'est un autre accueil ! Centrer ce temps et cet accueil sur l'enfant ou le jeune, c'est lui permettre de vivre à son rythme, de se détendre, de s'oxygéner, de suivre ses envies, de s'émerveiller, ... Pour l'équipe pédagogique, c'est réinventer son accueil pour que chacun·e se sente en vacances, pour rompre avec les habitudes, les routines de l'année, pour permettre l'évasion, non loin (ou parfois loin lors d'une excursion ou d'un séjour) de chez soi et créer des souvenirs précieux pour la vie (surtout à l'heure de retrouver les bancs de l'école).

Cet accueil « vacances » rentre pleinement dans le cadre de la reconnaissance comme École de Devoirs et ces journées sont valorisables dans la demande subvention ordinaire EDD. Le Pouvoir organisateur peut cependant préférer déclarer ces journées dans le cadre d'un agrément au titre de « centre de vacances » 153.







## 4. En pratique

### 4.1 Démarrer en 10 étapes

« Faut pas vouloir devenir riche ! Mais donner beaucoup de temps. »

Une coordinatrice<sup>154</sup>

« Ce qui les motive : l'engagement ! »155

Chaque École de Devoirs est un lieu de vie particulier. Dans un quartier, un village, des citoyen·ne·s (des parents, des animateur·trice·s, des militant·e·s, des voisin·e·s...) s'unissent pour proposer aux enfants et aux jeunes un lieu d'accueil, d'écoute et un projet d'accompagnement et de soutien pour construire leur avenir. Un pouvoir local peut également être à l'initiative d'un projet EDD.

Démarrer une École de Devoirs implique de prendre en considération les différentes dimensions du projet, notamment : la dimension collective (une EDD est un projet d'accueil porté par une équipe) ; la dimension pédagogique (un accueil de qualité nécessite des compétences) ; la dimension économique (l'accueil a un cout) ; la dimension temporelle (du temps est nécessaire pour construire un projet solide). Et de réunir les ingrédients indispensables : de la vocation, de la détermination, de la créativité, du réalisme, de l'audace, de la patience, de la méthode et de l'organisation... Et beaucoup de travail!

Précautions : il faut garder en tête que les activités ci-après sont susceptibles de se recouper et que les indications proposées doivent être lues à la lumière de chaque projet particulier.



### 1. Prendre connaissance de la législation

Confronter son idée d'EDD aux critères de reconnaissance et de subventionnement du Décret EDD permet de considérer le chemin à parcourir.

### 2. Etudier les besoins

L'examen des réalités locales (offre d'accueil existante, besoins, acteurs présents, ...) introduit la démarche de diagnostic. L'analyse du public, de ses besoins, de l'environnement fonde ensuite la construction d'un projet d'accueil cohérent, en lien avec le contexte.

### 3. Identifier le Pouvoir organisateur

L'opportunité d'intégrer le projet d'EDD dans une institution existante (pouvoir local, centre culturel, association de quartier, du secteur socioculturel...) facilite son déploiement. Dans le cas contraire, une nouvelle Asbl est créée.

L'assise financière de l'EDD varie selon qu'elle dépend d'un pouvoir local (Commune<sup>156</sup> ou CPAS), d'une Asbl subventionnée par ailleurs (AMO, maison de jeunes...) ou d'une Asbl constituée autour du projet d'EDD.<sup>157</sup>

### 4. Recherche de locaux

L'EDD participe à la vie du quartier, du village, elle réunit des enfants d'au moins 2 écoles (ou 3 si elle est implantée dans une école)<sup>158</sup>. Son lieu d'implantation est important.

L'infrastructure doit être adaptée aux activités et offrir des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité.

### 5. Former une équipe

Il est important d'investir le temps nécessaire pour s'entourer de personnes qui ont les compétences nécessaires et qui prennent à cœur le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes. Il est utile de poser la question des besoins en formation (de base ou continuée), dès l'engagement tant d'une personne salariée que volontaire.

### Quelques chiffres :

En 2018, le montant de la subvention a varié de 4.690 € (PO avec 1 EDD – 17 enfants – 961 présences) à 32.089,59 € (PO avec 14 EDD – 559 enfants – 15.754 présences).

Pour cette même année, la subvention médiane par PO était de  $8.153,49~\rm{\&}.$ 

Par ailleurs, la nécessité de démarrer les activités avant l'octroi de la reconnaissance et l'analyse des frais liés aux activités (par exemple : achat de matériel, aménagement des locaux, couts des activités, du gouter, défraiements d'animateur-trice-s volontaires, assurances, charges, loyer, frais liés aux formations...), impliquent souvent une recherche de financements complémentaires.

#### 156 Les contraintes d'économies y sont aussi présentes.

### 6. Élaborer le projet d'accueil

Un accueil d'enfants ou de jeunes se fonde sur une équipe qui partage des valeurs et les traduit dans un mode de fonctionnement et des activités. Celles-ci seront développées davantage dans un plan d'action élaboré, évalué, remis en question, adapté, chaque année. Le projet d'accueil est l'outil de travail général. Le plan d'action annuel est quant à lui, le fil conducteur des activités durant une année.

### Assurer la gestion administrative et la gestion de l'équipe

Au temps d'accueil et de préparation des activités, s'additionnent d'autres tâches : rédaction et suivi des dossiers, des appels à projets, gestion des présences des enfants, des animateur-trice-s, du budget, organisation des réunions d'équipe...

Si nécessaire ce temps peut être réparti entre les différents membres de l'équipe.

### 8. Recherche de financements

Une EDD nouvellement reconnue par l'ONE bénéficie d'une subvention de lancement de 5.000 €. Cette subvention est versée après l'octroi de la reconnaissance. Cela implique que les activités de l'école de devoirs doivent avoir démarré.

Ensuite, annuellement, l'EDD reconnue peut bénéficier de la subvention « ordinaire » si elle rencontre les critères de subventionnement (voir point 4.3 « La Subvention »).

Parmi les autres sources de financement du secteur, relevons notamment :

- en Région Bruxelles-Capitale, la COCOF (principalement la Cohésion sociale, les activités parascolaires pédagogiques) et le Service École de Perspectives.Brussels (appel à projet DASC Dispositif d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté);
- en Région wallonne, la Cohésion sociale (seulement pour le lancement d'une activité EDD);
- · les aides à l'emploi régionales ;
- certaines communes soutiennent les initiatives citoyennes, intergénérationnelles, ...;
- des appels à projets et/ou des philanthropes,...<sup>159</sup>

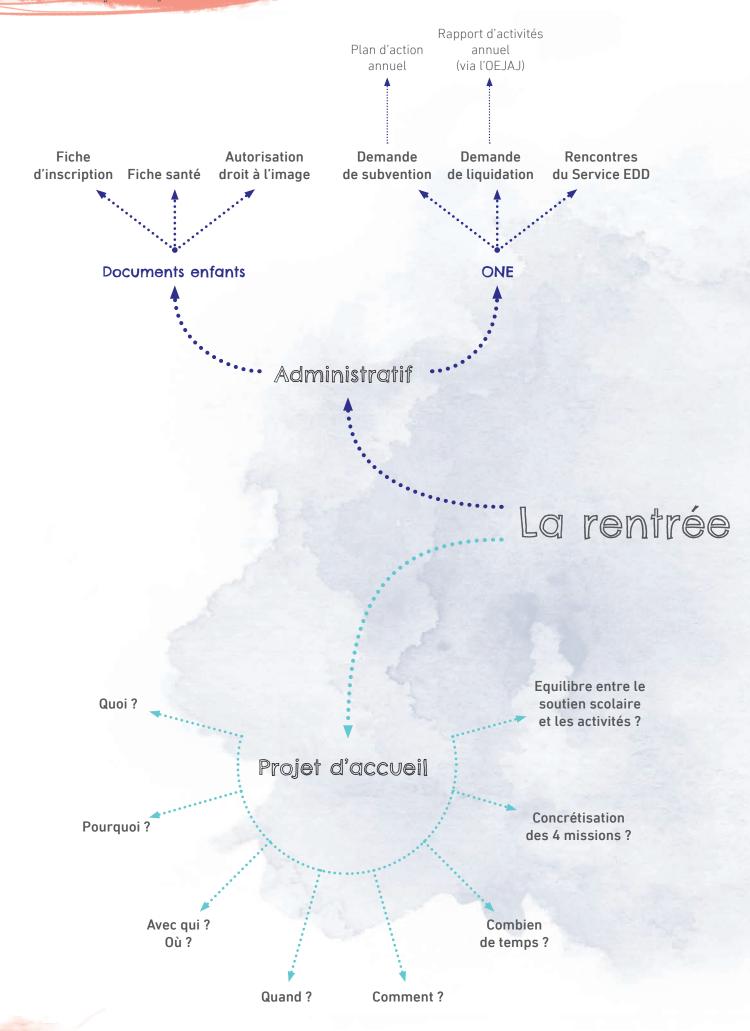
### 9. Se faire accompagner

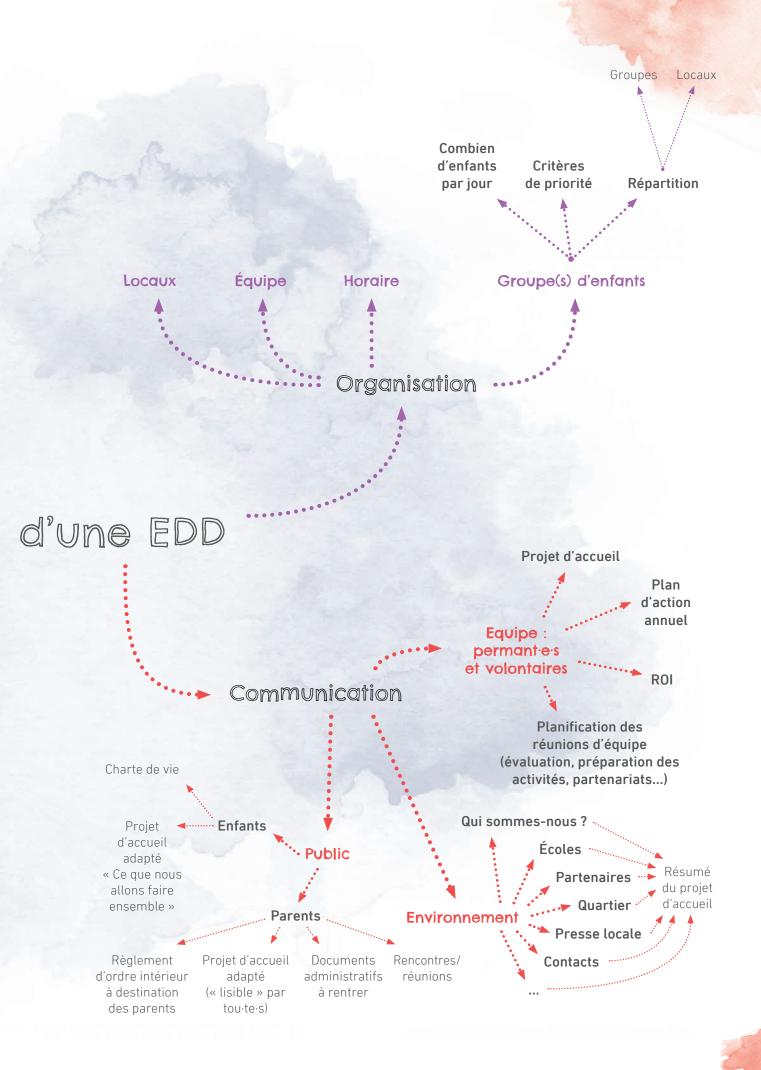
La Coordination régionale peut apporter une aide notamment pédagogique ou administrative à la création de nouvelles écoles de devoirs.

### 10. Et préparer l'année d'activités !

<sup>157</sup> OEJAJ, État des lieux 2014-2017

<sup>158</sup> Une dérogation est possible dans l'éventualité d'une faible densité d'établissements scolaires 159 La FFEDD répertorie sur son site une liste des appels à projets.





# ÉCOLE DE DEVOIRS (EDD)

### Les 4 missions des EDD

### Développement intellectuel

Le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile

### Développement et émancipation sociale

Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle

### Les critères de reconnaissance et de subventionnement



### **Administratifs**

### Pédagogiques

Relatif au public accueilli

Relatif à l'encadrement

Conditions de fonctionnement complémentaires pour la subvention

« Structure d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans, ouverte après les heures scolaires et indépendante des écoles, qui développe, sur base d'un projet d'accueil, d'un plan d'action annuel et avec l'appui d'une équipe pédagogique qualifiée, un travail pédagogique, éducatif et culturel d'accompagnement aux apprentissages et de formation citoyenne. »

# Créativité, accès et initiation aux cultures

### Citoyenneté et participation

La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animations, d'expression, de création et de communication

L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

- Être un pouvoir public ou une association sans but lucratif ; ne pas être un établissement scolaire
- Tenir une comptabilité régulière identifiant les activités de l'EDD
- Assurer une publicité des activités
- Mettre à disposition une infrastructure adaptée offrant des garanties d'hygiène et de sécurité
- Mettre à la disposition du matériel pédagogique et ludique
- Ocommuniquer à l'O.N.E. toutes les informations administratives et se soumettre à son contrôle
- Contracter une assurance responsabilité civile (personnel d'animation et participant·e·s)
- Organiser des activités s'inscrivant dans les 4 missions
- Respecter le Code de Qualité de l'Accueil de l'enfant
- Élaborer, en collaboration avec l'équipe pédagogique, et mettre en œuvre un projet d'accueil
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action annuel
- Élaborer et mettre en œuvre un règlement d'ordre intérieur à destination des parents
- Garantir que l'éventuelle participation aux frais demandée ne dépasse pas un montant fixé (2,66€/jour et 5,32€ en vacances)
- Veiller à ce que la langue parlée par l'équipe pédagogique aux enfants soit le français
- Travailler en partenariat avec les familles, avec les écoles et les autres acteurs sociaux/ éducatifs
- Respecter et défendre en son sein les Droits de l'Homme et les Droits de l'Enfant
- Être ouvert à tou·te·s, sans discrimination
- Accueillir au moins 10 enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture en moyenne annuelle (8 enfants dans une commune rurale)
- Accueillir des enfants issus de 3 implantations scolaires différentes ou de 2 au moins, si l'EDD dispose de bâtiments indépendants d'une école (dérogation possible dans une région à la faible densité d'écoles)
- Être accessible en dehors des heures scolaires 2h minimum/semaine, au moins 20 semaines scolaires/an
- O Disposer d'une équipe pédagogique d'au moins 3 personnes dont un e coordinateur trice et un e animateur trice qualifié e s
- Encourager la participation à des formations qualifiantes et continuées
- Assurer un encadrement effectif dont les normes minimales sont :
   a) d'un e animateur trice présent e par groupe de 12 enfants de 6 à 15 ans accueillies
   b) d'un e animateur trice qualifié e pour 3 animateur trice s présent es
- Prouver un fonctionnement régulier au cours de l'année d'activités précédant la demande de subvention
- Être accessible après les heures scolaires, au moins 1 heure/jour d'ouverture, au moins 5 heures/semaine sur au moins 3 jours, pendant au moins 20 semaines
- Accorder une priorité d'accès à un public qui maitrise mal la langue française ou qui ne peut bénéficier à domicile d'un accompagnement

### 4.2 La reconnaissance comme École de Devoirs

« Pour obtenir la reconnaissance d'une École de Devoirs, le pouvoir organisateur doit introduire une demande de reconnaissance auprès de l'O.N.E. [...] La demande de reconnaissance est accompagnée [...] du projet d'accueil [...] ainsi que des données administratives déterminées par le Gouvernement et nécessaires à l'identification de l'École de Devoirs et à la vérification de leur conformité au présent décret. »

Art.4 du décret

Obtenir la reconnaissance comme École de Devoirs de l'ONE est un gage de qualité à l'égard des parents et des partenaires. Cette démarche est à l'initiative du Pouvoir organisateur, c'est-à-dire qu'il n'est pas obligatoire pour une EDD d'être reconnue par l'ONE pour exercer ses activités. Les conseiller·e·s du Service EDD accompagnent chaque EDD tout au long du processus et durant toute la durée de la reconnaissance.

## A quel moment introduire une première demande de reconnaissance ?

A tout moment ! Pour démarrer la procédure de reconnaissance, un dossier, à partir d'un formulaire-type<sup>160</sup>, doit être introduit auprès du Service Écoles de Devoirs de l'ONE.

# Quels sont les critères à rencontrer pour pouvoir être reconnu par l'ONE ?

Le Décret EDD fixe **28 critères** d'ordre pédagogique, administratif, relatifs au public accueilli et à l'encadrement. Il faut tous les respecter pour obtenir la reconnaissance.

••••••

Parmi eux, les critères d'ordre pédagogique ont une importance particulière. C'est autour d'eux que se construira le projet. La mise en œuvre des quatre missions des EDD et le respect du Code de Qualité de l'Accueil doivent constituer la base du projet d'accueil (construit et rédigé en équipe), et transparaitre dans le projet pédagogique, le plan d'action annuel et le règlement d'ordre intérieur.

#### Comment demander la reconaissance d'une École de Devoirs ?

Les informations à transmettre à l'ONE sont fixées par le décret EDD et son Arrêté et reprises dans un formulaire disponible sur le site de l'ONE.

La demande de reconnaissance doit comporter :

• Un **formulaire** « R » complété et signé. Il reprend les informations relatives au Pouvoir organisateur ainsi qu'à l'École de Devoirs (adresses respectives, la composition de l'équipe, les horaires d'ouverture...).

- Le Projet d'accueil de l'École de Devoirs, composé du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur à destination des parents.
- Le Plan d'action annuel, qui traduit la mise en œuvre concrète des objectifs développés dans le Projet d'accueil pour l'année d'activités en cours. Un canevas est proposé ci-après.
- Un contrat d'assurance en responsabilité civile, ainsi que la preuve de paiement pour l'année d'activités en cours, couvrant le personnel d'animation, les dommages corporels causés aux participant·e·s aux activités et le fait de ceux-ci.
- Les documents attestant la qualification, au sens du Décret EDD, d'au moins un·e coordinateur·trice et un·e animateur·trice dans l'équipe pédagogique : brevets, diplômes, équivalences...
- Si le Pouvoir organisateur est une Asbl, une copie des statuts, reprenant l'objet social poursuivi, et la dernière mise à jour du nom et de l'adresse du siège social, ainsi que les coordonnées des administrateur trice s.

Vous trouverez le formulaire « R » à jour sur site de l'ONE (www.one.be) :

Partie Professionnel > Accueil Temps Libre > Écoles de Devoirs > Documents à télécharger

Le guide « Formulaire R Pas à Pas » y est également à disposition. Toutes les indications pour remplir au mieux le formulaire « R » s'v trouvent.

Enfin, une application permettant d'effectuer ces <u>démarches en ligne</u> verra prochainement le jour. Toutes les informations seront communiquées.

### Comment se passe le traitement d'une demande ?

Après réception du dossier par le service EDD, la recevabilité de celui-ci est vérifiée<sup>161</sup>.

- Si l'ensemble des pièces demandées sont présentes dans l'envoi, un accusé de réception informant que le dossier est recevable est envoyé.
- Si des pièces sont manquantes, une demande de compléments visant à compléter le dossier est adressée.

Si la demande est recevable, un e conseiller e du Service EDD analyse qualitativement les pièces du dossier. L'analyse porte sur la vérification que tous les critères fixés par le Décret EDD sont bien rencontrés. Le cas échéant, des compléments permettant de

poursuivre et clôturer l'analyse sont demandés à la structure. Le la conseiller e effectue également une visite systématique afin de confirmer la cohérence des pratiques avec le projet d'accueil de l'EDD.



Un courrier informe la structure lorsque son dossier est complet. La notification de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance par l'ONE suit alors dans un délai de 120 jours. A défaut, la reconnaissance est réputée acquise.

### Combien de temps dure l'analyse d'un dossier de reconnaissance ?

Le délai de 120 jours démarre « une fois que le dossier de demande de reconnaissance [est] complet ». Le délai, avant qu'un dossier puisse être reconnu « complet » varie en fonction de différents facteurs : précision des informations transmises, lisibilité du projet d'accueil, clarté de l'intention pédagogique, appropriation et mises en œuvre des 4 missions...

Les conseiller·e·s du Service EDD donnent une importance particulière à ce que chaque demande de reconnaissance soit traitée dans les meilleurs délais. Le·la conseiller·e de chaque dossier étant identifié·e, l'opérateur peut s'informer de l'état d'avancement du traitement.

### Combien de temps dure une reconnaissance? Quand renouveler une reconnaissance?

Une fois octroyée, la reconnaissance EDD a une validité de 5 ans. Sans renouvellement, elle arrivera à échéance le 31 aout de la 5ème année de reconnaissance. Une demande de renouvellement de reconnaissance est donc à introduire au plus tard 120

jours avant la date butoir. Un courrier de rappel de cette échéance est adressé par le Service EDD l'année précédente. Le formulaire, les pièces demandées et le traitement sont similaires à ceux d'une première demande de reconnaissance. Cependant, dans son analyse du dossier, le Service EDD vérifie notamment comment le projet d'accueil a évolué par rapport à celui remis il y a cinq ans.

## Que faire si la reconnaissance est refusée par l'ONE ?

Les conseiller·e·s du Service EDD mettent un point d'honneur à accompagner les structures et à les guider vers les éventuels ajustements nécessaires pour rencontrer tous les critères. Dans certains cas, il n'est pas possible que tous les critères soient rencontrés : l'ONE refuse alors la reconnaissance. Cette décision peut être contestée en introduisant un recours endéans les 30 jours calendrier à dater de la notification de la décision, par courrier recommandé, auprès du·de la Ministre de l'Enfance.

Différents outils présentés dans cette brochure peuvent aider dans la rédaction du projet d'accueil : Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité (le référentiel psychopédagogique) ; Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans et + ? Les coordinations régionales peuvent également accompagner le processus de demande de reconnaissance.

### Le Plan d'Action Annuel (PAA)

« 4° Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action annuel, qui constitue la **traduction concrète des objec- tifs déterminés par le projet d'accueil** et comprend notamment un **calendrier** et un **descriptif d'activités** ainsi
que les **moyens humains et matériels** envisagés pour le mettre en œuvre. »

Art. 7, §2, 4°

Le plan d'action annuel permet d'expliquer quelles actions sont mises en place durant l'année pour concrétiser votre projet pédagogique et cela afin de répondre aux quatre missions des EDD. Le plan d'action est actualisé chaque année car il est également le résultat de l'évaluation de l'année écoulée. Il est important que l'élaboration et l'évaluation du plan d'action associent concrètement et effectivement l'équipe qui est chargée de le faire vivre.

Les éléments suivant peuvent alimenter votre plan d'action :

- Une introduction comprenant :
  - Un rappel synthétique des objectifs développés dans le projet pédagogique, et ceux qui seront mis en place cette année;
  - Une évaluation des activités de l'année précédente: celles qui ont fonctionné, qui ont été reconduites ou annulées... Ainsi que les nouveaux projets de l'année à venir.

- Un calendrier des actions à destination des enfants et des jeunes pour l'année à venir où l'on trouve, par activités :
  - Les objectifs poursuivis et les missions visées ;
  - Les différents moyens (humains, matériels, partenariats...) mobilisés ;
  - Une brève description de l'activité permettant d'en comprendre le déroulement concret ;
  - La périodicité de l'activité, en distinguant les activités récurrentes des activités ponctuelles.
- Un calendrier des actions menées avec les parents, les écoles et les autres partenaires, reprenant le type d'activité, l'objectif et la périodicité des activités.
- Une partie concernant l'équipe reprenant, par exemple, les formations et les réunions.

Le plan d'action annuel est donc un document « ouvert » et modifiable, qui reflète la vie de l'EDD et est susceptible d'évoluer au fil des projets et des imprévus du quotidien!

# 4.3 Les subventions

« Dans la limite des crédits disponibles, l'ONE. accorde des subventions aux pouvoirs organisateurs pour les Écoles de Devoirs qu'ils organisent. Pour le calcul de la subvention, sont prises en compte, les Écoles de Devoirs qui sont reconnues en vertu de l'article 7 [...]. »

Art. 17 du décret

Les subventions EDD sont un soutien financier qui peut permettre aux Pouvoirs organisateurs de démarrer les activités de leur(s) EDD ou de développer des projets annuels.

Bien que l'enveloppe budgétaire accordée par la Ministre de l'Enfance ait augmenté à deux reprises ces dernières années, la subvention annuelle couvre principalement les frais de fonctionnement. Elle reste limitée par rapport aux autres besoins identifiés par les EDD (en terme de moyens humains par exemple) et aux enjeux sociaux actuels dans lesquels s'inscrit l'action des Écoles de Devoirs (lutte contre les inégalités scolaires). <sup>163</sup>

### Les différents types de subventions

Une subvention peut être octroyée uniquement si l'École de Devoirs est effectivement reconnue. Il existe 2 types de subventions : la subvention de lancement et la subvention annuelle (ou ordinaire).

### La subvention de lancement<sup>164</sup>

Destinée à soutenir le développement de nouvelles Écoles de Devoirs, ce montant forfaitaire unique de 5.000€ est octroyé à toute École de Devoirs qui obtient une reconnaissance pour la première fois. Cette subvention est à utiliser dans la prise en charge des frais de personnel de l'équipe pédagogique, des frais administratifs, d'animation, de travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités.

Elle est octroyée au Pouvoir organisateur une fois seulement par École de Devoirs, même si celle-ci fait l'objet de reconnaissances successives, et /ou que le pouvoir organisateur de cette école a changé. Aussi, une fois l'École de Devoirs reconnue et répondant favorablement aux critères d'octroi, l'ONE verse la subvention de lancement au PO dans les 3 mois.

Attention au calendrier! Depuis l'application de la subvention de lancement, il est conseillé d'introduire la demande de reconnaissance avant la demande de subvention ordinaire<sup>165</sup>.

### La subvention annuelle (ordinaire)166

Pour l'octroi de la subvention annuelle, sont prises en compte les École de Devoirs reconnues qui répondent aux conditions de fonctionnement complémentaires précisées dans le Décret EDD:

- Faire preuve d'un fonctionnement régulier l'année d'activités précédant la demande de subvention (Publicité des activités, preuves de paiement du loyer, assurances...). Par dérogation, pour une EDD reprenant son activité après une suspension d'au maximum un an, la preuve de fonctionnement vise deux années d'activités dans les trois années précédant la demande.
- Accueillir au moins dix enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture moyenne annuelle. Dérogation à 8 pour une commune rurale.
- Respecter effectivement les critères de reconnaissance liés à l'encadrement.
- Étre accessible après les heures scolaires, au moins 1h/jour d'ouverture, 5h/semaine scolaire sur au moins 3 jours, pendant au moins 20 semaines entre le 1er septembre et le 30 juin. Par Dérogation, il peut être considéré que relèvent d'un seul site les activités d'une École de Devoirs se déroulant sur différents lieux pour autant que chaque lieu [...] fonctionne au moins 1 h/jour, 3h/semaine, 2 jours/semaine, 20 semaines/an. 167
- Accorder une priorité d'accès au public qui maitrise mal la langue française ou qui ne peut être aidé à domicile

La subvention annuelle se divise en 2 parties :

- Un subside forfaitaire, par pouvoir organisateur, destiné à la prise en charge des frais administratifs, du travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités. Le montant de ce subside forfaitaire est de 2.516€<sup>168</sup>. Le Pouvoir organisateur qui organise plusieurs EDD bénéficie du subside forfaitaire pour trois d'entre elles au maximum, et ce de façon dégressive.
- Our subside d'activités, par EDD, proportionnel au nombre de journées de présences d'enfants (de 6 à 15 ans, accueillis du lundi au vendredi inclus) et au nombre de journées de présences d'animateur·trice·s et de coordinateur·trice·s qualifié·e·s (avec un plafond d'un·e animateur·trice qualifié·e pour 6 enfants) au cours de l'année d'activités précédente.

<sup>163</sup> OEJAJ, État des lieux 2011-2014.

<sup>164</sup> Art 18/1 du décret et Art 10/1 de l'arrêté d'application

**<sup>165</sup>** Art. 10/1, § 4.

<sup>166</sup> Art 18 a) et b) du décret

### 4. En pratique

#### Comment demander une subvention annuelle?

Les informations à transmettre à l'ONE sont fixées par le décret EDD et son Arrêté et reprises dans un formulaire disponible sur le site de l'ONE.

Une demande de subvention doit comporter :

1. Soit le Formulaire NS (Nouvelle Subvention) si l'EDD demande une subvention ordinaire pour la première fois, ou après une année minimum d'interruption.

**Soit le Formulaire S** (Subvention) si l'EDD, ayant été subventionnée auparavant, souhaite à nouveau être soutenue financièrement.

Ce Formulaire, **dûment complété et signé**, est à rentrer auprès du Service Écoles de Devoirs de l'ONE pour, au plus tard, **le 30 septembre de chaque année**. Il reprend différentes informations relatives au Pouvoir organisateur ainsi qu'à l'École de Devoirs, telles que leurs adresses respectives, les références du compte bancaire du PO, la composition de l'équipe, les horaires d'ouverture, les montants de la participation financière, la liste des enfants accueillis, les tableaux de présence.<sup>169</sup>.

### Vous trouverez les formulaires « S » et « NS » à jour sur site de l'ONE :

Partie Professionnel > Accueil Temps Libre > Écoles de Devoirs > Documents à télécharger

Les guides « Formulaire S Pas à Pas » et « Formulaire NS Pas à Pas » y sont également à disposition. Toutes les indications pour remplir au mieux les formulaires « S » et « NS » s'y trouvent

Enfin, une application permettant d'effectuer ces démarches en ligne verra prochainement le jour. Toutes les informations utiles seront communiquées.

2. L'accusé de réception de l'envoi du rapport d'activité (RA) en ligne, pour la demande de liquidation du solde d'une EDD subventionné l'année précédente.

Les Écoles de Devoirs subventionnées sont tenues de remplir un rapport d'activité, en ligne, et de transmettre à l'ONE l'accusé de réception avec la demande de liquidation.

Le rapport d'activité a pour objectif principal d'aider les EDD à faire le point sur leurs actions, leurs réalisations et les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent en réalisant un bilan annuel. L'ensemble des rapports d'activité est ensuite traité par l'OEJAJ qui dresse un État des lieux du secteur, tous les 3 ans.

#### 3. Le Plan d'Action Annuel (PAA) pour l'année en cours.

#### Quand la subvention annuelle est-elle versée?

La subvention est divisée en deux parties : l'avance et la liquidation.

- L'avance correspond à 70% de la subvention totale calculée et est versée dans le courant du mois de février.
- La liquidation des 30 % restants est versée en décembre, dès lors que le PO a introduit le Formulaire « S » (volet « Liquidation ») pour le 30 septembre.

# Quelle utilisation est possible pour de la subvention annuelle ?

La partie forfaitaire de la subvention, octroyée au Pouvoir organisateur, est destinée à la prise en charge des frais administratifs, du travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités.<sup>170</sup>

La subvention d'activités peut quant à elle couvrir tous type de frais en lien direct avec l'activité de l'EDD, y compris des salaires ou des défraiements pour les animateur·trice·s qui encadrent les enfants et les jeunes.

En l'absence d'autres dispositions plus précises dans le Décret, le texte de référence est la « Loi fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes »<sup>171</sup>. Si vous êtes une Asbl, vous êtes également tenu.e de respecter la loi du 2 mai 2002, régissant notamment la tenue des comptes.

## L'utilisation de la subvention doit-elle être justifée auprès de l'ONE ?

Les justificatifs des dépenses effectuées grâce à la subvention ne doivent pas être envoyés à l'ONE, sauf sur demande expresse. Ils sont susceptibles d'être vérifiés par les inspecteur·trice·s comptables lors d'une visite. Un tableau de gestion annuel (recettes/dépenses) est dès lors à conserver par le Pouvoir organisateur, ainsi que toutes les pièces justificatives s'y afférant (factures, notes de frais, pièces de caisse, relevés des salaires...).

### Cycle d'une année de subventionnement : les étapes importantes

### 30 septembre

- Introduction d'une 1ère demande de subvention (pour les EDD n'ayant jamais été subsidiées)
- Introduction du dossier de liquidation (+joindre le rapport d'activités) et de subvention (+joindre le Plan d'Action Annuel)

### **Septembre**

- Rencontres/permanences Service EDD de l'ONE
- Finalisation de la demande de subvention (remplissage des tableaux mensuels de présences, récolte des dernières informations, ...)

### Juin

- Réception du lien qui permet de remplir le Rapport d'Activités en ligne (pour les EDD subventionnées)
- Elaboration du nouveau Plan d'Action Annuel (PAA) sur base de l'évaluation des activités de l'année précédente

### Décembre

Paiement du <u>solde</u> de la subvention de l'année précédente

### Février

Paiement de <u>l'avance</u> de l'année en cours

### 4.4 Autres questions administratives

# Quelle est la place de l'inspection comptable dans l'accompagnement des EDD?

Elles·Ils portent très mal leur nom les inspecteur·trice·s comptables, car avant d'inspecter ou de contrôler, elle·il·s sont là pour accompagner, orienter, informer les différents opérateurs d'accueil. Les inspecteur·trice·s comptables sont bien conscient·e·s des réalités que vivent les opérateurs au quotidien et leur rendent visite dans le but d'améliorer leur fonctionnement administratif et financier. Il est en effet évident que l'organisation de l'accueil sur le terrain est grandement facilitée par une bonne organisation administrative et la stabilité financière.

Bien sûr les inspecteur-trice·s comptables s'attachent à la vérification de l'application des règles du décret EDD et veillent à l'utilisation correcte des subventions octroyées par l'ONE, mais elle·il·s constituent surtout des personnes ressources vers qui se tourner lorsque se posent des questions concrètes. Elle·il·s rencontrent les EDD à leur demande ou à la demande du service EDD de l'ONE, toujours dans un esprit de collaboration et le but de renforcer l'action des EDD au bénéfice des enfants.

#### Combien de temps doit-on garder les documents administratifs ?

Les documents internes à l'Asbl doivent être conservés 3 ans et les documents qui relèvent des relations avec les tiers doivent être conservés 7 ans.

### Par exemple :

- Les dossiers individuels d'inscription et le registre de présences des enfants et animateur trice s se conservent 3 ans.
- Les contrats des animateur·trice·s (salarié·es et/ ou bénévoles) ainsi que les documents comptables se conservent 7 ans.

### Est-il possible de combiner la reconnaissance EDD avec d'autres agréments/subventionnements ?

Les PO peuvent organiser non seulement plusieurs EDD, mais aussi d'autres activités (maison de jeunes (MJ), organisation de jeunesse(OJ), service d'aide en milieu ouvert (AMO), centre de vacances, association d'éducation permanente, centre d'expression et de créativité (CEC), centre culturel...)<sup>172</sup>.

L'exposé des motifs du Décret EDD précise : « **Une double reconnaissance** par la Communauté française, au titre du présent décret et d'une autre règlementation en vigueur dans le secteur socioculturel (par exemple, celle sur les centres de jeunes) n'est pas exclue par le présent décret, sans préjudice cependant des dispositions qui seraient prises dans lesdits décrets ».

Agrément et subvention en tant que Centre de vacances: Les journées de présences pendant les vacances (Hiver, printemps, été) éventuellement valorisées dans le cadre du Décret CDV ne peuvent l'être pour le calcul du subside d'activités EDD.<sup>173</sup>

Agrément et subvention en tant qu'Accueil extrascolaire: Un agrément AES et une reconnaissance EDD ne sont pas compatibles sauf dans des cas limités (Ex: âge distinguant le public AES de public EDD, ...).

#### En quoi le Règlement général sur la protection des données (RGPD) concerne les Écoles de Devoirs?

Le RGPD impose à toutes les structures qui traitent des données à caractère personnel, une série de principes à respecter dans le cadre du traitement de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, à savoir :

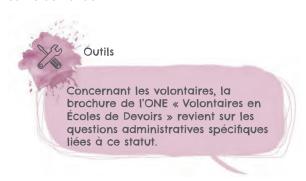
- Répertorier les données personnelles et les manières dont elles sont traitées ;
- Faire le tri : « est-ce que cette donnée récoltée est utile ? », « sur quelle base juridique (consentement, intérêt légitime, obligation légale) ? » ;
- Informer les personnes de leurs droits (accès, rectification, opposition, effacement...);
- Prévoir les mesures de sécurité nécessaires.



Et l'ONE ? Les données à caractère personnel recueillies dans les formulaires sont indispensables au traitement administratif des demandes de reconnaissance et de subvention conformément au Décret EDD et à son Arrêté. Les données sont traitées conformément aux dispositions législatives en vigueur. Elles ne sont recueillies et traitées que dans les buts susmentionnés.

# Que faire par rapport à l'ONE quand j'accueille un nouveau membre de l'équipe ?

Nous rappelons tout d'abord l'importance de vérifier que la personne est libre de condamnation ou de mesure préjudiciable au bon fonctionnement de l'EDD (via l'extrait de casier judiciaire – anciennement certificat bonne vie et mœurs). Ensuite il est important de savoir si cette personne est qualifiée ou non qualifiée au sens du Décret EDD. Une preuve de qualification est à envoyer au Service EDD qui statuera sur la demande.



# Les parents peuvent-ils bénéficier d'une déduction fiscale ?

Lorsque l'EDD est reconnue et subventionnée par l'ONE, les parents peuvent faire déduire fiscalement les frais de garde grâce à une attestation remise par m'EDD. Cette attestation est envoyée chaque année par l'ONE aux structures d'accueil.

#### Il vous revient:

- de copier l'attestation, recto-verso, autant de fois que nécessaire ;
- de remplir le cadre 2 pour chaque enfant accueilli (le cadre 1 est rempli par l'ONE);
- de la transmettre aux parents des participants.

# Où trouver les dernières informations et les formulaires à jour ?

Sur le site de l'ONE : choisissez l'onglet « professionnel » en haut à gauche de la page d'accueil puis « Écoles de Devoirs » dans le menu « Accueil Temps Libre ». Les formulaires de demande de reconnaissance et de subventionnement se trouvent dans la partie « Documents à télécharger ».

L'ONE développe également une application permettant la gestion des demandes de reconnaissance et de subventionnement.

# 4.5 Coordonnées

### O.N.E.

### Service Écoles de Devoirs

Chaussée de Charleroi, 95 1060 SAINT-GILLES 02/542 14 65 accueil-edd@one.be

### Fédération et Coordinations régionales des Écoles de Devoirs

#### **FFEDD**

Place Saint Christophe, 8 (2e étage) - 4000 Liège

Secrétariat général: 04/222.99.38 – info@ffedd.be Pôle formation: 04/222.99.39 – formation@ffedd.be

Cellule «presse»: 0473/79.17.71 ou 0497/31.06.48

- coordination@ffedd.be

Pôle juridique: 0474/99.02.42 - juriste@ffedd.be

#### **BRABANT WALLON**

Rue des Deux Ponts, 19 1340 OTTIGNIES 010/61 10 88 info@ceddbw.be

#### **BRUXELLES**

Rue de la Borne, 14 1080 BRUXELLES 02/411 43 30 info@ceddbxl.be

### Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Service jeunesse

44, Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles Tél: 02/413 29 39 service.jeunesse@cfwb.be

#### **OEJAJ**

44, Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles 02/413 37 65 observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

#### **HAINAUT**

Chemin des Mourdreux, 56A 7000 MONS 0479/94 48 30 info@ceddh.be

#### **NAMUR & LUXEMBOURG**

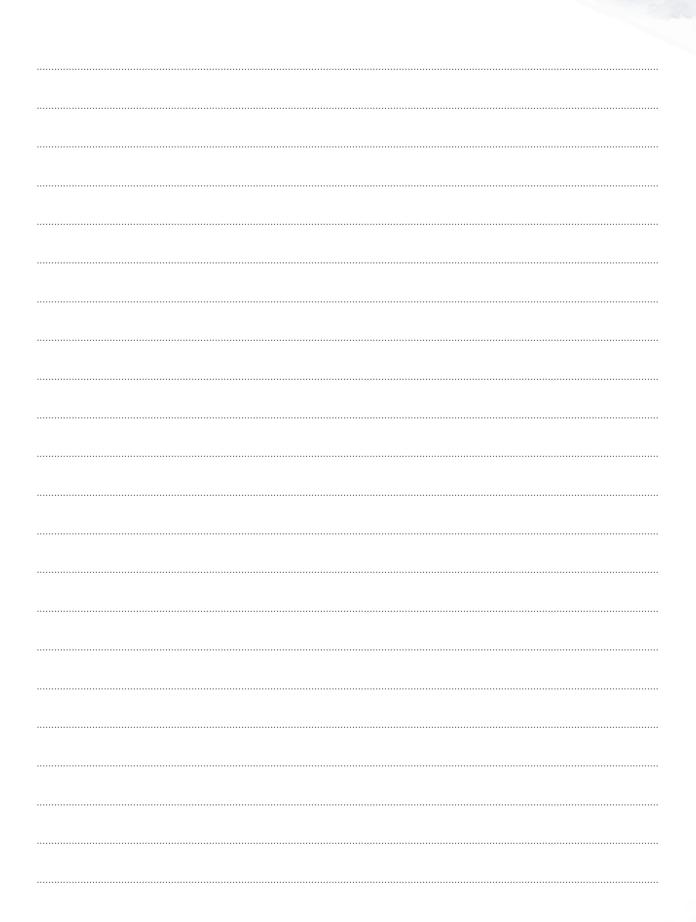
Avenue des Champs Elysées, 39 bte 134 5000 NAMUR 081/23 03 37 Coordoedd\_namlux@skynet.be

#### LIEGE

Place Saint-Christophe, 8 (3e étage) 4000 LIEGE 04/223 69 07 info@aedl.be

Notes	
Notes	

# Notes



# Notes

Cette brochure se veut utile aux Écoles de Devoirs et à toute personne désireuse d'en créer une.

Les principaux points du Décret relatif à l'accompagnement et au soutien des Écoles de Devoirs sont exposés à partir de 4 portes d'entrées :

- « Des repères » pour préciser ce qui est entendu par École de Devoir et introduire le cadre (législatif, enjeux, ...).
- « Les points cardinaux » pour approfondir les fondements de l'accueil en EDD : le public accueilli ; l'équipe pédagogique; le projet d'accueil; les 4 missions.
- « Au quotidien » pour développer les pratiques autour des familles, des écoles et des partenaires, autour de l'enfant et du jeune, autour des conditions d'accueil.
- « En pratique » pour démarrer un projet, obtenir la reconnaissance et la subvention.

Les indications, balises, réflexions reprises méritent d'être contextualisées par le·la lecteur·trice à la lumière des spécificités de son accueil. Le Service École de Devoirs de l'ONE aborde chaque structure avec la volonté de la soutenir dans sa pratique.

La réalisation de ce document par le Service EDD a été accompagnée par un groupe de travail de la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs. Vos remarques et suggestions pour l'améliorer sont les bienvenues.

Des questions par rapport à votre EDD ou votre projet d'EDD? Prenez contact avec le Service EDD.



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles Tél.: +32 (0)2 542 12 11 / Fax: +32 (0)2 542 12 51 info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER . N° d'édition : D/2019/74.80/109 DOCBR0063













